This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 1439.11

* Harvard College Library

THE GIFT OF

WILLIAM BAYARD CUTTING, Jr.

(Class of 1900)

OF NEW YORK

ALPHONSE PICARD & FILS
ÉDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND.
LIBRAIRIE ANCIENNE D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES

PRÉCIS

DES

ÉVÉNEMENS MILITAIRES,

TOME X.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

Bibliothèque du 81e Régt. de Ligne

PRÉCIS
DES
ÉVÉNEMENS MILITAIRES,
OU
ESSAIS HISTORIQUES
SUR LES CAMPAGNES DE 1799 à 1814,

Avec Cartes et Plans;

PAR M. LE COMTE MATHIEU DUMAS,
LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI.

CAMPAGNES DE 1803 ET 1804.

TOME II.

A PARIS,
Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon, n° 17;
A *Strasbourg*, et à *Londres*, même Maison de Commerce.
A HAMBOURG,
Chez PERTHÈS et BESSER, Libraires.
1820.

*Fr 1439.11

HARTFORD COLLEGE
NOV 8, 1910
LIBRARY

Gift of
W. Bayard Cutting, Jr.

PRÉCIS
DES
ÉVÉNEMENS MILITAIRES.

CAMPAGNES DE 1803 ET 1804.

CHAPITRE V.

*Nouvelle situation des Puissances. — Nouveaux intérêts après la rupture de la paix d'*Amiens. — *Plan de guerre du premier Consul, offensif et défensif. — Corps d'armée réuni par le général Murat dans la Basse-Italie. — Mis sous les ordres du lieutenant-général Gouvion-Saint-Cyr. — Sa marche et ses opérations. — Occupation des états de* Naples. — *Dispositions dans la Haute-Italie et sur les côtes de Toscane. — Fortifications d'*Alexandrie. — *Défense de la Hollande.*

La brusque invasion du Hanovre ayant dissipé les dernières illusions sur la durée de la

paix, l'esprit des cabinets changea de direction. On a vu que les différentes cours, cédant à la nécessité, ou déterminées par des vues particulières d'agrandissement, s'étaient également résignées à supporter la prépondérance de la France; on eût dit que des siècles écoulés avaient consolidé ses conquêtes et fixé ses destinées. D'illustres infortunes, des pertes irréparables, des malheurs individuels, rappelaient seuls les temps d'anarchie qui avaient épouvanté l'Europe : Bonaparte, en terrassant le monstre, avait aussi enchaîné la liberté; on ne parlait plus de révolution : il n'y avait plus de cause commune pour les peuples ni pour les gouvernemens.

Mais aussitôt que l'Angleterre eut relevé l'étendard, on vit renaître de toutes parts les espérances que la fortune avait déçues. Le gouvernement français loin d'assoupir les haines par sa modération, les réveillait au contraire par le dédain des plus justes récriminations contre ses envahissemens : retenus seulement par la crainte dans les liens de son

ambitieuse politique, les gouvernemens opprimés auraient hautement applaudi au manquement de foi de l'Angleterre, et suivi son exemple, si le mauvais état de leurs finances, l'épuisement des ressources, et le dégoût de leurs sujets, ne les eussent contraints à dissimuler.

Quoique les intrigues diplomatiques des deux puissances, pour entraîner les autres dans la guerre, eussent également échoué, la neutralité de celles-ci était fort équivoque. Voici quelle nous semble avoir été l'attitude respective des puissances neutres, à l'époque de l'invasion du Hanovre.

L'Espagne seule entretenait avec la France des relations de bonne intelligence; mais elle était tombée du rang de nation indépendante, et payait chèrement la faveur mendiée par un favori.

Le Portugal, qui avait acheté la paix en sacrifiant une province, toujours menacé par l'Espagne, supportait impatiemment le joug français qui pesait sur toute la péninsule.

L'Empire germanique était ébranlé jusque

dans ses fondemens. L'Autriche, depuis son accession au partage des indemnités, resserrée dans les limites de ses possessions héréditaires, avait perdu son ancienne prépondérance, tandis que le premier Consul s'était fait l'arbitre souverain de l'Allemagne. On conçoit quel dépit, quels regrets devaient agiter la cour de *Vienne!* quels impatiens désirs de venger une telle flétrissure imprimée à la couronne des Césars !

La Prusse, au lieu de suivre la ligne politique tracée par le grand Frédéric, pour s'emparer peu à peu du protectorat, en se montrant le plus ardent défenseur des droits et des libertés de l'Empire, les avait abandonnés. Elle avait perdu sa considération et son influence pour acquérir quelques misérables districts; la ville impériale de *Hambourg* avait en vain réclamé son intervention et la garantie de sa neutralité. Enfin l'invasion du Hanovre avait prouvé sa faiblesse et son abaissement.

Le Danemarck montrait plus d'énergie : le prince royal, dès les premiers mouvemens

des troupes françaises sur les frontières de la Westphalie, avait rassemblé son armée dans le Holstein; mais l'adhésion de la Prusse à l'occupation de l'électorat, et les menaces de la France, rendirent inutile cette généreuse intervention.

La Suède, depuis long-temps isolée des intérêts politiques des autres états sur lesquels elle avait autrefois exercé une influence si extraordinaire, n'était occupée que de ses différends avec la cour de *Pétersbourg*, sur ses limites en Finlande.

La Russie, la seule puissance qui pût arrêter les vues ambitieuses du gouvernement français, fixait tous les regards. On savait qu'elle avait plusieurs griefs contre la France; qu'elle avait pris de l'ombrage des projets du premier Consul, sur la république des Sept-Iles, trop indiscrètement annoncés. Le peu de cas de son intervention dans les affaires de *Naples*, la violation de la neutralité de l'empire germanique par l'occupation du Hanovre et des bouches de *l'Elbe* et du *Weser*, avaient excité à *Pétersbourg* le plus vif

mécontentement; et bien que toutes ses plaintes eussent été négligées, le crédit de l'empereur Alexandre s'en était accru. Cependant, plein de magnanimes sentimens, ami sincère de la paix, il n'en résista pas moins aux insinuations de l'Angleterre; il chargea ses ambassadeurs près des deux puissances (à *Londres*, le comte de Woronzoff, et à *Paris*, le comte de Markoff) d'offrir, pour la seconde fois, sa médiation. Le premier, très-considéré en Angleterre, remplit loyalement cette honorable mission; on soupçonna en France le comte de Markoff de ne pas seconder avec la même franchise les intentions généreuses de l'empereur : mais l'un et l'autre échouèrent. La situation des partis dans les chambres du parlement, et l'irritation du premier Consul, rendaient toute espèce de rapprochement impossible. La Russie, fidèle à l'ancien système de Catherine, garda, de concert avec la Prusse, la plus stricte neutralité : toutefois Alexandre arma sa flotte et recruta ses armées. Bonaparte vit ces apprêts d'un œil jaloux, et considéra

cette sage prévoyance comme un état d'observation menaçante.

Les autres contrées de l'Europe, qui touchaient par quelque point au territoire de la France, depuis la mer du Nord jusqu'à l'Adriatique, avaient fléchi sous sa puissance. Le Piémont, définitivement réuni comme conquête et sans aucune compensation pour la maison de Savoie, avait reçu les lois françaises : les républiques d'Italie étaient régies par les décrets du premier Consul, et administrées par ses agens. Le roi d'Étrurie n'était, sous ce vain titre, qu'un proconsul de la province de Toscane. La Suisse et la Hollande, dont l'indépendance et la liberté avaient été garanties par les traités et solennellement proclamées, n'en avaient obtenu que les formes constitutionnelles ; alliées ou tributaires de la France, elles ne pouvaient s'affranchir de la tutelle du régulateur de leurs destinées.

Tel était l'état apathique de l'Europe, tel était l'esprit des gouvernemens, lorsque les deux colosses de puissance maritime et conti-

nentale se précipitèrent dans la carrière. Quelle que dût être l'issue de cette terrible lutte, l'Angleterre s'y engageait avec un avantage évident. Dans la pleine sécurité que lui donnaient sa position insulaire et ses inépuisables ressources, elle pouvait, à son gré, terminer ou prolonger la guerre. Elle contraignait le gouvernement français à combattre pour sa propre existence; elle remettait en question ce que le sort des armes semblait avoir décidé. Enfin, comme elle secondait les vœux secrets des souverains humiliés, qu'elle servait leurs ressentimens et des intérêts irrévocablement hostiles contre la France, elle ne douta pas que son or n'achevât de les déterminer à se coaliser avec elle; et que, cette fois, éclairés par l'expérience, ils agiraient avec plus d'audace, de vigueur et d'ensemble contre l'ennemi commun.

Bonaparte, malgré ses superbes défis, ne se dissimulait point l'étendue du danger : « nous » ne pouvons exister, disait-il, nous ne pou- » vons nous affermir que les armes à la main; » il nous faut bien faire la guerre, puisque

» personne n'est content : on nous force à » conquérir pour conserver. » C'était donc un combat à mort.

Exposons d'abord sommairement le plan de guerre conçu par le premier Consul ; nous en développerons ensuite les différentes parties. En faisant connaître successivement les desseins et les opérations des Anglais, nos lecteurs pourront juger des efforts extraordinaires que firent les deux gouvernemens pour s'atteindre, et pour mettre en jeu, dans cette guerre de destruction, toutes leurs forces, tous leurs moyens d'attaque et de défense selon leur diverse nature.

Pour se faire une juste idée de la tâche que le premier Consul avait à remplir, il faut considérer la situation intérieure et l'esprit public des deux pays au moment de la rupture. Chez les Anglais, la guerre était populaire, parce que la prépondérance maritime la rendait facile et lucrative ; tandis qu'en France, au contraire, le commerce qui, trop long-temps paralysé, venait de reprendre son essort, voyait ses spéculations interrompues,

ses capitaux compromis, et sa ruine inévitable; aussi le premier soin de Bonaparte fut-il de distraire la nation de ces regrets, et de diriger contre l'ennemi les sentimens de haine et d'envie qu'ils devaient inspirer : il s'empara des imaginations en annonçant son dessein de porter le théâtre de la guerre au sein de l'Angleterre, et d'abaisser l'orgueil des maîtres de la mer, en dictant la paix sur les ruines de leurs manufactures, sur les cendres de leurs chantiers. Quelque téméraire que dût paraître cette entreprise, il parvint, comme nous le prouverons dans les chapitres suivans, à la rendre vraisemblable aux yeux de la France et de l'Europe, par l'immensité des apprêts, par la nouveauté des moyens, par sa constance et son infatigable activité.

Pendant qu'il marquait ainsi le principal but de ses efforts, qu'il établissait dans l'opinion son système offensif, et fixait tous les regards sur les rivages de la Manche, il faisait reprendre en Italie les positions occupées avant la conclusion du traité d'Amiens, et se hâtait

BIBLIOTHÈQUE 3ÈME DE LIGNE

d'assurer la défense de tous les points vulnérables sur lesquels les escadres anglaises, dont rien n'égale la vigilance et la mobilité, auraient pu se porter.

Les troupes françaises, après avoir évacué le royaume de *Naples*, conformément aux stipulations du traité, s'étaient retirées derrière les *Apennins :* elles étaient maintenues au complet de guerre, et toujours prêtes à marcher : elles étaient répandues dans les légations romaines et sur le territoire de la république cisalpine. Le général Murat, qui commandait en chef en Italie, reçut, au commencement d'avril 1803, peu de temps après le message hostile du roi d'Angleterre, l'ordre de détacher et de rassembler à *Faenza* un corps de troupes de 12 à 13,000 hommes dont nos lecteurs trouveront l'organisation dans la correspondance inédite du premier Consul (*Voyez* les Pièces justificatives). Ce corps, dont la destination resta secrète même pour le général Murat, fut cantonné, jusqu'à nouvel ordre, dans les environs de *Faenza* et de *Cesane ;* le parc d'artillerie, formé de

quatre divisions, chacune de six pièces, fut établi à *Bologne*.

Bonaparte n'avait évacué le royaume de *Naples*, dès la publication de la paix, que pour engager les Anglais à presser de même l'évacuation de *Malte*; il ne prétendait donc point commettre une hostilité en reportant un corps de troupes dans les mêmes positions qu'elles occupaient sur les côtes de l'*Adriatique*, avant le traité : c'était la troisième invasion que subissait ce malheureux pays. Il importait de ne pas provoquer la résistance d'une population fatiguée de ses sacrifices, irritée par les désordres qui avaient été commis, soit dans la capitale, soit dans les provinces de l'Est. On voulait, en exigeant du gouvernement royal les fournitures et les dépenses nécessaires à l'entretien des troupes françaises, faire sentir que cet humiliant tribut n'était dû qu'à la fatalité des circonstances et à la mauvaise foi de l'Angleterre; le premier Consul ne voulut point confier cette mission difficile au général Murat, vaillant jusqu'à la témérité, mais présomptueux

et irréfléchi. L'habile général Gouvion-Saint-Cyr, également ferme et prudent, lui parut plus propre à conduire cette espèce de négociation à main armée, et plus capable de maintenir la discipline si nécessaire dans une telle expédition : ce général reçut, le 14 mai 1803, l'ordre d'aller prendre à *Faenza* le commandement du corps d'armée que Murat avait rassemblé, et qu'il avait déjà fait avancer jusqu'à *Rimini*, ne doutant point que sa qualité de général en chef de l'armée d'Italie ne mît, par le fait, sous ses ordres immédiats, toutes les troupes qui agiraient en-deçà ou au-delà des *Apennins*, quelque pût être l'objet de leurs mouvemens. Cependant les ordres expédiés au général Gouvion-Saint-Cyr, avec le titre de lieutenant-général du premier Consul, le rendaient entièrement indépendant : il devait correspondre avec le ministre de la guerre et les ambassadeurs, et faire seulement connaître au général Murat la suite de ses opérations ; celui-ci hasarda de s'y immiscer : dès l'arrivée du lieutenant-général, il envoya à son quartier général un officier

» L'ambition démesurée de l'Angleterre se » trouve démasquée par cette conduite inouïe; » maîtresse de l'Inde et de l'Amérique, elle » veut encore l'être du Levant.

» Le besoin de maintenir notre commerce » et de conserver l'équilibre, nous oblige à » occuper ces positions dans les états du roi » de *Naples*, positions que nous garderons » tant que l'Angleterre persistera à garder » *Malte*. »

Quoique les finances du gouvernement napolitain fussent épuisées par les contributions qu'avait nécessitées l'occupation précédente, l'ambassadeur français Alquier reçut l'ordre de renouveler le traité de subsides, en vertu duquel les troupes françaises devaient être nourries, soldées et habillées. Les vives représentations de S. M. sicilienne furent appuyées par l'ambassadeur lui-même et par le général Saint-Cyr, qui reconnurent l'impossibilité où était ce gouvernement de remplir de si dures conditions; le premier Consul consentit à ce que le logement, les vivres, les fourrages et le chauffage seulement, fussent

fournis par le roi de Naples; et que la solde, l'habillement et les remontes restassent à la charge de la France. La cour de Sicile était à ce point d'abaissement et d'abandon qu'elle dut considérer comme une faveur cette concession humblement sollicitée, cette espèce de dégrèvement.

Le principal objet de l'opération confiée au général Saint-Cyr, était de prévenir les Anglais, en leur fermant les meilleurs ports de la *Méditerranée* et de l'*Adriatique*, où leur établissement pouvait opérer une dangereuse diversion : celui de *Tarente* avait, surtout depuis long-temps, fixé l'attention du premier Consul : il le considérait comme le point d'observation le plus favorable pour surveiller et protéger la navigation des mers du Levant. Il n'avait jamais renoncé à l'Égypte; et la belle rade de *Tarente*, si rapprochée du Péloponnèse et de l'entrée de l'Archipel, à l'ouverture du golfe, et dans le pays le plus abondant, près des riches moissons de la Pouille, des vins de Calabre, des nombreux troupeaux des Abruzes, lui offrait tous les

avantages de situation, et toutes les ressources désirables pour les apprêts d'une nouvelle expédition. C'était son rêve favori; il n'avait suspendu qu'à regret les travaux de fortification que le général Soult avait commencés pour la défense du mouillage : le général Saint-Cyr eut ordre de les reprendre, de faire armer les batteries, et de former un approvisionnement de 500,000 rations de biscuit pour l'escadre de *Toulon* qui devait s'y rendre deux mois après. Si ses vastes desseins sur l'Orient n'étaient point encore arrêtés, il trouvait du moins, dans ces démonstrations, un moyen de fixer l'attention du gouvernement britannique et de diviser ses forces navales, pendant qu'il méditait l'agression sérieuse dont nous ne tarderons pas à occuper nos lecteurs. Il opposait à la possession du rocher de *Malte* la formation de l'arsenal maritime de *Tarente*.

L'esprit de justice et de modération du général français ne put maintenir que très-difficilement la bonne harmonie avec le gouvernement napolitain : une nation con-

trainte de souffrir la présence de troupes étrangères, s'aigrit et fermente ; elle eût subi sans murmure le mauvais sort des armes, et se serait résignée au gouvernement du vainqueur; mais elle ne put supporter longtemps l'humiliation d'une occupation du territoire, consentie comme un aveu de sa faiblesse : ce mépris insultant ne tarda pas à exaspérer les esprits. Quelques officiers de l'armée du général Saint-Cyr, et particulièrement les Italiens, abusèrent de leur position ; ils s'immiscèrent dans les affaires d'administration ; ils refusèrent de se concerter avec les agens du pays, et donnèrent lieu à des plaintes très-graves : d'anciens réfugiés, dont le gouvernement redoutait les intrigues, rentraient en foule, sûrs d'être accueillis dans les rangs des troupes de la république italienne, qui se recrutaient de sujets napolitains. Ces griefs, exposés par la cour de *Naples* dans des notes diplomatiques, furent écoutés par le gouvernement français, et redressés par la fermeté du général Saint-Cyr. On voit par l'extrait ci-après d'une lettre du

ministre de la guerre à ce général, avec quel soin le premier Consul, pour éviter les représailles qu'un système plus hostile aurait provoquées de la part des Anglais, affectait de montrer ses dispositions pacifiques et sa bonne intelligence avec le roi de *Naples*.

« Le gouvernement napolitain s'est félicité » plusieurs fois de la bonne conduite obser- » vée par les troupes françaises dans ses » états : c'est à votre zèle et à votre sagesse, » citoyen général, à maintenir la bonne opi- » nion qu'elles avaient inspirée, et qui ne » peut que rendre leur situation plus favo- » rable. »

Cette paisible occupation des plus belles provinces du royaume de *Naples*, n'ayant pas rencontré d'autre obstacle, le premier Consul, maître de toute la péninsule, ménageant et menaçant la capitale, dont les chemins restaient ouverts à son lieutenant, ne mit pas moins d'activité à ses dispositions dans la Haute-Italie. Il exigea des deux républiques tous les secours qu'elles purent lui fournir en hommes et en argent : il pressait

le rétablissement des fortifications, il renforçait par des levées de conscrits les garnisons de tous les ports de la côte de Toscane, et particulièrement celle de *Livourne*, où les Anglais avaient de grands intérêts, et entretenaient des intelligences. Dès le mois de mai, il avait ordonné au général Murat d'autoriser le général Olivier, qui y commandait, à mettre cette ville en état de siége, et à faire arrêter tous les Anglais. A la première nouvelle d'une rupture, des réserves furent réunies à *Orbitello* et à *Piombino*; toutes les batteries qui pouvaient protéger le cabotage et particulièrement celles du golfe de *la Spezzia*, furent réarmées.

La mise en état de siége de la place de *Livourne*, la prohibition et la saisie des marchandises anglaises excitèrent de vives réclamations; le roi d'Étrurie essaya vainement de revendiquer, pour ses états, les droits de la neutralité; la note officielle qu'il remit au général Murat, fixa à peine l'attention du premier Consul, qui ne l'avait placé sur un trône éphémère que pour en faire l'instru-

ment passif de ses desseins, et disposer arbitrairement des ressources de cette belle province : la ruine de ses finances et de son commerce, qu'entraînait l'application des violences exercées dans les ports français à l'égard des bâtimens neutres, ne le touchait point : « La guerre, disait-il, c'est tout le mal » qu'on puisse faire, tout le dommage qu'on » puisse causer à l'ennemi commun : il n'im- » porte à quel prix et par quels moyens. »

L'île d'Elbe, qui, à la fin de la dernière guerre, avait résisté si long-temps aux armes françaises, fixa plus particulièrement l'attention du premier Consul. Il ne négligea rien pour ôter aux Anglais tout espoir de s'emparer de ce point important, qui, par sa situation entre l'île de Corse et le continent, commande la navigation des côtes orientales de l'Italie. Le général du génie Campredon fut chargé de mettre dans le meilleur état *Porto-Longone*, dont il devait prendre le commandement en cas d'attaque, et *Porto-Ferrajo*, où se trouvait le général Rusca, auquel l'ensemble de la défense de l'île était confié. Les

garnisons de ces places furent formées de troupes de ligne françaises et suisses, de quelques compagnies franches tirées de Corse, et de trois compagnies d'artillerie : le général Rusca devait correspondre par *Bastia* avec le général Morand qui commandait en Corse, et avec le général Murat, en Toscane, par *Piombino*. La possession de cette petite place, avantageusement située sur le promontoire et le port qui la protége, étant nécessaire pour assurer la comunication avec l'île d'Elbe, Bonaparte, qui ne se fiait point aux Toscans, dont la guerre avait détruit la plus enviable prospérité, déclara au général Murat, « que » *Piombino* appartenait désormais à la France; » que la justice devait y être rendue au nom » de la République française, et que le roi » d'Étrurie cessait d'y avoir aucun droit. »

Nous avons sous les yeux les instructions du premier Consul pour la défense de l'île d'Elbe, de la Corse, de la Toscane, écrites sous sa dictée par M. Maret, alors secrétaire-d'état. Nous en avons extrait ici la substance, et seulement ce qui nous a paru devoir entrer

dans l'exposé des dispositions générales, ou, comme nous l'avons dit, du plan de guerre offensif et défensif : mais nous regretterions de n'avoir pas fait connaître à nos lecteurs cette pièce intéressante. (*Voyez* aux Pièces justificatives.) Les détails qu'elle renferme ne sont pas, sans doute, essentiels comme historiques : mais ces documens originaux font si bien juger de la pénétration et de la prévoyance de celui que l'imprévoyance a perdu, qu'ils seront toujours précieux pour ceux qui cherchent dans l'histoire la connaissance des hommes. Sous ce rapport, rien n'est indifférent dans ce recueil d'ordres, d'instructions, de missives. On s'étonne également et de cette vaste mémoire où nulle trace ne s'efface, où les calculs se compliquent sans se confondre, et de la justesse des combinaisons, et de la connaissance des lieux auxquels elles sont appliquées.

Pour se rendre raison du zèle et du dévouement absolu avec lesquels ce généralissime était servi, il suffit d'observer comment il savait commander : nous en trouvons ici un

exemple remarquable. Il faisait écrire au général Rusca, en lui confiant le commandement de l'île d'Elbe :

« Le premier Consul, qui connaît votre » bravoure et vos talens militaires dont vous » avez déjà donné tant de preuves, pense » que, quels que soient les efforts de l'enne- » mi, vous saurez défendre l'île jusqu'à la » dernière extrémité, et même que vous » assurerez, au moins pendant trois années, » la conservation de la place de *Porto-Fer-* » *rajo*, si cela devenait nécessaire. »

Dans ces circonstances, bien que la domination du conquérant parût être affermie dans les deux Italies, les peuples supportaient impatiemment le joug militaire : la stagnation du commerce, suite de mesures rigoureuses pour la fermeture des ports, la perspective d'une longue guerre maritime, la ruine des villes capitales de divers états privés de leurs souverains et des cours qui les rendaient florissantes, enfin la haine profonde de l'étranger, la vieille haine contre les barbares, avaient accru le mécontentement des peuples ; et partout

ailleurs qu'à Milan, on apercevait les symptômes d'une sourde fermentation : quelques mouvemens d'insurrection éclatèrent dans la Romagne. Quoique peu touché de ces vains murmures et des rapports alarmans du général Murat, Bonaparte, aussi méfiant que ses sujets italiens, prit des précautions plus sévères pour les contenir dans l'obéissance : il ordonna à ses lieutenans de ne point laisser leurs troupes disséminées par détachemens, et de les tenir réunies au moins par bataillons. Il fit organiser, dans la Romagne, des colonnes mobiles, depuis *Rimini* jusqu'aux bouches du *Pô*. Il s'attacha surtout à accélérer les travaux des fortifications d'*Alexandrie* auxquels il employa dix mille ouvriers. Il avait toujours considéré cette place comme le boulevard de sa puissance au-delà des *Alpes* : il voulut, par tous les moyens de l'art, rendre inexpugnable ce point d'appui ; il y destina d'abord dix millions, et chargea spécialement l'inspecteur général du génie Chasseloup de lui présenter les projets qu'il n'arrêtait qu'après les avoir fait

discuter devant lui. Les principales données du problème étaient celles-ci : le vieux château ou citadelle d'*Alexandrie* devait être le réduit de la défense intérieure de l'Italie; six mille hommes et cinq mille malades devaient y être casernés et logés à l'abri de la bombe; les terre-pleins des bastions devaient couvrir des magasins assez spacieux pour renfermer un équipage de siége, et outre les munitions de guerre, un approvisionnement pour vingt mille hommes pendant l'an.

« Je considère cette place, disait Bona-» parte, comme la possession de toute l'Ita-» lie, le reste est affaire de guerre; *Alexan-» drie* est affaire de politique. » Nous le verrons plus tard animer ces travaux par sa présence, y verser des trésors; et nous saisirons l'occasion d'en faire connaître l'importance et la perfection, en l'honneur des habiles ingénieurs qui les dirigèrent.

Pendant que rien n'échappait à la vigilante activité du premier Consul pour la conservation et la défense de ses conquêtes en Italie, il se préparait en Hollande à mettre à profit

l'avantage de la situation de ses ports, de ses rades et de ses chantiers pour ses projets offensifs : en affectant de traiter avec un allié pour la cause commune, il parlait, il agissait en maître. Il exigea que les forts de l'île *Gorée*, de l'île de *Worn*, et celui de *Briel*, ainsi que toutes les batteries des côtes, fussent armés sans délai, afin de protéger les vaisseaux hollandais et les frégates françaises qui s'y trouvaient stationnés ; les troupes du général Victor furent partagées en trois corps, pour la défense des embouchures de *l'Escaut* et de la *Meuse*, et de tous les points de la côte depuis *Flessingue* jusqu'au *Texel*. Les troupes bataves, amalgamées avec les troupes françaises, étaient sous le commandement du général Victor. Le premier Consul, qui, à l'exception d'un très-petit nombre d'officiers distingués, tels que le brave amiral Verhuel, n'avait point de confiance dans les Hollandais, et ne fit jamais rien pour conquérir la leur, prescrivait à ses généraux la plus rigoureuse surveillance : pour se mieux assurer de la place de *Flessingue*, dont il

voulait faire un arsenal pour la marine française, il détacha l'île de *Walcheren* du commandement supérieur de la Hollande; et le général Monnet, auquel il confia ce poste important, eut ordre de correspondre directement avec le ministre de la guerre. La garnison, forte de 3,000 hommes, devait être soutenue, en cas d'attaque, par une réserve d'égale force, cantonnée dans le *Sud Beveland.*

C'est à cette même époque, à ces mêmes circonstances que se rapportent les vues de Bonaparte sur le port d'*Anvers*, auxquelles il donna depuis un si grand développement : mais ces premières dispositions se lient à celles qu'il ordonna dans la Belgique et sur les côtes de *la Manche*, pour l'exécution de son plan d'offensive; elles nous ont fourni la matière des deux chapitres suivans.

CHAPITRE VI.

Projet de descente en Angleterre proclamé par le gouvernement français. — Dispositions générales. — Constructions, armemens en France et en Hollande. — Levées. — Mouvemens excités dans la Vendée. — Capitulations pour la formation des régimens suisses. — Premier rassemblement de troupes françaises.

Dès la fin de juin 1803, un mois après la rupture, la défense des côtes sur l'*Océan* et la *Méditerranée* était partout assurée; tous les ports de l'occident et du midi de l'Europe étaient fermés aux Anglais, et depuis l'embouchure de l'*Elbe* dans la mer du *Nord*, jusqu'aux bouches du *Pô* au fond de l'*Adriatique*, il n'y avait pas un point fortifié, pas un seul poste d'observation qui ne fussent occupés, et sous le commandement d'officiers français. Ne pouvant protéger les retours des

bâtimens du commerce, et prévenir le dommage que devaient lui causer la sortie simultanée des nombreuses escadres ennemies, et les courses des corsaires autorisées même avant la déclaration de guerre, Bonaparte ordonna de sévères représailles sur les personnes et les propriétés. Des ordres furent expédiés pour arrêter et constituer prisonniers de guerre, sous le prétexte et la dénomination d'otages, tous les Anglais non domiciliés qui se trouvaient sur le territoire de la République, ou sur celui de ses alliés. Un arrêté du gouvernement consulaire prescrivit « qu'aucune denrée coloniale, ni au-
» cune marchandise venant directement
» d'Angleterre, ne serait reçue dans les ports;
» et que toute denrée et marchandise pro-
» venant de fabrique ou de colonie anglaise,
» serait confisquée. »

Les bâtimens neutres furent soumis à des formalités rigoureuses pour constater leur chargement et leur destination, et ne purent s'en dispenser qu'à condition de charger, en retour, des produits des manufactures

françaises, pour une valeur égale à celle de leur cargaison.

Ces moyens indirects de miner les fondemens de la puissance anglaise n'étaient, dans une guerre maritime, qu'un témoignage de faiblesse; les restes des marines française, espagnole et batave, dispersés dans les ports sur cette vaste étendue de côtes, ne pouvaient braver les forces navales de la Grande-Bretagne. Si l'on parvenait à les balancer, ce ne pouvait être qu'après de longs efforts; il fallait d'abord construire et armer des vaisseaux dans les divers arsenaux à de grandes distances les uns des autres, séparés par le détroit de *la Manche* et par celui de *Gibraltar;* il fallait ensuite, en présence des flottes anglaises, à travers leurs croisières, franchir les portes des deux mers, réunir les escadres des trois nations, et combiner, avec des élémens si dissemblables, les opérations qui exigent le plus d'uniformité et d'accord : il fallait donc beaucoup de temps et de pénibles sacrifices pour préparer et pour suivre avec succès une telle guerre.

Ni la politique, ni le caractère du chef du gouvernement français ne se seraient pliés à ce système de temporisation ; il lui convenait mieux de diriger contre l'Angleterre une attaque directe, de l'inquiéter par un grand déploiement de forces, et de la contraindre à concentrer les siennes pour sa propre défense. Cette audacieuse agression, qui jusqu'alors n'avait été considérée par les Anglais que comme une vaine menace, devenait plus vraisemblable, et ne devait pas être légèrement méprisée, quand le conquérant, qu'aucun obstacle n'avait encore arrêté, proclamait hautement sa résolution d'y employer toutes les ressources de la France, et d'y hasarder sa fortune et son existence. Quelque opinion que l'on se forme de la témérité du projet de descente et d'invasion conçu par le premier Consul, on doit, avant de prononcer sur la possibilité de son exécution, examiner l'immensité de ses préparatifs, la nature des difficultés, et les moyens qu'il y avait appropriés. Son premier soin fut de réveiller les sentimens de jalousie et d'animo-

sité que la paix avait amortis, et d'exalter l'orgueil national pour diriger vers cet unique but tous les efforts qu'il en pourrait exiger. Quelques passages de la circulaire qu'il fit adresser, par son ministre de l'intérieur, aux préfets des départemens, donneront une juste idée du mouvement qu'il imprima pour faire concourir à cette grande entreprise toutes les forces de la nation.

« Dans la position où se trouve la France, » et avec l'espèce d'ennemis que nous avons » à combattre, la bravoure française resterait » stérile sur le rivage de l'*Océan*, si de nom- » breux vaisseaux ne lui fournissaient le » moyen d'atteindre son ennemi : c'est donc » vers la construction des vaisseaux que tous » vos efforts doivent être dirigés : le com- » merce, l'agriculture, l'industrie souffriront » d'autant moins que l'exécution sera plus » prompte; un bateau plat de première es- » pèce coûtera 30,000 francs, celui de secon- » de, de 18 à 20,000 francs. Deux pieds d'eau » suffisent pour porter un bateau plat non » armé : ainsi il est peu de villes qui ne puis-

» sent pas exécuter une entreprise de cette
» nature ; ces bâtimens porteront le nom des
» villes et des départemens qui les auront
» construits : le gouvernement acceptera
» avec satisfaction depuis le vaisseau de ligne
» jusqu'au plus léger bâtiment de transport.
» Si, par un mouvement aussi rapide que
» général, chaque département, chaque
» grande ville couvre ses chantiers de bâti-
» mens en construction, bientôt l'armée
» française ira dicter des lois au gouverne-
» ment britannique, et établir le repos de
» l'Europe, la liberté et la prospérité du com-
» merce, sur les seules bases qui puissent en
» assurer la durée. »

De toutes les parties de la France on répon-
dit à cet appel : l'exemple donné par les ad-
ministrations supérieures et par les princi-
pales corporations, fut promptement imité.
De nombreuses adresses des conseils géné-
raux des départemens, annoncèrent au pre-
mier Consul de riches offrandes ; les départe-
mens de l'est, dont la population belliqueuse
montra constamment un généreux empres-

sement pour la cause nationale, furent aussi les premiers à voter d'importans secours; celui du Haut-Rhin donna 300,000 francs pour la construction d'un bâtiment qui portât son nom; le département de la Côte-d'Or fit fondre cent pièces de canon pour les nouveaux armemens. Beaucoup d'autres firent des dons encore plus considérables; on ouvrit des emprunts par souscription volontaire, dont le remboursement fut assuré par une addition aux charges publiques : les villes maritimes, en se résignant aux plus douloureux sacrifices, rivalisèrent d'ardeur et de dévouement.

Pour faire mieux sentir à quel degré d'enthousiasme fut portée l'opinion publique, dans cette circonstance, nous choisissons entre mille témoignages authentiques l'expression du vote du conseil municipal et de la chambre de commerce de *Bordeaux*.

« S'il faut en croire le cabinet britannique » la France s'isolerait aujourd'hui de son » gouvernement : d'après ces insulaires, ce » n'est pas la nation tout entière qui s'in-

» digne de leur attaque et qui accepte leur
» défi. Nous venons, à la face de l'Europe,
» démentir cette perfide imposture; nous ve-
» nons démontrer à l'ennemi, que jamais il
» n'exista de concert plus unanime entre la
» France et son gouvernement. En compa-
» rant à nos intérêts personnels les sentimens
» que nous exprimons, l'Anglais lui-même
» se verra forcé d'en reconnaître la sincérité.
» C'est nous qui répondîmes, avec le plus
» entier abandon, à l'appel fait au commerce
» de la France; c'est sur nous que vont tom-
» ber les premières calamités inséparables
» d'une guerre maritime. Sur la foi d'un
» traité dont tout nous garantissait la durée,
» nos expéditions se multiplièrent : comme
» dans nos beaux jours, nos vaisseaux furent
» rapidement portés vers les Deux-Indes. La
» guerre éclate; une foule de navires sortis
» de nos ports y sont encore attendus, et
» laissent nos armateurs partagés entre des
» dangers trop réels, et de bien faibles espé-
» rances. Leur ruine, citoyen premier Con-
» sul, sera celle de leur cité. Eh bien! privés

» de tous nos moyens, menacés d'une perte
» totale, les habitans de cette cité, le com-
» merce qui en fut l'ornement et le soutien,
» se sentent pressés de vous témoigner leur
» reconnaissance : ils ont vu les sacrifices
» que le héros a faits au maintien de la paix;
» ils ont reconnu la sage lenteur qui en a
» prolongé la durée : mais l'honneur et la
» gloire du nom français ont dû mettre
» un terme à votre longanimité. Convain-
» cus que l'ennemi a voulu la guerre, nous
» cessons de calculer les malheurs parti-
» culiers qu'elle nous prépare, et nous nous
» empressons de mettre nos bras, nos forces
» et nos derniers moyens à la disposition du
» vengeur commun. »

Satisfait de ce concours unanime à l'exécution de ses desseins, fier de l'assentiment de la nation, et méditant déjà de le faire servir à son élévation au pouvoir souverain, Bonaparte se hâta de profiter de ces heureuses dispositions. Le vice-amiral Decrès, ministre de la marine, et l'un des plus habiles qu'ait eus la France, mit dans ces apprêts un ordre

admirable, une prodigieuse activité. De nouveaux modèles de bâtimens légers furent construits dans les ports, et à Paris même sous les yeux du premier Consul : il présidait lui-même aux travaux, aux exercices nautiques de sa garde. Il s'instruisait par les rapports et les explications de son ministre sur cette foule d'objets dont se complique l'art naval, et qui, tout minutieux qu'ils puissent paraître, ne sont indifférens qu'aux yeux de l'inexpérience.

Pour exécuter le projet gigantesque de porter le théâtre de la guerre sur les rives de la *Tamise*, le problème à résoudre pouvait être exprimé de la manière suivante.

1°. Transporter à la fois, et sur une seule flotille, une armée de 100,000 hommes de toutes armes, avec son matériel ; c'est-à-dire, son artillerie de siége et de campagne, ses munitions, ses vivres, ses équipages.

2°. Classer, armer, organiser la flotille de telle manière qu'elle pût forcer le passage, quelles que fussent les forces navales qui lui seraient opposées.

3°. Que le débarquement fût assez prompt pour vaincre dès l'abord toutes les résistances et pour s'affermir.

Nous allons exposer sommairement les moyens qui furent préparés pour satisfaire à ces trois principales conditions du problème. Nous entrerons ensuite dans les détails de construction et d'armement qui, par leur importance, relativement au but de l'expédition, par la nouveauté d'invention ou sous d'autres rapports, nous ont paru dignes d'être conservés.

L'épreuve faite sur la rade de *Boulogne*, à la fin de la campagne précédente, des avantages qu'on pouvait retirer de bâtimens de très-petites proportions et d'un faible échantillon, portant cependant quelques pièces d'un fort calibre, pour résister à des forces très-supérieures, suggéra l'idée d'étendre et d'appliquer à l'offensive ces diverses espèces de bâtimens. Jusqu'alors, ils n'avaient été employés qu'à la défense passive des ports, des rades, des anses et des embouchures des fleuves et rivières, et presque toujours à la

portée et sous la protection du feu des batteries des côtes adjacentes. Les ingénieurs de la marine s'appliquèrent à perfectionner ces constructions ; ils les varièrent selon leur destination spéciale, tant pour la coupe, la voilure et le tirant d'eau, que pour le calibre des pièces dont ces diverses embarcations devaient être armées : en calculant le tonnage de chaque espèce de bâtiment, le nombre d'hommes et de chevaux à embarquer, le poids et le volume des objets dont ils devaient être encombrés, on trouva qu'il n'en fallait pas rassembler moins de quinze cents.

Les pramesétaient la première, c'est-à-dire, la plus forte espèce de bâtimens; armées de six pièces de 24 qu'on pouvait passer d'un bord à l'autre, ces batteries flottantes étaient d'excellens appuis soit pour soutenir les lignes d'embossage, soit pour protéger la navigation et le mouvement des flotilles. Les prames, construites sur deux quilles et à fond plat pour diminuer autant que possible leur tirant d'eau, avaient, à la vérité, l'incon-

vénient de ne pouvoir serrer le vent, et de dériver beaucoup si elles n'avaient vent arrière ou tout au moins largue : mais aussi elles pouvaient s'échouer à marée-basse, sans craindre que les frégates, et moins encore les vaisseaux, s'en approchassent assez pour les incendier, tandis que le calibre de leurs pièces et leur tir à fleur d'eau les rendaient très-redoutables. Le retour de la marée les remettait promptement à flot.

La seconde espèce de bâtimens, les chaloupes canonnières étaient par leur coupe, leur gréement, leur voilure, plus propres à tenir la mer et à manœuvrer que celles qu'on avait jusqu'alors employées uniquement à la défense des rades. Elles étaient aussi plus fortement armées et portaient quatre pièces de 24, en bronze ou en fer, et un obusier. Les plus grandes qui furent armées en Hollande, portaient du calibre de 36, et pouvaient transporter jusqu'à deux cents hommes.

La troisième espèce, les bateaux plats, ou canonniers, étaient de petits bâtimens tout

semblables à ceux ordinairement employés à la pêche de la baleine. Ils étaient armés de deux pièces de gros calibre; ceux du plus fort échantillon portaient du 24, et pouvaient embarquer quatre-vingts hommes : comme ils étaient courts et pontés, ils se maintenaient bien à la mer, s'élevaient au vent, viraient de bord, et prenaient facilement la position la plus favorable pour faire usage de leurs pièces.

La quatrième espèce se composait de grands canaux ou péniches demi-pontées; c'étaient de petites galères à dix-huit bancs de rameurs, armées à l'avant et à l'arrière d'une pièce de 4 et d'un obusier.

Enfin, indépendamment de ces quatre sortes de bâtimens armés, on avait recueilli dans tous les ports, et principalement en Hollande, tous ceux de diverses formes et dénominations qui pouvaient être utilement employés au transport des chevaux, des bagages, des vivres et des munitions.

L'imagination la plus hardie aurait pu s'arrêter devant les difficultés sans nombre,

que présentait l'exécution d'un si prodigieux armement, et cependant la création du *matériel naval*, si l'on veut nous permettre cette expression, n'était encore que la moindre de ces difficultés : pour remplir la première des conditions du problème, ainsi que nous l'avons énoncé, il fallait partir du même point, et du point le plus près des côtes d'Angleterre : le petit port de *Boulogne* était le seul qui offrît cet avantage ; les attaques infructueuses de l'intrépide amiral Nelson avaient bien prouvé qu'on pouvait le mettre hors d'insulte du côté de la terre, et, par une ligne d'embossage bien enchaînée, en empêcher les approches du côté de la mer, jusqu'à la distance où le bombardement était à craindre. Mais ce port, que la basse marée laisse entièrement à sec, était si resserré, qu'à peine deux cents embarcations pouvaient s'y ranger ; il fallait donc faire un nouveau port, creuser un bassin assez vaste pour contenir toute la flottille dont nous venons d'indiquer la composition. En supposant ces travaux perfectionnés, la flottille rassemblée, organisée,

pourvue de toutes ses munitions, et l'armée embarquée, l'intervalle d'une marée à l'autre ne suffisait pas pour faire sortir et mettre en rade en moins de trois jours, la totalité de l'expédition : cette rade, ouverte aux vents d'ouest, était peu sûre; les bâtimens ne pouvaient s'y ranger, sous le feu des batteries de terre, qu'à une distance trop rapprochée, parce que le gisement de la côte offrant à peine quelques saillans, ceux qui devaient mouiller plus au large, au-delà des bancs, n'étaient que faiblement protégés : c'était le plus grave inconvénient de la position du port de *Boulogne;* mais le génie du premier Consul ne s'arrêta point devant cet obstacle : il sut obtenir de l'art ce que refusait la nature : un récif, qui se trouvait sur la laisse de basse mer, servit à jeter les fondations d'un fort isolé qui devint un excellent appui pour la droite ou nord-est de la rade. La construction de cette énorme tour fut très-difficile, parce que les travaux étaient sans cesse interrompus par le retour de la marée; les assises de pierre étaient

par échelons, jusqu'à *Étaples*, à l'embouchure de *la Cauche*, d'où il leur était facile de se rendre au point de rassemblement. Rien ne fut épargné pour armer cette côte ; les moindres saillans étaient occupés par de fortes batteries, et par des postes d'observation.

Au nord de *Boulogne*, le ralliement par petites divisions était beaucoup plus difficile ; les chances étaient plus favorables à l'ennemi. La côte, depuis les bouches de *l'Escaut* jusqu'au *pas de Calais*, court à peu près dans la direction *est* et *ouest* : d'où l'on voit que les vents de nord et nord-est, les plus favorables pour sortir des ports de Hollande, devaient également servir aux Anglais, soit qu'ils fussent en croisière au vent du canal, soit qu'ils fussent stationnés à l'embouchure de *la Tamise*, qui se trouve à peu près sous la même latitude que *l'Escaut oriental* : la rencontre était inévitable, puisque les mêmes vents qui permettaient aux bâtimens de la flottille d'appareiller des ports de Hollande et de la Belgique, amenaient les croisières ennemies sur tous les points de la côte que ces bâtimens devaient

prolonger : leur navigation ne pouvait être suffisamment protégée par les défenses de la côte, parce que les bas fonds dans l'intervalle des marées, les obligeaient à s'en éloigner; il fallait donc que les divisions de la flottille batave qui devaient former presque le tiers de la force totale de l'expédition fussent réunies, en état de tenir la mer et de combattre; ces divisions ne devaient être ni trop ni trop peu nombreuses, afin de ne pas donner, par l'étendue de leur ligne de bataille, un trop grand avantage à l'essaim de croiseurs, au travers desquels elles avaient à forcer leur passage. Nous dirons plus tard comment l'habile et brave amiral Verhuel exécuta ces manœuvres délicates en présence de forces très-supérieures. Nous ne voulons ici qu'exposer, comme nous venons de le dire, les dispositions générales pour ce qui concerne la marine, afin que nos lecteurs puissent mieux saisir et apprécier celles relatives à l'armée de terre, et la parfaite concordance des unes avec les autres.

Le premier Consul, ayant remarqué que le

ralliement de la flottille batave ne pouvait s'opérer partiellement ni immédiatement au point central, s'arrêta au projet présenté par l'amiral Verhuel de l'effectuer par divisions, en s'échelonnant d'un port à l'autre, à mesure que les armemens atteindraient à leur perfection, et que ces divisions seraient formées. Les ports d'*Ostende*, de *Dunkerque* et de *Calais*, partageant à peu près également la distance des bouches de *l'Escaut* à *Boulogne*, furent destinés à les recevoir successivement, et la défense maritime de ces places et des côtes adjacentes fut établie avec autant de soin, et l'on peut dire avec autant de luxe d'artillerie que celle du littoral de *Boulogne*.

Quelque nombreux et bien entendus que fussent ces armemens, en supposant que les escadres anglaises n'eussent pas réussi à prévenir leur réunion, en interceptant ou détruisant les convois, et que les troupes fussent embarquées, et l'expédition en masse prête à faire voile, la seconde condition du problème, le trajet du canal, en présence des forces anglaises, paraissait incertain. L'opi-

nion des marins les plus expérimentés était loin d'être fixée; et la plupart ne partageait pas, à cet égard, la sécurité que le premier Consul affectait et voulait inspirer. La mer, disaient-ils, fût-elle couverte de ces chaloupes canonnières, de bateaux et de péniches, les vaisseaux de ligne et les frégates disperseront ces fragiles embarcations. Il suffira des moindres évolutions d'une escadre pour traverser en tout sens et mettre en désordre cette foule de bâtimens que leur marche inégale, comme leur construction, empêchera d'ailleurs de se maintenir en ligne : il suffira de quelques bordées pour y jeter la confusion; l'encombrement des troupes rendra leur valeur inutile, et le combat plus sanglant et plus désastreux : on ne peut tenter le passage qu'après une bataille navale entre des escadres d'égale force, et dont les résultats, fussent-ils même balancés, auraient contraint la flotte anglaise à rentrer dans ses ports et à laisser la mer libre au moins pour quelques jours.

On répondait à ces objections, que trois

marées suffiraient pour mettre en rade et en partance, la totalité de la flottille, lorsqu'elle serait réunie à *Boulogne* et dans les petits ports voisins de *Montreuil*, de *Vignereux* et d'*Ambleteuse*; que, dans la belle saison, les calmes et les vents faibles d'est et de sud-est, favorables à la navigation des bâtimens légers, ne permettaient pas aux vaisseaux de ligne, maniés et entraînés par la violence des courans du canal, de manœuvrer à hauteur du passage, et d'y maintenir leur croisière; que rien n'empêchait d'attendre cette circonstance et d'en profiter; que dans ce cas, et s'il fallait combattre contre quelques vaisseaux de haut bord, les expériences faites avaient démontré que leur feu à grande portée était peu redoutable pour des bâtimens qui ne présentaient que de très-petites surfaces, et n'étaient, pour ainsi dire, que des points marqués sur les eaux. Se trouvaient-ils assez rapprochés pour être menacés d'une bordée; l'élévation du vaisseau en diminuait beaucoup le danger; tandis que le tir à fleur d'eau des chaloupes et des bateaux canonniers se

manœuvrant facilement, virant de bord, changeant de position à la voile et à la rame, leur donnait un avantage décidé, si les vents faiblissaient, et leur livraient ces citadelles, si la mer était calme : sans se laisser imposer par les masses, disaient les partisans de ce nouveau genre de combat naval, il faut oser les assaillir de tous côtés avec nos mille batteries flottantes, toutes armées d'un fort calibre, montées par d'intrépides soldats, et dont l'abordage simultané sera très-redoutable. On citait l'exemple des brillans combats des flottilles suédoises, dans la dernière guerre sur les côtes la Finlande; enfin, sans se dissimuler les pertes qu'on pouvait éprouver dans ce court trajet, on pensait qu'il n'était pas vraisemblable que la flotte anglaise parvînt, ni par son feu, ni par ses manœuvres, à barrer tellement le passage, que la plus forte partie de l'expédition ne pût atteindre le rivage opposé.

Mais quoique décidé à le tenter avec les seuls moyens de son immense flottille, le premier Consul combinait ceux qui pouvaient,

en éloignant la masse des forces navales de l'ennemi, favoriser le ralliement des siennes, et lui assurer dans le canal une supériorité décidée à l'époque où l'expédition serait prête à mettre à la voile. Cette partie de son plan d'aggression était la plus importante, et fut aussi la plus secrètement conduite : nous ne faisons ici que l'annoncer, nos lecteurs la reconnaîtront dans la suite par le développement des événemens.

Nous avons dit dans le Chapitre précédent que le gouvernement anglais, pendant qu'il prolongeait une fausse négociation, avait pressé ses armemens avec tant de vigueur, qu'au moment où la rupture fut décidée, les escadres se trouvèrent prêtes à mettre en mer pour leurs différentes destinations : bloquer à la fois tous les grands ports, paralyser dans les arsenaux des trois puissances leurs forces navales dispersées, écumer les mers en pleine sécurité, soumettre au pavillon britannique toute espèce de navigation, s'emparer, presque sans coup férir, des îles rétrocédées, consommer la ruine de *Saint-Domingue* et

de tous les établissemens français dénués de secours ; tel devait être et tel fut en effet le plan de guerre des Anglais. Tout le génie de Bonaparte n'y pouvait opposer, pendant la première campagne, que des menaces et d'impuissans efforts. L'amiral Nelson croisait avec dix-huit vaisseaux et un nombre correspondant de frégates dans la *Méditerranée* : il bloquait étroitement *Toulon*, *Gênes*, *Livourne*. L'amiral Edward Pellew croisait avec dix vaisseaux au cap *Saint-Vincent*, et observait tous les ports d'Espagne ; l'amiral Cornwallis était avec vingt vaisseaux sur la côte de *Brest* ; l'amiral Keith et le contre-amiral Sidney-Smith commandaient la flotte du canal ; d'autres croisières étaient établies aux embouchures de *l'Elbe* et du *Weser*.

Ainsi, dès le commencement de la guerre tous les vaisseaux et frégates que l'Angleterre put armer, furent mis en mer. Le premier Consul prévit que, pour soutenir ce système de blocus universel, aussi profitable à son commerce qu'utile au maintien de sa marine par l'enlèvement des gens de mer de toutes les

nations, et leur incorporation forcée dans les équipages, le gouvernement anglais négligerait de tenir sa grande flotte ensemble et ralliée dans les ports de *la Manche*. Plus on mettait d'activité dans les arsenaux de Hollande, de France et d'Espagne, à construire et armer des vaisseaux, et plus les Anglais devaient s'obstiner à soutenir leurs croisières éloignées et divergentes. Lorsque ces armemens, en apparence inutiles, auraient été poussés jusqu'à leur perfection, les chances que la fortune manque rarement d'offrir à qui sait les attendre, pouvaient dérober leur sortie et leur fausse destination ; et, tandis que les escadres ennemies erreraient incertaines, une habile combinaison rassemblerait à la hauteur de *Brest* la presque totalité des forces navales des alliés ; cette flotte, maîtresse des parages de *la Manche* au moins pendant quinze à vingt jours, protégerait le passage de la flottille de *Boulogne* et le débarquement de l'armée.

Quant à cette dernière partie du projet de descente, que nous avons appelée la troisième

condition du problème, nous pensons que les idées du premier Consul, tant sur le choix des points de débarquement que sur les premiers mouvemens de l'armée, n'étaient point fixées.

Ni les deux expéditions du conquérant des Gaules, ni la transmigration guerrière du duc de Normandie, brûlant ses vaisseaux pour prendre possession d'un héritage, ni les descentes partielles exécutées sur différens points des côtes d'Angleterre et d'Irlande, pendant le dernier siècle, ne pouvaient servir d'exemple : c'était bien le même bras de mer qu'avaient franchi deux fois les légions romaines sur des flottilles construites par leurs mains; c'étaient les mêmes rivages qu'il fallait aborder, et peut-être affronter de pareilles tempêtes; mais combien la similitude des arts de la civilisation, la force d'un gouvernement régulier, celle plus redoutable de l'esprit public, la parfaite égalité des armes et la supériorité de la marine des insulaires, n'opposaient-elles pas au César de notre âge, d'obstacles inconnus à son modèle !

Il est vraisemblable que Bonaparte n'aurait tracé d'avance aucune opération, et que, ayant une fois pris terre, il n'aurait consulté que son génie pour s'ouvrir rapidement le chemin vers la capitale, et mettre à profit la terreur dont sa seule présence aurait frappé tous les esprits.

Si l'histoire ne conservait soigneusement les détails de ces prodigieux apprêts, on ne ferait peut-être qu'admirer, comme un vain effort de génie, le plan général que nous venons d'esquisser; mais lorsqu'on voit un seul chef en ordonner et conduire toutes les parties avec une égale prévoyance, avec l'énergie et l'obstination qui surmontent tous les obstacles, la surprise et l'intérêt s'accroissent avec l'importance de l'objet; on assiste à l'un des plus grands spectacles de guerre, l'un des plus mémorables et des plus instructifs.

Pendant que les constructions navales, les travaux de fortification, ceux du matériel de l'artillerie, les approvisionnemens de tout genre s'exécutaient de toute part, le premier Consul s'occupait avec la même activité de la

formation de son armée, que l'expédition de *Saint-Domingue*, les divisions détachées en Italie, en Portugal et en Hanovre, avaient beaucoup réduite.

Quoiqu'on n'eût congédié définitivement, après la paix d'*Amiens*, qu'un petit nombre de vieux soldats trop fatigués, et qu'on n'eût accordé aux autres que des congés de semestre, les cadres en étaient déjà dégarnis; la discipline s'était relâchée; l'ennui de la vie sédentaire et du service passif des garnisons avait rendu la désertion très-fréquente : et comme la législation militaire n'offrait que des moyens insuffisans pour la réprimer, les conseils de guerre furent rétablis dans les corps, par un arrêté plus sévère, qui fut discuté dans le conseil d'état : le premier Consul écrivait au ministre de la guerre, que « si on n'arrêtait ce désor- » dre, il serait impossible d'organiser l'ar- » mée, et de régulariser la comptabilité. »

Il fallut, pour compléter les corps, faire exécuter la loi de la conscription avec plus de vigilance et de rigueur qu'on n'en avait

encore employé; de nouveaux règlemens limitèrent les exemptions du service militaire, et rendirent les remplacemens difficiles. Cette institution, née au sein des orages de la révolution de 1789, et dont la véritable origine fut la formation volontaire et l'armement simultané des gardes nationales du royaume, avait été graduellement regularisée par la convention nationale. A la levée de soixante bataillons de volontaires, décrétée par l'assemblée constituante, avait succédé celle des réquisitionnaires indistinctement incorporés dans les nouveaux cadres des demi-brigades: les menaces, les efforts divergens des puissances coalisées contre la France, l'invasion inconsidérément entreprise avec des moyens insuffisans, ne servirent qu'à aiguillonner et pousser aux combats une population naturellement belliqueuse. Cette obligation du service personnel, que le nom seul de milice rendait odieuse sous la monarchie absolue, parut naturelle et juste dès que les idées libérales en eurent ennobli le motif; le même sentiment d'indépendance individuelle qui

avait fait repousser ce terrible impôt, le rendit national. Ce fut ainsi que la faction qui avait usurpé les droits du peuple et renversé le trône, liant par une monstrueuse confusion sa propre cause, le maintien de sa tyrannie, à celle toujours sacrée, toujours juste de la défense de la liberté et de l'intégrité du territoire, précipita dans les camps toute la jeunesse française : la violence acheva ce qu'un généreux enthousiasme avait commencé; des réquisitions arbitraires pesèrent sur tous les départemens : la victoire couronna, sans les justifier, ces gigantesques efforts; mais si l'ardeur des braves s'exaltait de plus en plus par les succès, le sang français s'épuisait. Après six années de combats et de levées sans règle et sans mesure, on ne savait plus comment assurer le recrutement des armées de la République : le règne de la terreur avait cessé, entraînant ses exécrables artisans dans l'abîme qu'elle avait creusé. Le directoire, qui voulut et n'osa le rouvrir, avait, comme le font d'ordinaire les gouvernemens faibles et décrédités, signalé son

impuissance par les proscriptions; le nom seul de la loi, à la sanction de laquelle ne concourait point ce pouvoir exécutif éphémère, conservait encore quelque force dans l'opinion, malgré les violations qui l'avaient énervée. Un général en chef, qui avait remporté la plus importante des premières victoires dans la guerre de la révolution, sur ce champ de *Fleurus*, toujours fertile en lauriers pour les troupes françaises; Jourdan, alors l'un des membres du conseil des cinq-cents, fut chargé du rapport et de la proposition du projet de loi sur la conscription. Il attacha son nom à la plus forte institution militaire des temps modernes. L'obligation de tous les citoyens au service personnel, pour la défense commune, fut reconnue comme la conséquence immédiate et la juste application de l'égalité politique. Ainsi fut détruite en France la plus profonde racine du privilége, par cela seul que nul ne pouvait plus parvenir au grade d'officier avant d'avoir été soldat, et que c'était au dernier rang qu'apprenait à obéir celui qui devait un

jour commander. L'exposé des motifs de cette grande résolution, tel qu'on le trouve dans le *Moniteur* (séance du conseil des cinq-cents, du 2 thermidor an VI), est un développement aussi sage que lumineux de ces principes. « J'aurai atteint le but, disait le géné-
» ral Jourdan, si vous trouvez dans le projet
» de résolution que je vous présente, sûreté
» pour l'état, garantie pour la liberté civile,
» égalité de droits et de devoirs. »

Le mode d'exécution présentait des difficultés compliquées; il fut réglé avec une sévère prévoyance, et nous dirions avec une exacte justice, si la suspension de la libération définitive des classes n'avait laissé dans les mains du pouvoir législatif, la possibilité d'abuser de la force nationale, et le droit de déterminer, selon les circonstances, la quotité de cet impôt. Il ne fallait pas moins que la libération absolue, après le tirage au sort, et l'expédition des congés au terme prescrit, pour excuser la rigueur de la pénalité, et l'exclusion de l'exercice des droits civils.

L'idée d'un recrutement par appel forcé

et sans exception de personne à aucun titre n'était pas nouvelle, ni exclusivement applicable au régime républicain; on savait que le maréchal de Saxe l'avait fortement exprimée dans ses rêveries, et le rapporteur de la commission du conseil des anciens ne manqua pas de s'appuyer de cette autorité. Un projet de conscription avait aussi été présenté au comité de l'assemblée constituante, qui n'osa pas le proposer, dans la crainte d'attiédir le zèle des gardes nationales, et que les deux institutions ne se croisassent. Mais si l'on considère les circonstances dans lesquelles la conscription militaire fut décrétée, et combien il était difficile, à cause de la fausseté des bases du gouvernement représentatif à cette époque, de donner à la population les garanties qui pouvaient prévenir les abus, on devra s'étonner de la hardiesse et de la solidité avec lesquelles les auteurs de cette loi posèrent les fondemens d'une armée nationale.

Ce fut le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) que la loi de la conscription militaire

passa au conseil des anciens. Elle était à peine promulguée que la rupture du congrès de *Rastadt* ayant rendu la guerre continentale imminente, le Directoire exécutif adressa, le 23 septembre, au conseil des Cinq-cents, le message par lequel il demandait une levée de 200,000 conscrits pour compléter l'armée, et proposait, *pour cette fois*, d'y faire contribuer les cinq classes. Cette mesure aurait détruit tout le système du recrutement; elle fut repoussée par le général Jourdan, qui maintint le mode d'exécution fixé par la loi, en faisant appeler d'abord à l'armée active, la première classe de conscrits, et en cas d'insuffisance le nombre de ceux de la seconde classe qui serait nécessaire pour compléter les 200,000 : mais d'après les calculs qui furent établis sur une population de 30,000,000, le nombre de jeunes gens qui avaient atteint leur vingtième année ne s'élevant qu'à 208,233, toute la première classe dut marcher, et le tirage au sort ne fut qu'une inutile formalité. Ainsi on voit que, dès le premier essai de ce nouveau mode de

recrutement, on fut entraîné à en abuser par la même violence des circonstances qui avaient fait consumer la ressource des domaines nationaux; comment la partie la plus précieuse de la population aurait-elle été ménagée par les divers gouvernemens, après le succès d'une levée qui, enlevant tout à la fois la fleur de la jeunesse française, ne rencontra pourtant aucune opposition?

Les deux campagnes qui suivirent la rupture du traité de *Rastadt*, soit en Allemagne, soit en Suisse, soit en Italie, furent celles qui coûtèrent le plus de sang à la France. Cette énorme cousommation d'hommes porta sur les deux premières classes de la conscription; elles furent presque entièrement épuisées.

Le général Bonaparte, à son retour d'Égypte, parvenu à la dictature consulaire, et prompt à l'affermir en reconquérant l'Italie et relevant la fortune des armes françaises, ordonna une levée de 30,000 conscrits: on ne put l'effectuer qu'en prenant les jeunes gens de dix-neuf ans accomplis qui étaient entrés dans leur vingtième année, mais n'avaient

pas atteint l'âge fixé. Cette déviation affaiblit le système, et le refus d'expédier des congés absolus aux soldats citoyens qui avaient achevé leur temps de service, véritable manquement à la foi publique, acheva de discréditer la loi. Dès ce moment, l'institution perdit dans l'opinion sa force morale; et son exécution et sa durée n'eurent d'autres garanties que la vigueur d'un gouvernement concentré dans des mains habiles, et la nécessité et l'habitude de l'obéissance.

Les principes consacrés par le titre premier de la loi, savoir : « que tout Français est sol-
» dat, et se doit à la défense de la patrie.

» Que lorsque la patrie est déclarée en
» danger, tous les Français sont appelés à sa
» défense, sans en excepter ceux qui ont
» déjà satisfait à ce devoir et obtenu des
» congés.

» Que le nombre des défenseurs se règle
» par la connaissance de l'incomplet de l'ar-
» mée. »

Ces principes, disons-nous, ainsi vaguement exprimés, donnaient au dictateur, qui,

en se réservant l'initiative, avait interdit toute espèce de discussion indépendante, la latitude la plus illimitée : aussi, considéra-t-il toujours la loi de la conscription militaire, telle qu'elle existait alors, comme le plus ferme appui de sa puissance. Lorsque, après les traités de *Lunéville* et d'*Amiens*, il dut faire rentrer la plus grande partie de l'armée sur le territoire de la République, il n'accorda point de congés absolus, mais seulement des semestres pour calmer les murmures ; et malgré l'extrême embarras des finances, il ne songea point à soulager le trésor par des réformes. Loin de modérer, en raison de l'état de paix, l'exécution de la loi de la conscription, il appela le reste des classes arriérées ; et pour dérober à l'étranger la connaissance de l'effectif de ses forces disponibles, il prescrivit au ministre de la guerre de ne point rendre publiques ses dispositions. « C'est sur le recrutement (écrivait-il à ce mi-
» nistre peu de temps avant la déclaration
» de guerre) que vous devez porter con-
» stamment une grande attention : ne passez

» pas une journée sans vous occuper person-
» nellement d'un objet si important : c'est la
» première et la plus grande affaire de l'état. »

Il exigeait que les préfets des départemens rendissent chaque semaine un compte exact de la situation des levées ; ceux qui étaient en retard étaient vivement pressés, et le succès de la conscription était à ses yeux le premier mérite de ces fonctionnaires. Il suivait avec une attention scrupuleuse le mouvement des conscrits appelés, depuis le départ des moindres détachemens, jusqu'à leur arrivée dans les corps ; ces états de situation étaient toujours sous ses yeux ; il inventait chaque jour quelque nouveau moyen d'accroître les contingens, et récompensait le zèle des préfets qui secondaient ce genre d'exaction. Les corps, déjà portés au complet, avaient ordre de recevoir les hommes qui, préférant d'y servir, se présentaient volontairement. Il ne souffrait pas que le défaut de taille fût un motif de refus, même pour l'arme de l'artillerie ; il abaissa jusqu'à cinq pieds deux pouces, celle des dragons ; enfin,

il ne tarda pas à former d'excellentes compagnies de voltigeurs, avec les hommes de la plus petite stature, et qui, sous la zône moyenne, sont communément les plus vigoureux et les plus agiles : il doubla ainsi, tout d'un coup, les troupes d'élite dans l'infanterie, et rendit la conscription plus productive.

Nous pensons que nos lecteurs ne trouveront ces détails ni trop minutieux, ni indignes de l'histoire, s'ils se rappellent quelle était, à cette époque, la haute pensée de Napoléon; s'ils se plaisent à observer avec quelle habileté il profita des circonstances et de l'état de guerre pour s'élever au rang des souverains. Plus le parti de l'ancien ordre de choses, qui avait triomphé dans le parlement d'Angleterre, affectait de remettre en question le changement du gouvernement de la France, et plus le dictateur impatient s'efforçait de nationaliser la guerre, de faire pénétrer de plus en plus, dans toutes les classes, dans toutes les institutions, l'esprit militaire dont il était animé, et qui, selon ses vues et pour

l'entier accomplissement de ses desseins, devait être tout l'esprit public. Une nouvelle organisation des garde-côtes, celle de la garde nationale, l'encadrement des nombreux employés des douanes, presque tous vieux soldats, tendaient à armer et appeler sous les drapeaux toute la population valide, à l'intéresser à la défense du territoire, afin de réserver pour l'armée active toutes les ressources que pourrait fournir la conscription.

Le premier Consul ne négligea point d'accroître ses forces disponibles par l'admission des troupes auxiliaires; il chargea le général Ney, qui, depuis l'acceptation de l'acte de médiation, avait déployé en Suisse un caractère diplomatique, de conclure une capitulation pour l'entretien de quatre régimens au service de la France. Il lui laissa toute latitude pour traiter avec les cantons sur la base des anciennes capitulations de 1764. Ce retour à la vieille politique, malgré les changemens qui la rendaient moins nécessaire, était aussi un moyen d'entretenir des relations favorables à l'alliance des deux nations. Quoique par le

fait, le nouveau gouvernement helvétique fût entièrement sous sa dépendance, il lui convenait, à cause du titre de médiateur dont il aimait à se parer, d'employer les formes de négociations : il s'en dispensa tout-à-fait, à l'égard de la Hollande, qu'il entraîna dans la guerre, sans tenir compte des stipulations du traité de *Lunéville* ; il y commandait en maître. Dès le mois d'avril 1803, il avait ordonné l'armement des batteries, des îles et de la côte, et prescrit au général Victor les dispositions qu'il jugeait nécessaires à la défense. Son ordre était ainsi conçu :

« La mise en sûreté de tous ces points est » nécessaire pour mettre en sûreté nos fré- » gates et les vaisseaux hollandais qui sont » dans la rade d'*Helvoets luis*.

» Comme il est probable que les Hollan- » dais délibèreront avant d'agir, et agiront à » leur manière, vous donnerez l'ordre au » général Victor d'armer le fort de l'île *Gorée*, » celui de *Brick*, l'île de *Worn*, et d'occu- » per les postes les plus importans.

» Vous lui recommanderez d'ordonner la

» plus grande surveillance, *car la mauvaise* » *foi et la perfidie des Anglais est capable* » *de tout.* »

Et c'est ce profond et défiant politique, ce terrible dominateur, qu'on a vu plus tard, presque seul et désarmé, cédant à sa destinée, et comptant sur la foi punique, aborder le *Bellérophon!!*

Après avoir arrêté les dispositions générales dont nous venons de rendre compte, Bonaparte jugea que sa présence dans les provinces belgiques, principal foyer de ses armemens, donnerait à ses préparatifs une plus grande activité, et imprimerait aux esprits attentifs à ses moindres mouvemens, une plus forte impulsion : aucun chef de gouvernement n'a jamais mieux connu, mieux calculé l'effet et l'à-propos de cette intervention personnelle dans l'exécution de ses ordres; il savait trop bien que le plus sûr moyen de conduire et d'entraîner la multitude, est de la surprendre, de l'étonner par des résolutions et des démarches inattendues. Il ne s'adressait guère au sens intime, à la raison des

hommes, et cherchait avant tout à s'emparer des imaginations. Sa vie publique était une continuelle épopée. Ses déplacemens étaient toujours soudains, ses itinéraires secrets, ses excursions rapides, son retour incertain.

Le premier Consul partit de *Paris* le 6 messidor an XI (25 juin 1803), passa par *Compiègne*, *Amiens*, et se rendit, accompagné de sa famille, dans les principales villes; il affecta, pendant ce voyage, de montrer beaucoup de confiance et de sécurité. Il défendit aux commandans des divisions militaires d'envoyer aucune escorte sur son passage; il s'appliqua surtout, pendant cette rapide inspection, à redresser jusque dans les moindres objets, les négligences de l'administration, et ne cessa de dicter des ordres pour le ministre de la guerre.

En voici quelques exemples :

« Je suis très-mécontent de l'habillement » des invalides de *Louvain* : ils sont couverts » de lambeaux. Un grand nombre d'amputés attendent, depuis plus d'un an, le grade » de lieutenant qui leur est dû; le ministère

» ne répond pas. Faites-vous rendre compte,
» expédiez. J'ai vu de vieux et bons soldats
» qui n'ont aucun titre pour faire constater
» leurs services et leurs blessures ; et cela,
» parce que les corps ont, dit-on, perdu
» leurs registres.

» Pourquoi ces changemens d'uniformes,
» occasions de dépense et de gêne ? Pourquoi
» avez-vous ôté aux généraux de brigade le
» panache et le baudrier ? c'est ce dont ils ont
» le plus besoin devant les troupes. »

Rien n'échappait à son investigation ; mais le principal objet de son voyage était de connaître par lui-même la Belgique maritime, les ressources qu'il en pouvait tirer, l'esprit des peuples récemment conquis, et les avantages mutuels par lesquels il pouvait se les affectionner, effacer jusqu'au souvenir de l'ancienne démarcation, et resserrer les liens politiques de ce riche pays avec la vieille France. Rien n'était plus propre à produire ces effets que le concours aux apprêts de l'expédition contre l'Angleterre dont l'industrieuse rivalité opprimait depuis deux

siècles le commerce autrefois si florissant des provinces belgiques.

Après avoir visité les principales villes, et reçu partout les votes, les offrandes et les témoignages du plus vif empressement à seconder ses vues, le premier Consul visita tous les ports de la côte jusqu'au fort de *l'Écluse;* il passa le bras de mer à l'embouchure de *l'Escaut*, entre l'île de *Cadsant* et *Flessingue*, dont il examina dans le plus grand détail le port et les fortifications. Il se rendit ensuite à *Gand*, où l'établissement de nombreuses manufactures faisait déjà renaître l'abondance; il arriva à *Anvers*, le 20 juillet 1803.

On conçoit aisément que la seule vue du magnifique port d'*Anvers*, et la longue viduité de cette vieille métropole du commerce, aient inspiré à un chef de gouvernement, tel que Bonaparte, le plus vif désir de sa restauration. D'anciens conquérans avaient signalé leur puissance et s'étaient rendus à jamais célèbres par le choix du site et la fondation de quelque ville, autant que par leurs victoires :

le rétablissement du port d'*Anvers* et l'ouverture de la navigation de *l'Escaut* présentaient de plus grandes difficultés, et ne promettaient pas moins de gloire : préoccupé de cette grande pensée, le premier Consul reconnut soigneusement les deux rives du fleuve et les fortifications de la place. Il indiqua au ministre de la marine les travaux préparatoires dont il avait besoin pour fixer ses idées et pour faire discuter la possibilité d'exécuter le vaste plan qu'il avait conçu, et auquel il s'attacha avec obstination, avant même de s'assurer, contre l'avis des pilotes et des marins les plus expérimentés, que des vaisseaux de guerre pussent remonter *l'Escaut* jusqu'au mouillage où ils seraient efficacement protégés par le feu des ouvrages de la place. Il décida l'établissement d'un arsenal et de chantiers de construction. Cette mémorable création fut confiée à l'un des plus habiles administrateurs de l'ancienne marine royale, M. Malouet, qui s'y distingua par une activité et des dispositions d'ordre et d'économie dignes d'être recueillies et de

servir d'instruction et de modèle dans d'aussi grandes entreprises.

Nous rappellerons plus tard les regards et l'attention de nos lecteurs sur ce point important, et qui depuis eut tant d'influence sur les destinées de la France.

Le premier Consul s'arrêta à *Bruxelles*; il fut accueilli dans cette ancienne capitale des belles provinces qu'il venait de parcourir, par les démonstrations de la joie publique : ces démonstrations étaient sincères de la part de la masse de la population, et surtout du commerce, qui éprouvait de jour en jour l'avantage de la réunion à la France et d'une haute protection : mais là, comme dans tous les autres pays conquis, les nobles, grands propriétaires, étaient divisés d'opinion. Les uns recherchaient la faveur du nouveau gouvernement; les autres regrettaient la cour archiducale, et se tenaient éloignés du pouvoir qui ne négligeait rien pour les attirer.

Avant de retourner à Paris, Bonaparte reçut à *Bruxelles* les commissaires prussiens et hanovriens chargés de la difficile mission

d'obtenir du nouveau maître des bouches de *l'Elbe*, qu'il tempérât la rigueur du blocus qu'il y avait fait établir. Ils échouèrent dans cette négociation.

Tandis que le premier Consul tenait ainsi les esprits attentifs à ses moindres mouvemens, et préoccupés de ses desseins, le parti royaliste, dont le traité d'*Amiens* avait confondu les dernières espérances, se ranimait et s'agitait sourdement dans la Vendée : la proximité des îles de *Jersey* et de *Guernesey*, toujours importune à la France, facilitait les communications des chefs et des agens qui s'y étaient retirés. Le gouvernement anglais, qui, pendant le cours des négociations, avait constamment refusé d'écarter des côtes de Bretagne cet objet d'inquiétude, protégeait ouvertement ces nouvelles manœuvres ; et par de faibles secours et de magnifiques promesses, excitait les habitans de ces malheureuses contrées à reprendre les armes pour la cause du roi et de la religion.

Ces invitations furent vaines; la pacification avait été sincère, et le gouvernement français

s'appliquant à réparer les désastres de la guerre civile, et à cicatriser les plaies. Les Vendéens avaient retrouvé la patrie; les bras et le fer, trop long-temps et trop vaillamment employés à la déchirer, étaient rendus à l'agriculture : *gladiis recusis utile ferrum*; et si de vieilles haines n'étaient point éteintes, du moins elles étaient impuissantes pour rallumer l'incendie au milieu des ruines. L'ordre et la tranquillité étaient fermement rétablis; les impôts étaient payés régulièrement et sans contrainte : les levées de la conscription se faisaient sans obstacle et sans murmure.

Nous repoussons ici, pour l'honneur de l'humanité et du caractère français, le reproche dont quelques écrivains passionnés ont prétendu faire aux Vendéens un titre de gloire : ils les ont mal jugés, en les représentant dans un état d'hostilité secrète et permanente; enfouissant leurs armes pour de meilleurs temps, et courbant la tête sous le joug du vainqueur : c'est corrompre l'histoire que de supposer la perfidie, en la décorant du nom de fidélité.

On peut, dans des temps de troubles et tant que durent encore les dissensions politiques, le dépit de la vanité blessée, l'amertume des souvenirs, on peut enflammer les imaginations, en leur offrant des tableaux de mœurs chevaleresques; mais ces brillantes conceptions, ces mensonges poétiques, n'auront aucun crédit aux yeux de la postérité, qui ne les attachera que sur les faits et les preuves historiques.

Non-seulement, à cette époque, les Vendéens désabusés résistèrent à toutes les provocations, mais, avec la même franchise qui les avait portés à s'armer pour le soutien du trône contre l'usurpation des droits de la nation, ils se montrèrent fidèles au gouvernement qui, du moins, avait enchaîné la tyrannie démocratique, et rendu la France à la vie des lois: loin de seconder les intrigues de l'étranger, la masse de la population se montrait, là comme partout ailleurs, disposée à combattre l'ennemi commun: elle accourait dans les rangs, armait les côtes, construisait des flottilles. La confiance était si

bien rétablie, que Bonaparte conçut le projet de former une légion de Vendéens, toute indépendante des ressources fixes du recrutement par la conscription, et dont il destina le commandement au comte d'Autichamp, l'un de leurs chefs, qui s'était le plus distingué par son dévouement à la cause royale, et dont la loyauté avait le plus contribué à la réconciliation. On lit au bas de l'ordre au ministre de la guerre, sur cet objet (18 messidor an XI, 7 juillet 1803), que nous avons eu soin de rapporter au nombre des Pièces justificatives, ces mots écrits de la main de Bonaparte :

« Cette légion doit être toute composée, » officiers et soldats, des hommes qui ont » fait la guerre de la Vendée contre nous. »

Toujours occupé de tendre, au plus haut point, tous les ressorts de son gouvernement, le premier Consul n'avait garde de négliger celui qu'il considérait comme le plus puissant, et dont il s'était exclusivement réservé la direction, c'est-à-dire l'inquisition des écrits politiques. Nous ne devons point passer sous

silence l'usage qu'il fit alors de la presse : pendant six mois, les papiers publics furent uniquement employés à répandre dans toute l'Europe des mémoires apologétiques de la conduite du cabinet des Tuileries dans les négociations qui avaient précédé la rupture; les publicistes auxquels ces travaux furent confiés et souvent dictés, y déployèrent beaucoup de talent. La lecture de leurs ouvrages, presque oubliés de nos jours, est très-instructive, et sera plus tard recherchée par ceux qui voudront connaître, dans des circonstances analogues, les rapports des deux nations condamnées par la nature à la plus ardente rivalité, tant que durera leur existence. Cependant, il faut le dire, ces publicistes éclairés remplirent leur tâche avec plus d'art que de bonne foi; car il était facile de prouver la vanité des prétextes allégués par l'Angleterre pour motiver la violation manifeste du traité d'*Amiens*, mais les argumens les plus spécieux ne pouvaient justifier cette soif de domination, ces extensions de territoire qui furent la véritable cause de la guerre.

D'autres écrivains reçurent l'ordre de publier des recherches historiques sur les différentes expéditions tentées par les Français contre les îles britanniques, depuis les temps les plus reculés, et sur les incursions des Anglais particulièrement, dans le dix-huitième siècle : comme c'était le sujet des méditations et des entretiens continuels du premier Consul avec les militaires et les savans, ce fut bientôt celui de toutes les conversations, et c'était aussi l'effet qu'il voulait produire pour se fortifier de l'opinion nationale, et en entourer l'armée qui devait se dévouer à cette grande entreprise.

L'armée française, couverte de gloire, riche d'expérience, n'avait pas alors la solidité, l'ensemble, l'uniformité, si nécessaires pour assurer les succès dans ce nouveau genre de guerre.

Nous avons déjà indiqué plus haut les causes qui, depuis la rentrée des troupes sur le territoire de la République, avaient influé sur le relâchement de la discipline. L'armée manquait surtout d'instruction théorique ;

un grand nombre d'officiers s'étaient formés au commandement par la pratique de la guerre, la meilleure école, sans doute, et dont celle des temps de paix n'est qu'une faible image : mais ils avaient presque tous besoin de revenir aux élémens de la tactique de leur arme, et, pour ainsi dire, d'apprendre, afin de pouvoir le montrer à leurs jeunes émules, tout ce qu'ils avaient eux-mêmes exécuté sur les champs de bataille où ils avaient si bien mérité leurs grades.

Bonaparte n'avait pas tardé à s'apercevoir de cette espèce d'anarchie de principes, et de vague dans l'instruction, effet inévitable d'une continuelle activité, aussi-bien que des changemens de position et des organisations successives des différentes armes. Frappé de ces inconvéniens et des conséquences qui pouvaient en résulter, il donna tous ses soins à cet important objet. Persuadé qu'il ne pouvait atteindre son but et rétablir la discipline de l'armée que dans des camps, il ne voulut pas différer d'y rassembler les troupes jusqu'au moment où les apprêts ma-

ritimes de l'expédition approcheraient de leur maturité.

La formation de ces camps, leur tenue, le plan d'instruction qui y fut suivi pendant près de deux ans, l'organisation des corps d'armée et des divisions correspondante à celle des flottilles, sont une période si mémorable de l'histoire de la milice française, que nous avons cru devoir en réunir les documens épars pour en présenter le tableau complet : nous croyons que cette grande et sévère école surpasse tout ce qui fut jamais tenté en ce genre par aucun chef de nation : nous ne faisons ici que l'annoncer, et prévenir nos lecteurs que nous avons réservé pour le volume suivant, qui sera le onzième de cet ouvrage, la plus grande partie de ces détails; nous ne comprendrons dans ce dixième volume que les mouvemens préparatoires de ces rassemblemens, et les considérations politiques, objets essentiels de nos recherches.

De retour à Saint-Cloud, après son inspection des côtes et des places de la Belgique, le premier Consul fit expédier des ordres et

des instructions à tous les corps pour qu'ils fussent exercés sans relâche, selon l'espèce d'armes, à la gymnastique la plus appropriée à leur destination. Les troupes de cavalerie devaient accoutumer les chevaux à passer les rivières à la nage; les dragons, dont il avait trop multiplié les cadres, et dont il s'exagérait l'utilité sous le rapport du double service à pied et à cheval, furent formés en bataillons, exercés comme troupe d'infanterie, et ne devaient être montés qu'avec des chevaux de prise sur le territoire ennemi.

Pour conserver à l'artillerie française la supériorité qu'elle s'était depuis long-temps acquise sur celle des autres puissances, et qu'elle avait brillamment soutenue pendant la dernière guerre, il prescrivit que, dans chaque régiment, on tînt note des canonniers pointeurs qui auraient abattu le plus de blancs, ainsi que des bombardiers qui auraient mis le plus de bombes dans le cercle, et de ceux qui auraient le mieux tiré l'obus. Chacun des régimens devait envoyer ses dix

meilleurs pointeurs à l'arsenal de *La Fère*, où se feraient de grands exercices et se distribueraient les prix institués pour exciter l'émulation entre les régimens d'artillerie à pied et à cheval.

Ce fut peu de jours avant de partir pour faire la reconnaissance des côtes de *la Manche*, le 14 juin 1803, que Bonaparte, par un ordre adressé au ministre de la guerre (*voyez* les Pièces justificatives), arrêta les premières bases de l'organisation de l'armée d'Angleterre. Six corps d'armée, sous les ordres de six lieutenans-généraux, avec le titre de commandans en chef, devaient former autant de camps; chacun d'eux ayant son état major complétement organisé, et son parc d'artillerie commandé par un général de cette arme, et soumis cependant à un seul commandant en chef de l'artillerie des six camps. Il en était de même de l'administration ou commissariat. Les ordonnateurs de chacun des corps d'armée devaient correspondre avec l'ordonnateur en chef, qui faisait partie de l'état-major général du premier Consul.

On doit remarquer ici la juste mesure avec laquelle, en laissant à ses lieutenans, pour tous les objets de service, pour toutes les opérations auxquelles ils devaient concourir, la latitude d'indépendance strictement nécessaire, il conservait toujours à son état-major central, la direction supérieure du matériel de l'artillerie, du génie et de l'administration : il avait constamment sous les yeux, ou plutôt dans sa vaste mémoire, les états de situation de ses troupes et le tableau de ses ressources en munitions de guerre et de bouche : absent ou présent, lui seul en disposait, et ne souffrait pas que la rivalité de zèle et de prévoyance des commandans en chef gênât les vues du généralissime, et tendît à rompre l'unité de son commandement.

L'emplacement des camps fut d'abord réglé de la manière suivante :

un en Hollande,
un à *Gand*,
un à *Saint-Omer*,
un à *Compiègne*,
un à *Saint-Malo*,
un à *Bayonne*.

Le camp de Hollande devait être de 30,000 hommes, dont 18,000 de troupes françaises et 12,000 bataves; ceux de *Saint-Omer* et *Compiègne*, chacun de 15,000 hommes. Rien ne fut encore arrêté sur la force et la composition des camps de *Saint-Malo* et de *Bayonne*. Tous les corps, destinés pour l'un de ces camps, reçurent l'ordre de se tenir prêts à fournir, pour la fin de l'été, leurs deux premiers bataillons complétés à 1,000 hommes.

La nomination du personnel des états-majors de ces corps d'armée ne fut point immédiatement annoncée : on fit connaître seulement celles du commandant en chef de l'artillerie (le général Marmont); du directeur général des parcs (le général Faultrier); et de l'intendant général (le conseiller d'état Petiet). Le général Berthier, ministre de la guerre, ajouta à ses fonctions celle de major général de l'armée.

Telle fut la première base d'organisation de cette grande armée, que les puissances continentales virent sans inquiétude se rassembler sur le rivage de l'*Océan*. Presque

tous les cabinets de l'Europe se félicitaient en secret de ce que cette armée, qui depuis leur devint si formidable, destinée comme celle qui achevait de se consumer à *Saint-Domingue*, à tenter les hasards et les doubles dangers d'une expédition maritime, pourrait avoir le même sort, pendant qu'à la faveur de cette diversion, ils auraient tout le temps de réparer leurs forces.

CHAPITRE VII.

Dispositions défensives de l'Angleterre. — Sa situation intérieure. — Celle de la France. — Observation respective, engagemens divers sur les côtes de la Manche. — *Intrigues du cabinet de* Londres *dans l'étranger. — Conspiration de Georges. — Son arrestation. — Le général Pichegru mêlé dans la conspiration; le général Moreau compromis. — Leur procès. — Les vues du premier Consul se manifestent. — Napoléon s'élève au trône impérial. — Meurtre du duc d'Enghien. — Réclamation de l'empereur de Russie, du roi de Suède et de l'électeur de Bade contre cette violation d'un territoire neutre. — Origine de la troisième coalition.*

Des apprêts si considérables, un plan de guerre offensive si fortement déterminé, ne tardèrent pas à réveiller la sollicitude du

gouvernement britannique : en Angleterre comme en France les opinions se partagèrent sur la possibilité de porter au-delà de *la Manche* le théâtre de la guerre, et de contraindre les dominateurs des mers à combattre sur leurs propres foyers; ceux-là même qui considéraient le danger d'une invasion comme chimérique, n'osaient douter de la résolution du premier Consul. Son nom seul, sa redoutable témérité avaient jeté l'alarme dans les esprits. Le ministère qui, en succédant à celui de M. Pitt, avait conclu la paix d'*Amiens*, semblait ne pouvoir fonder sa stabilité que sur les avantages annoncés à la nation, comme le prix des sacrifices que les puissans antagonistes de la pacification ne cessaient de reprocher au gouvernement. Aussitôt que l'imminence de la guerre vint démentir ces espérances, le ministère anglais, taxé d'imprévoyance et de faiblesse, se trouva dans la situation la plus fausse, placé entre deux partis d'opposition, celui de M. Fox et celui de lord Grenville. M. Pitt, qui avait su conserver son

influence et se tenir en réserve, refusa de rentrer dans le ministère s'il n'était tout entier de son choix ; il fit échouer ainsi la négociation de M. Addington avec les lords Grenville et Spencer, et différa de reprendre sa place au timon des affaires, jusqu'à ce qu'il pût les diriger seul, et rallier une imposante majorité ; il ne cessa point cependant de soutenir le gouvernement dans cette difficile conjoncture, et son exemple fut imité par le parti que les ministres voulaient appeler au partage du pouvoir et par celui qu'ils en excluaient.

Il résulta de cet état de choses, que même en blâmant hautement la conduite précédente des ministres, et proclamant leur inhabileté, les trois partis, également animés de l'esprit public, rivalisèrent d'ardeur à seconder les mesures extraordinaires proposées par le gouvernement, pour la défense nationale.

Dès le mois de mars, et peu de jours avant le message hostile du roi, un bill pour rassembler et exercer les milices, avait passé

sans dissentiment dans les deux chambres. Deux mois après, un nouveau message informa la chambre des communes que la sûreté du royaume exigeait la levée des milices supplémentaires; mais ce ne fut que le 6 juin suivant que le secrétaire d'état de la guerre, M. Yorke, en présentant à la chambre formée en comité de subsides, les états estimatifs de l'armée, déclara que l'armée régulière, dont la dépense était déjà votée pour une force totale de 130,000 hommes, ne serait augmentée que pour l'arme de la cavalerie, et que la milice ordinaire et supplémentaire, en y comprenant celle d'Irlande, produirait une force effective de 90,000 hommes, suffisante pour la défense du pays.

Le plan des ministres fut sévèrement critiqué par M. Windham. Selon lui, le système des milices n'aurait aucune efficacité, il ne produirait qu'une dangereuse confusion, il priverait l'armée régulière de ses moyens de recrutement; il fallait, au contraire, s'attacher à la fortifier pour opposer à l'ennemi

une force effective toute semblable à la sienne, car *le diamant seul coupe le diamant.*

M. Pitt, soutenant le ministère, et encourageant ses efforts, déclara qu'il serait déshonorant et ruineux pour la nation de se borner à la guerre défensive. Il établit en principe, et sans aucune exception, que tout ce qui serait jugé nécessaire pour la défense et l'honneur du pays, soit en argent, soit en hommes, et les taxes de guerre, et les levées de toute espèce, devait être accordé par le parlement.

Les débats furent encore plus vifs, lorsque le secrétaire d'état de la guerre présenta le plan de formation d'une armée de réserve de 50,000 hommes, qui serait levée par un tirage au sort, parmi ceux en état de porter les armes depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq. Cette armée ne devait avoir rien de commun avec la milice, quoique formée comme cette force auxiliaire par la voie du sort. L'armée de réserve n'était point une force locale et sédentaire; elle devait, pendant la durée de la guerre, être employée

selon le besoin, sur tous les points menacés dans l'étendue des trois royaumes unis, et dans les îles de la *Manche;* les officiers destinés à la commander devaient être pris, soit dans la ligne, soit parmi les demi-soldes, soit parmi ceux qui auraient déjà servi aux Indes orientales, ou comme *fencibles.*

Les partisans de la guerre offensive et de l'augmentation des troupes de ligne, rejetaient cette organisation de la force publique, par cela seul qu'elle était uniquement appropriée à la défense du territoire, et que, se flattant de renouer la coalition des grandes puissances continentales, ils pensaient qu'une attitude purement défensive de la part de l'Angleterre, les détournerait de prendre les armes contre l'ennemi commun. Lord Grenville et M. Windham, qui par ces motifs politiques, et pour embarrasser le ministère, soutenaient la supériorité et l'intégrité de l'armée de ligne, ne voulaient, pour la défense du territoire, d'autres auxiliaires que des levées en masse, semblables à celle dont la Vendée avait donné l'exemple.

Quelques membres de l'ancienne opposition, et entre autres M. Shéridan, trouvaient que la formation d'une force régulière par la voie du sort, était inconstitutionnelle, menaçait les libertés du peuple anglais, et tendait à introduire le système de la conscription.

Au milieu de cette divergence d'opinions, M. Pitt, dans une des plus belles oraisons qu'il ait prononcées, défendit franchement cette fois les principes du bill, et déclara que la formation d'une armée de réserve, telle qu'elle était proposée, lui semblait être le moyen le plus efficace et celui dont le résultat serait le plus promptement obtenu ; il ne considérait point cette mesure comme purement défensive, puisque son principal effet devait être de ménager le fonds de l'armée pour des opérations ultérieures, et sans doute offensives ; pour le moment, la défense du territoire semblait être l'objet important ; on verrait plus tard comment l'énergie du peuple anglais pourrait être dirigée contre son implacable ennemi ; mais loin de

rejeter d'abord un système de guerre purement défensif, on devait reconnaître que c'était beaucoup que de se garantir des efforts d'une puissance qui avait conquis et humilié presque toutes celles du continent.

Ces dissentimens cédèrent à l'esprit public, et à l'urgence des circonstances; le bill passa à l'unanimité, après les trois lectures dans l'une et l'autre chambre : il y eut, dans cette discussion, un incident remarquable, et dont *l'implacable* ennemi ne manqua pas de tirer avantage. Le langage qu'avait tenu M. Pitt, prouvait assez l'importance qu'il mettait à la tentative d'une invasion dont il se garda d'admettre, ni de contester la possibilité. Le colonel Crawford alla plus loin; après avoir détaillé les forces menaçantes de l'ennemi, il dit que « son objet était indubitablement de marcher sur *Londres*, et de » subjuguer ainsi à la fois la métropole et » l'empire. » Il montra le danger imminent, et comme en répliquant aux vives interpellations que son discours avait provoquées, il allait développer le véritable état des forces

militaires, et la situation intérieure de l'Angleterre, le secrétaire d'état de la guerre demanda que la discussion cessât d'être publique, et qu'on fît évacuer la galerie.

Si Bonaparte n'avait eu d'autre dessein que de menacer ces vaillans et orgueilleux insulaires d'assez près pour les obliger à retenir sur leurs rivages les forces mobiles qu'ils avaient jusqu'alors employées si activement au dehors, son but était rempli; leur fière sécurité était troublée. Les ministres, entraînés par l'opinion générale, n'usèrent plus de vains ménagemens; ils ne songèrent qu'à seconder, à devancer même, le mouvement généreux que la crainte de l'invasion et le désir de combattre pour la repousser, imprimait à toutes les classes de la nation.

Vers la fin de juillet, le secrétaire d'état de la guerre proposa à la chambre des communes de compléter le bill de défense, en autorisant le roi à faire une levée en masse d'après les lois des Anglo-Saxons et le statut d'Henri III : c'était une ancienne prérogative

de la couronne; chaque sujet lige était obligé de répondre à l'appel du souverain et de prendre les armes en cas d'invasion : sous le règne d'Henri VIII, tous les hommes au-dessous de soixante ans étaient tenus de s'exercer au tir de l'arc. Le gouvernement actuel, en faisant revivre cette indispensable prérogative du roi, demandait que l'application en fût réglée, que tout sujet anglais fût tenu de s'exercer à l'usage des armes modernes, et se tînt prêt à marcher et à combattre avec le même courage qu'avaient montré ses ancêtres aux batailles de Crécy et d'Azincourt.

Ce bill passa à l'unanimité comme celui de l'armée de réserve : mais la chaleur des débats, les reproches amers dont on accabla les ministres, ne montrèrent pas moins la forte appréhension du danger de l'invasion, que l'énergie du caractère national. Le colonel Crawford, jugeant avec raison, que dans les plus graves circonstances on élève le courage moral, on le dispose aux plus pénibles sacrifices, en imprimant aux esprits

une salutaire terreur, démontra la possibilité du débarquement d'une armée française, demanda que la nation tout entière se couvrît de fer; qu'à défaut d'armes à feu, on fabriquât des piques dont l'usage n'était pas à mépriser, même dans les batailles rangées. Il proposa de hérisser de fortins et de batteries toute la côte orientale depuis la rade d'*Yarmouth* jusques au *Sud-Forcland*, et enfin, de fortifier la capitale menacée. Le ministère repoussa cette proposition comme un témoignage de méfiance injurieux à la flotte et à l'armée, et dit qu'il serait temps d'élever des ouvrages de campagne lorsque l'ennemi oserait se montrer devant les ports de la Grande-Bretagne.

Nos lecteurs ne manqueront pas d'observer que c'est au centre d'un grand état insulaire, dans le parlement d'Angleterre, qu'on a, pour la première fois, discuté la question de savoir *si les peuples de l'Europe étant ramenés, par l'excès même de leur civilisation, aux guerres d'invasion des temps de barbarie; et ces inondations de*

soldats étant réduites en système; si leur cause nouvelle et leur but, et la concentration de tous les moyens de gouvernement sur un seul point, n'obligent pas à fortifier les capitales.

Nous avons dès premiers abordé cette grande question politique et militaire dans une des notes du sixième volume de ces Essais, et nous aurons plus d'une occasion de justifier notre opinion affirmative, et de prouver que les changemens introduits dans les plans de guerre, ou plutôt que l'extension des bases d'opérations de l'ennemi, en raison de l'accroissement de ses forces mobiles, obligent à établir la défense du territoire d'une manière inverse, par rapport à l'ancien système. La capitale est toujours le but; quels que soient les obstacles que la nature et l'art auront multipliés à la circonférence, c'est-à-dire sur les lignes des frontières continentales ou maritimes, ce point central doit être fortifié et muni comme le réduit où devraient se concentrer toutes les forces.

L'énergie que montra le peuple anglais à la suite de ces débats; l'esprit militaire qui se développa tout à coup dans toutes les classes de la nation, justifièrent assez le parti qu'on accusait de semer des alarmes pour embarrasser le ministère et le taxer d'imprévoyance. On peut reconnaître, par cet exemple, que, lorsqu'un pays est menacé d'une invasion, le gouvernement ne saurait trop hautement signaler le danger commun. Il vaut mieux l'exagérer, en préoccuper tous les esprits, pour motiver des mesures extraordinaires, et s'assurer des moyens de défense surabondans, que de pallier le mal, et de faire parade d'une fausse sécurité.

Dès que l'acte de défense eut reçu la sanction royale, on procéda au tirage pour l'armée de réserve. Dix bataillons de ces recrues furent incorporés dans les troupes de ligne, qui se trouvèrent augmentées de 2,000 hommes : on traça des camps sur la côte; la formation des corps de volontaires se poursuivit avec activité; on leur vota des remercîmens au nom de la patrie, comme s'ils l'eussent

déjà sauvée; des associations de commerce assignèrent un fonds de 30,000 livres sterling, pour accorder des récompenses et des encouragemens. La levée en masse fut proclamée dans les trois royaumes; le duc d'Yorck, en sa qualité de commandant en chef, publia des ordres aux officiers généraux commandans des divers districts; il insistait particulièrement sur la prompte formation de compagnies franches, de corps de guides et de pionniers. « Dès l'instant, » disait-il dans ses circulaires, qu'un dé» barquement aura été effectué, le grand » objet des troupes irrégulières doit être de » harasser, d'alarmer, et de fatiguer l'en» nemi, et rien ne peut mieux concourir à » ce but, que les opérations de petits corps » d'armée bien au fait de la situation locale » du pays : ils l'inquiéteront sans cesse, sans » jamais s'engager ni courir eux-mêmes au» cun risque, ayant tout le pays ouvert der» rière eux. » On aurait pu se croire aux temps du règne d'Élisabeth et de l'invincible Armada; mais on peut douter, sans atta-

quer la valeur des Bretons, que cette population inaguerrie eût appris à faire, au milieu des riches campagnes de l'*Angleterre*, à travers les clôtures de ses magnifiques jardins, la guerre des *Parthes*, ou celle des cosaques du *Don*.

C'est une triste vérité reconnue par d'habiles publicistes, que la lutte incessante des passions, et la complication d'intérêts dans nos sociétés modernes y rendent quelquefois le fléau de la guerre utile, et presque nécessaire à leur conservation. Une fièvre réglée est souvent salutaire aux corps animés, en prévenant le désordre des organes et leur dissolution. La paix générale, si ardemment souhaitée, bien loin de ramener en Angleterre le calme dont on s'était flatté, avait au contraire aigri les esprits, divisé et subdivisé les partis plus qu'ils ne l'avaient été à aucune autre époque, depuis la révolution opérée au mépris du principe de la légitime succession au trône : le mécontentement perçait de toute part; la conjuration insensée, mais ourdie de longue main par le co-

lonel Despard contre la personne du roi et contre le gouvernement, avait été heureusement découverte et punie. Ce brave officier, dont le crime de haute trahison démentait hautement le caractère honorable qu'il avait montré à la guerre, et que lord Nelson confirma généreusement devant ses juges, expia avec ses complices ce grand attentat sur l'échafaud. Les adresses des deux chambres du parlement, du clergé, de toutes les corporations de l'empire, les prières publiques, témoignèrent hautement au monarque l'affection de ses sujets et leur attachement à la constitution ; et cependant la seule possibilité de telles machinations, l'existence trop prouvée de sociétés secrètes, l'audace de ces projets catilinaires, étaient des signes funestes.

Peu de temps après, de nouveaux troubles éclatèrent dans le royaume d'Irlande, qui semblait être pacifié depuis l'acte d'union. Quoique la rebellion de 1798 eût été réprimée, plusieurs chefs de l'insurrection échappés aux poursuites de la justice, s'étaient

réfugiés sur le continent pendant la durée de la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et quelques-uns d'entre eux étaient revenus en Irlande aussitôt que cet obstacle eut été levé; d'autres avaient trouvé dans les montagnes de *Wicklow* des asiles inaccessibles, où, recueillant les déserteurs et les gens sans aveu, ils bravaient, les armes à la main, la vigilance de l'autorité. Un jeune enthousiaste, nommé Emmett, doué d'une imagination brillante et de talens oratoires, égaré jusqu'au délire par les funestes doctrines des républicains, conçut le projet de s'associer avec ces hommes turbulens, d'exciter une insurrection, de renverser le gouvernement, et de proclamer l'indépendance de l'Irlande. Cette conspiration fut ourdie avec tant de secret, que ceux-là même qui, admis d'abord dans l'association, refusèrent de prendre part à l'exécution d'un projet également atroce et absurde, ne firent cependant aucune révélation. Les magistrats, les commandans militaires n'eurent que de vagues soupçons, et s'aperçurent à peine de la fermentation

du peuple qu'on travaillait de toutes parts et sous leurs yeux. Ils furent surpris au milieu de *Dublin*, le 23 juillet 1803, par une foule immense de paysans venus la plupart du comté de Kildare : en quelques heures, en plein jour, près de la résidence du gouverneur en chef, et des casernes où l'un des meilleurs officiers de l'armée anglaise, le général Fox, avait 3,000 hommes sous sa main, on vit la seconde ville de l'empire livrée à une populace armée et furieuse. Tous les habitans frappés de terreur, et ne voyant aucune force protectrice, se renfermèrent dans leurs maisons. Emmett, qui marchait à la tête de son horrible colonne, essaya vainement de la conduire, et d'exécuter son dessein, de s'emparer du siége du gouvernement; le massacre du respectable chef de la justice, lord Kilwarden, le meurtre du colonel Brown et de quelques autres braves officiers et illustres citoyens, furent les seuls résultats de cette entreprise désespérée. Emmett, qui en avait préparé les ressorts secrets avec tant d'adresse et d'impré-

voyance, emporté par les flots du torrent, ne reconnut son impuissance à les diriger qu'au moment décisif : épouvanté lui-même des barbaries d'une populace effrénée, il la laissa sans chef et sans guide, et la voyant bientôt dispersée par une poignée de soldats, il disparut; mais il ne put se soustraire aux actives recherches de la police, à l'indignation publique et à la vengeance des lois. Ses principaux complices, atteints presque aussitôt que lui, furent punis du même supplice, et la tranquillité de l'Irlande parut encore une fois rétablie.

Des événemens si extraordinaires dans un état aussi régulièrement gouverné, frappaient de terreur les plus sages citoyens. On ne manquait pas d'en attribuer l'origine à la révolution française, et de signaler comme la seule cause de ces nouvelles agitations les intrigues de Bonaparte. Les partis opposés firent trève pour se rallier contre l'ennemi commun; et enfin, pour peindre d'un seul trait la situation de l'Angleterre, nous dirons, si l'on nous permet cette expression, que

tous les mécontentemens se confondirent dans le sentiment de haine nationale contre la France.

Il est digne de l'austère impartialité de l'histoire, et nous croyons qu'il est utile de faire remarquer à nos lecteurs la différence de l'esprit public chez les deux nations rivales, à cette époque où elles furent le plus excitées à s'entre-détruire. Chez les Anglais, l'animosité des partis, le contraste d'une richesse exubérante dans la classe supérieure et de la misère dans les classes inférieures, menaçaient sans cesse de troubler l'ordre public, éclataient en révoltes; et cependant il y avait accord, sincérité, unanimité de volontés, non pas seulement pour la défense de l'intégrité du territoire, mais encore pour le maintien de la constitution de l'état. Il n'en était pas de même chez les Français: sans doute l'amour de la patrie animait le plus grand nombre des citoyens; les talens et la gloire du chef qui s'élevait sur les ruines d'une vieille monarchie, et d'une république éphémère, flattaient, entraînaient la nation

à la suite d'un char de triomphe. Ces jours de fête s'écoulaient dans l'insouciance de l'avenir; et comme l'état présent n'offrait aucune garantie légale de sa durée, il n'y avait ni sincérité ni fixité d'opinion; la société n'était pas fondée, la France dépouillée de ses libertés, n'avait que l'apparence d'une existence nationale. Le premier Consul, qui s'efforçait de la créer, sentait son impuissance; et c'est dans cette profonde conviction qu'il faut chercher les motifs de sa conduite politique. Il était à cette époque aussi éclairé que méfiant; il jugeait sans prévention la force des obstacles, et ne s'abandonnait point encore aux flatteurs. Il ne se dissimulait pas que si en les comprimant et les attirant tour à tour, il était parvenu à désarmer et à rapprocher les partis qui appartenaient à la révolution, et que ses excès avaient divisés, il n'en serait pas de même de celui de l'ancienne aristocratie. Quoique ce parti fût abattu depuis dix ans, et qu'il parût même effacé aux yeux d'observateurs superficiels, il le trou-

vait puissant au dedans comme au dehors et par son inertie et par sa résistance; la persécution l'avait accru, les concessions ne pouvaient le conquérir, puisqu'elles ne pouvaient aller jusqu'au rétablissement des priviléges.

Nous avons déjà dit que la circonstance de la reprise des hostilités contre l'Angleterre avait relevé les espérances des partisans de la vieille monarchie; les royalistes de l'intérieur frondaient impunément les mesures du premier Consul, rabaissaient ses institutions, comptaient les sacrifices que devaient coûter ses victoires. Leurs amères censures trouvaient de nombreux échos; ils se plaignaient avec raison d'avoir été dépouillés de leurs biens par des lois iniques; ils s'indignaient que les restitutions partielles leur fussent accordées comme des faveurs, et repoussaient toute espèce de réconciliation. D'autres qui n'avaient pas d'aussi justes motifs, épousaient par vanité la cause de l'ancienne aristocratie, et ces auxiliaires n'étaient pas les moins ardens.

Les émigrés dont la cause eût toujours été sacrée aux yeux de l'humanité, si comme les Vendéens ils n'eussent combattu que sur leurs foyers, ne voyaient plus de salut que dans un nouvel embrasement de l'Europe : quoiqu'ils eussent éprouvé la déloyauté du gouvernement anglais à leur égard, dans ses dernières transactions avec la France, ils étaient fondés à croire que dans cette guerre de destruction entre les deux nations, la restauration de l'antique monarchie française était remise en question : ils devaient donc employer les derniers moyens qui leur restaient. Ils intriguaient avec d'autant plus d'activité et de succès, que les rapports exagérés qu'ils recevaient de leurs amis de l'intérieur, les accréditaient eux-mêmes auprès des ministres étrangers, et qu'ils soutenaient à leur tour la constance de cette sourde opposition par des promesses illusoires, toujours si facilement prodiguées, et si avidement saisies par les malheureux exilés.

Ces déceptions mutuelles n'étaient pourtant pas sans quelque fondement ; car pen-

dant que les royalistes du dehors étaient partout encouragés à redoubler d'efforts, ceux de l'intérieur n'étaient pas moins excités à les seconder par la certitude des progrès du mécontentement dans la classe industrieuse, qui ne tenait ni à l'armée ni à l'administration. Les hommes sages n'étaient point éblouis; ils ne comprenaient pas que les avantages éloignés qu'on aurait pu retirer de la possession de *Malte*, eussent été mis en balance avec les pertes inévitables qu'entraînait une guerre maritime.

Le commerce français, sur la foi des traités, avait livré des sommes très-considérables, au-delà de deux cents millions, aux chances de la mer, et ces riches cargaisons devant être la proie des croisières anglaises, toutes les fortunes des négocians étaient ébranlées; les véritables sources de la richesse faiblissaient et menaçaient de se tarir. Il est vrai que le spectacle des travaux publics et des constructions navales, la fondation de grands établissemens militaires et civils, la force d'attraction qui portait toutes les ambitions,

tous les intérêts individuels vers le point central du gouvernement, la création d'une foule de places et d'emplois, tant d'activité, tant d'éclat, tant de mouvement, étouffaient les murmures, et tenaient en suspens tous les esprits.

Des passions haineuses ont pu seules porter des écrivains contemporains de cette époque à représenter la situation de la France affranchie de la tyrannie démagogique, de la France glorieuse et reconnaissante, comme si elle eût été dans un état d'oppression, muette et courbée sous l'épée du protecteur : mais il serait également contraire à la vérité historique de donner une entière croyance à l'exposé que fit le premier Consul au commencement de l'année 1804, de la situation de la République. Il y représentait l'union des intérêts et des sentimens comme devenus plus intime depuis le renouvellement de la guerre : « l'esprit public en avait » acquis plus d'énergie. En vain l'Angleterre » avait tenté de jeter sur les côtes des pro» moteur de troubles ; ils n'y avaient ren-

» contre qu'un même dévouement à la chose
» publique, et la même volonté de repous-
» ser la révolte et le brigandage; la guerre
» n'avait point interrompu les pensées de la
» paix; le sénat avait été élevé à la hauteur
» où l'appelait le but de son institution; le
» corps législatif avait reçu une existence
» plus imposante et à la fois plus fixe et plus
» régulière. La légion d'honneur, qui pro-
» mettait une nouvelle source d'encourage-
» ment et de récompenses pour les services
» rendus, venait de relever, dès l'origine de
» sa fondation, une foule de traits glorieux
» dont la patrie était fière. L'éducation toute
» militaire allait inspirer à la jeunesse l'en-
» thousiasme des camps; les travaux des
» ateliers, soumis à l'application des scien-
» ces, préparaient aux manufactures et à
» l'industrie d'habiles ouvriers affranchis des
» routines du vieil apprentisage : des lycées
» trop lents à s'ouvrir allaient former sous
» un même système d'instruction, des géné-
» rations appelées à soutenir la gloire de la
» France. Le code des lois françaises allait

» se compléter, les chefs-d'œuvre des arts
» étaient transportés de l'Italie dans le mu-
» sée Français; des fortifications s'élevaient
» sur les frontières reculées; de nouvelles
» routes et des canaux ouvriraient bientôt
» au commerce des communications plus
» sûres, plus fécondes; enfin, l'ordre et le
» bon état des finances fondaient le crédit
» public. »

Ce tableau séduisant de la prospérité de la république était terminé par l'assurance que les puissances continentales garderaient religieusement la paix jurée à *Lunéville*; cette assurance était déjà démentie par la froideur des cabinets de *Vienne* et de *Pétersbourg*, dont la neutralité n'était évidemment qu'une équivoque observation, et qui, dans l'attente des événemens, s'occupaient avec moins d'éclat, mais avec autant d'activité que le premier Consul, à mettre leurs armées sur un pied respectable. Leurs véritables dispositions se montrèrent aux yeux les plus fascinés, par la protection que trouvèrent partout les agens secrets du gouvernement an-

glais, chargés de renouer dans l'intérieur de la République, les fils des trames rompues depuis la paix générale, et d'y semer, à pleines mains, l'or et les germes des discordes civiles.

Nous ne devons point passer sous silence cette guerre d'intrigues, puisqu'elle occupa l'Europe pendant une année entière (de 1804 à 1805). On y trouvera d'ailleurs les causes déplorables de nouveaux crimes politiques, de nouveaux malheurs de la maison de Bourbon, celles qui précipitaient l'élévation de Bonaparte au trône impérial, et enfin l'origine de la troisième et dernière coalition contre la France; mais, d'un autre côté, ne voulant point reprendre, pour les interrompre encore une fois, les détails militaires que nous avons annoncés, de la formation et de la longue occupation des camps sur les côtes de *la Manche*, nous ne ferons qu'indiquer ici sommairement le premier établissement de ces camps, et quelques événemens qui eurent lieu dans cette partie, pendant les derniers mois de l'année 1803. Nous

se rapprochèrent, dans les premiers jours de septembre, des points de concentration. Le général Soult, commandant les trois divisions qui devaient former le camp de *Saint-Omer*, se rendit à *Boulogne* avec le chef d'état-major, le général Andréossy. Le général Davoust, commandant les trois divisions qui devaient former le camp de *Bruges*, se rendit à *Ostende*, avec le général Dumas aussi chef d'état-major.

Le général Ney, qui devait commander un corps d'armée de réserve qui se rassemblait à *Compiègne*, n'y arriva que dans le mois d'octobre; il venait de remplir en Suisse la mission diplomatique dont il avait été chargé, et conclu des capitulations, ou traités, pour l'entretien de 16,000 Suisses au service de la République française. Ce corps de réserve fut peu de temps après mis sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers, et presque entièrement composé de dragons à pied; et le général Ney, accompagné de son chef d'état-major le général Dutaillis, alla prendre à *Montreuil* le commandement des deux di-

visions qui formèrent le troisième camp des côtes de *la Manche*, et l'aîle droite de l'armée.

Une division de troupes italiennes, infanterie, cavalerie et artillerie, fut organisée à *Milan*, et passa en France sous les ordres du général Pino pour faire partie de l'expédition.

Le général Augereau rassembla aux environs de *Baïonne* l'armée, dite *des Pyrénées*, destinée à passer en Portugal, si cette observation menaçante n'avait pas suffi pour appuyer la négociation du général Lannes envoyé à *Lisbonne*, et déterminer cette cour à se dégager de l'influence anglaise.

A mesure que la belle saison s'écoulait, et que les nuits, plus longues après l'équinoxe, devaient favoriser le mouvement des flottilles, et rendre moins importune la vigilance des croisières, le premier Consul parut vouloir hâter son aggression. Dès le mois de septembre, pendant que toutes les troupes étaient en marche, il annonça son prochain départ, et fit exécuter de grandes manœuvres dans la plaine de *Neuilly* sous *Paris*; passa en revue cinq régimens de dragons à pied,

dans la plaine de *Roquemont* près *Versailles;* ordonna au général Marmont de faire une inspection sévère de toute l'artillerie sur les côtes, depuis *le Texel* jusqu'au *Hâvre*. Plusieurs détachemens de la garde furent envoyés dans les camps. De nombreuses promotions eurent lieu dans le service de terre et dans la marine. Le premier Consul fit, à cette même époque, plusieurs changemens dans l'organisation de l'armée; les dénominations de demi-brigades et de chef, furent remplacées par celles de régimens et de colonel; les régimens conservèrent les numéros des demi-brigades. Le grade et l'emploi de major furent rétablis : l'armement des troupes à cheval fut rendu plus complet et plus propre à combattre à pied ; enfin il affecta de remanier précipitamment tous les élémens de la force publique, et n'oublia aucune des démonstrations propres à persuader à l'ennemi que ses apprêts avaient atteint un degré de maturité dont ils étaient encore bien loin.

L'amélioration des ports de *la Manche*, où la nature, prodigue de bienfaits envers

l'Angleterre, ne laisse sur les rivages de la France que des ports ensablés, des rades mal sûres, ou des conquêtes à faire contre la fureur des flots, n'était pas la partie la moins importante de ces apprêts. Les plus habiles ingénieurs, tels que MM. Sganzin et Cachin, dirigeaient ces travaux : des milliers d'ouvriers y étaient employés pour l'exécution des projets arrêtés par le premier Consul. On recreusait le port d'*Ostende*, on y construisait un bassin et une écluse de chasse : on réparait *Dunkerque*, triste monument de l'abus de la victoire; on nettoyait le chenal de *Calais*; on ouvrait à *Ambleteuse* et à *Vimereux* des anses que la mer avait depuis long-temps abandonnées; on agrandissait d'après un vaste plan le port de *Boulogne*; on poursuivait avec activité les travaux de la rade de *Cherbourg*.

Les Anglais ne restaient point tranquilles spectateurs de ces gigantesques efforts : le commodore sir James Saumarès, avec une division de huit à dix voiles, frégates, bricks et bombardes, fut chargé d'insulter les diffé-

rens ports de la côte de France, depuis l'embouchure de la *Seine* jusqu'à *Dunkerque*; de bombarder et détruire au mouillage les bâtimens de la flottille française. Il remplit cette mission avec beaucoup d'audace : il attaqua d'abord et bombarda, pendant deux jours, *Granville*, où se trouvait une division de bateaux plats, dans l'espoir de les couler bas, malgré la protection des batteries de la côte. La frégate que montait le commodore, rangea la terre de trop près; elle toucha, fut vivement canonnée par les bateaux français, et ne s'en dégagea qu'avec peine. Les ports de *Dieppe*, *Fécamp*, *Saint-Valery*, *Boulogne*, *Calais*, essuyèrent tour à tour de semblables bombardemens. Ils causèrent peu de dommages, et ne firent qu'aguerrir les équipages des bâtimens de la flottille, et les habitans des villes maritimes qui apprirent à apprécier les menaces de l'ennemi et les vaines terreurs des bombardemens.

La croisière anglaise ne réussit pas mieux à intercepter au détroit de *Calais* la navigation des canonnières et des bateaux plats

entre *Dunkerque* et *Boulogne*. Les capitaines de vaisseau Saint-Houen et Pevrieux donnèrent les premiers l'exemple d'affronter des frégates et d'autres bâtimens d'un fort échantillon, portant une artillerie sinon plus forte, quant au calibre, du moins plus nombreuse que la totalité des pièces dont leurs frêles embarcations étaient armées Il y eut sur la rade de *Calais*, sous le cap *Blanc*, et sous le cap *Grinès*, des combats très-vifs : leur résultat fut constamment à l'avantage des Français, puisqu'en n'éprouvant que quelques avaries et des pertes tout au plus égales à celles qu'ils causaient à l'ennemi, ils atteignaient la rade de *Boulogne*, où les canonnières embossées et les fortes batteries de la côte protégeaient leur mouillage.

L'Angleterre, à la fin de cette première campagne, avait sans doute déjà recueilli de grands avantages de sa prépondérance maritime : avec une force effective de cent quatre-vingt-quatorze vaisseaux de ligne, vingt-cinq vaisseaux de 50, deux cent dix-huit frégates, et deux cent quatre-vingt-dix-sept

cutters, bricks ou autres petits bâtimens, en tout 734 voiles de guerre, elle dominait sur les mers et réglait la navigation de tous les peuples au gré des intérêts de son commerce. Pendant qu'elle reprenait dans les *Antilles* les colonies rétrocédées à la France, elle fermait les grands ports et les embouchures des fleuves, depuis le détroit du *Sund* jusqu'à celui des *Dardanelles*. Les principales stations de cette chaîne de croisières étaient confiées aux plus habiles amiraux; Sidney Smith au *Texel* et aux bouches de *l'Escaut*; Saumarès dans *la Manche*; lord Keith en réserve à la rade des *Dunes*, toujours en appareillage pour soutenir ses deux escadres légères; lord Cornwallis devant *Brest*; Pellew devant *la Corogne*; Calder sur le cap *Saint-Vincent*; lord Nelson devant *Toulon*, et surveillant, de *Gibraltar* au nord de l'archipel du Levant, tous les rivages de la *Méditerranée*. Les pavillons de la Grande-Bretagne, qui triomphaient ainsi sans rencontrer aucun obstacle dans les mers de l'Europe et de l'Amérique, assuraient en Asie

de nouvelles conquêtes : toute la presqu'île en-deçà du *Gange* était sous la dépendance absolue des gouverneurs et commandans anglais depuis la catastrophe de Tippoo-Saïb ; et l'heureux Wellesley venait de battre et d'humilier les Marattes, les Scythes de l'Inde, et de prendre Poonah leur capitale.

Avec de telles forces navales, et de telles richesses, quelle puissance dut jamais paraître plus formidable que l'Angleterre, ni mieux garantie contre toute espèce d'agression; et cependant, ces armemens de flottilles si long-temps méprisés, ces efforts de pygmées contre les géans de la mer portaient le trouble jusqu'au sein de la capitale. L'inquiétude se répandait parmi les habitans des côtes; plusieurs familles s'étaient retirées dans l'intérieur; on avait fermé l'entrée de la *Tamise* par une chaîne de frégates embossées à peu de distance, amarrées les unes aux autres, et contenues par d'énormes barres de fer. Tant il est vrai, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que dans l'état de prospérité où sont parvenues les sociétés euro-

péennes, la conquête des capitales doit être et sera de plus en plus le but et la fin des guerres, quels que soient les motifs politiques et les événemens qui les auront suscitées : cette seule détermination est, pour la puissance qui l'annonce, un avantage réel, parce que l'on suppose, souvent même contre toute vraisemblance, que celui qui menace d'une invasion a les forces et les ressources nécessaires pour l'entreprendre.

Cette opinion fut, dans tous les temps, la base des plans de guerre conçus par Bonaparte; il l'avait profondément méditée; son génie audacieux s'y était attaché, sa fortune l'y avait affermi. Certain de l'effet moral que produirait en Angleterre son obstination à suivre l'exécution de son projet de descente, il mit beaucoup d'art à prolonger cette situation, à soutenir l'ardeur de ses troupes, à tromper leur impatience, en les occupant constamment du spectacle et de l'activité toujours croissante des préparatifs de l'expédition.

Depuis deux mois, le premier Consul était attendu à *Boulogne* : une partie de sa maison et de ses équipages y était arrivée; il avait envoyé dans les chefs-lieux de rassemblement plusieurs détachemens de sa garde : mais on apprenait chaque jour que des affaires intérieures de diverse nature avaient fait inopinément différer son départ; tantôt l'établissement des sénatoreries, celui des cohortes de la légion d'honneur l'avaient retenu, tantôt les dispositions pour la nouvelle organisation de l'armée, les importantes discussions du code des lois, les communications avec les cabinets des puissances neutres avaient rendu sa présence nécessaire au centre du gouvernement. Vers la fin d'octobre, lorsque les troupes se trouvaient réunies dans des camps tracés le plus près possible du rivage, comme si elles eussent attendu seulement le signal d'embarquement, le premier Consul se fit précéder par le général Berthier, ministre de la guerre et major général de la grande armée. Celui-ci, après avoir visité rapidement tous les postes de la

côte, inspecté les camps nouvellement établis, et pressé de la manière la plus ostensible le rassemblement des flottilles hollandaise et française, revint à *Paris* pour rendre compte de sa tournée : le premier Consul se rendit alors à l'armée ; parti de *Saint-Cloud*, le 3 novembre, il arriva le lendemain à *Boulogne ;* il était embarqué et visitait les bâtimens de la flottille dans l'intérieur du port, qu'on ignorait encore sa présence.

Le jour suivant, dès quatre heures du matin, profitant de la marée, il fit sortir et mettre en rade la division d'avant-garde, composée de plus de cent bâtimens de diverses espèces. La croisière anglaise, soutenue par plusieurs vaisseaux de la flotte de l'amiral Keith, ne tarda pas à paraître ; et s'étant élevée au vent pour former la ligne de bataille, elle rasa la ligne française. La canonnade s'engagea vivement, et d'aussi près que les bas-fonds de la côte et les bombes lancées par les mortiers à semelle, purent le permettre aux vaisseaux ennemis. Bonaparte, à bord de sa péniche, espèce de demi-

galère, parcourut la rade pendant ce combat. Il était accompagné de l'amiral Werhuel, l'un des officiers les plus renommés, et membre du conseil de la marine batave, qu'il avait appelé près de lui, et mis au nombre de ses aides-de-camp.

Quoique cette vive canonnade n'eût d'autre résultat que des pertes et des avaries peu considérables des deux parts, l'avantage resta à la division de la flottille française, dont la ligne d'embossage ne put être rompue; cette épreuve excita au plus haut point l'ardeur des marins et des troupes de terre qui se trouvaient à bord, aussi-bien que de celles qui, accourues sur le front de leurs camps, autour des batteries et sur les falaises, assistaient à ce spectacle. La suite de cette journée qui ressemblait à une fête militaire donnée au premier Consul, fut moins heureuse. Trois jours après, les vents ayant fraîchi, la division reçut l'ordre de rentrer : la mer était très-grosse; un des bateaux plats toucha fond à l'entrée du port qui bientôt après se trouva fermée par une canonnière venue en travers;

la plus grande partie de la division contrainte de rester en rade pendant une nuit orageuse, fut maltraitée ou dispersée par la tempête : cinq bateaux plats, jetés à la côte et fracassés, perdirent presque moitié de leurs équipages ; douze autres gagnèrent le port de *Calais*, le reste rentra le lendemain à *Boulogne* en assez mauvais état. On eût dit que la fortune donnait à Bonaparte un de ces avertissemens que depuis, avant de l'abandonner, elle lui prodigua vainement.

Ce désastre fut promptement réparé et compensé par l'arrivage successif d'un grand nombre de bâtimens nouvellement construits dans les ports et chantiers au-dessous de *Boulogne*. Le ministre de la marine avait été lui-même presser leur armement et leur départ. La tempête ayant forcé les croiseurs de s'éloigner des côtes de France, ces divers convois profitèrent de la première variation des vents pour remonter le canal. En même temps, l'escadre de *Brest*, forte de neuf vaisseaux et de six frégates, sous les ordres de l'amiral Truguet, se préparait à mettre en

mer avec un nombreux convoi, et paraissait être destinée à seconder, par le débarquement d'un corps de troupes, les mécontens d'Irlande.

Ce mouvement général et simultané coïncidant avec la présence du généralissime, attira d'autant plus l'attention de l'ennemi, qu'il semblait que, bravant la saison où la mer est le plus orageuse dans ces parages, Bonaparte voulût profiter des chances qu'elle pouvait lui offrir, et de l'avantage des longues nuits : pour ce moment, il lui suffisait d'en inspirer la crainte.

Après avoir inspecté les troupes de terre et les équipages à bord des bâtimens, après avoir fait exécuter sous ses yeux les essais d'embarquement et de débarquement, les manœuvres nautiques et les épreuves d'artillerie qu'il avait ordonnées, le premier Consul visita les nouveaux ports de *Vimereux* et d'*Ambleteuse*, à l'achèvement desquels il attachait une grande importance, parce que leur proximité de la rade de *Boulogne* devait faciliter la concentration des

divisions de la flottille. Son but étant rempli, il partit brusquement, et son retour à *Saint-Cloud*, le 18 novembre, fut aussi imprévu que l'avait été son départ.

Pendant que, sur le rivage français, tout s'agitait comme si l'on n'eût attendu que le signal de l'attaque, on faisait sur le rivage opposé, avec une égale ostentation, de grandes démonstrations de défense : le roi d'Angleterre, accompagné de toute la famille royale, passa en revue, dans *Hyde-Park*, soixante corps de volontaires habillés, armés et équipés à leurs frais, qui lui furent présentés par le duc d'Yorck. Il s'y trouva 27,076 hommes dont 1,300 de cavalerie sur 46,000 qui s'étaient fait inscrire dans la seule ville de *Londres* et *Westminster* : les personnages les plus distingués du royaume, des ministres, des membres du parlement de l'un et l'autre parti, figuraient dans les rangs comme simples volontaires : les princes français, décorés de leurs ordres, se trouvèrent à cette revue ; et l'on remarqua que le roi s'entretenait avec eux : les anciens généraux

français Dumouriez et Pichegru étaient au nombre des spectateurs. L'objet de cette scène militaire était de donner au peuple anglais l'idée de la levée en masse à la tête de laquelle devait se mettre le souverain, si les Français parvenaient jamais à mettre le pied sur le sol de l'Angleterre. Ces impressions furent confirmées par le discours du roi, à l'ouverture de la session du parlement, et par l'unanimité du vote de l'adresse de remercîmens dans les deux chambres. Les coups de vent, qui, pendant l'hiver de 1803 à 1804, rendirent constamment périlleuse la navigation de *la Manche*, contribuèrent, bien plus que les mesures du gouvernement anglais, à calmer ses inquiétudes : et de l'autre côté, Bonaparte même, en redoublant l'activité de ses apprêts, en effectuant par les moyens les plus rigoureux, comme aussi par la publication d'une amnistie, une levée de 120,000 conscrits, en annonçant fréquemment son retour à l'armée, ne persuada point qu'il pût commander aux flots et vaincre les tempêtes. Il y eut donc dans cette singulière guerre

maritime, une espèce de trève forcée, que les mêmes causes physiques prolongèrent bien au-delà du terme qu'assignaient l'impatience et l'exaspération des parties belligérantes : mais la guerre de plume et d'intrigue n'en était que plus animée.

Jamais les cabinets de l'Europe ne furent plus activement occupés; quelque opinion qu'on s'y formât de l'entreprise qu'on croyait avec raison que le premier Consul avait résolu d'effectuer, aucune puissance ne pouvait ni rester ni paraître indifférente sur son issue. La conquête de l'Angleterre, disons seulement l'occupation de la métropole du commerce du monde, et l'incendie des chantiers anglais, mettaient le continent tout entier sous le sceptre d'un empereur d'Occident; la destruction d'une armée française sur les rives de la *Tamise*, la perte de Bonaparte, à cette époque, rouvraient le gouffre des révolutions. Aucun observateur contemporain et impartial ne peut nier cette terrible alternative dont les preuves abondent : qu'on juge, en l'admettant, des efforts

patents et secrets que dûrent faire, pendant l'année 1804, d'une part, le cabinet de *Saint-James* pour engager dans sa cause les grandes puissances continentales, et de l'autre, le cabinet des *Tuileries*, dirigé par M. de Talleyrand, pour s'assurer de leur équivoque neutralité.

L'Autriche, dont les plaies n'étaient point encore cicatrisées, ne pouvait, même avec le secours des subsides anglais, rien entreprendre contre la France. La Prusse, qui convoitait la possession du Hanovre, était facilement retenue par cette espérance dans le système profitable qu'elle avait embrassé. La Russie pouvait seule, à cause de sa position indépendante, renouer une coalition et détourner l'orage prêt à fondre sur l'Angleterre. Aussi, l'inquiétude et la vigilance du gouvernement français se portèrent uniquement sur le cabinet de *Saint-Pétersbourg* : la conduite réservée de son ministre à *Paris*, le comte de Markow; ses liaisons avec le parti royaliste, ses communications fréquentes avec la cour de *Londres*,

le rendirent suspect au premier Consul ; et, selon sa maxime, « que le devoir et la seule » affaire d'un ambassadeur sont de cultiver la » bienveillance du gouvernement auprès du- » quel il est accrédité, » il lui témoigna personnellement son déplaisir, et demanda son rappel à l'empereur Alexandre.

A ces premières causes de refroidissement se joignirent les plaintes des villes anséatiques, relativement à l'emprunt forcé de neuf millions exigé par le premier Consul. Ces plaintes donnèrent lieu au duc de Mecklembourg, dont les états étaient le plus prochainement menacés, d'attirer l'attention des grandes puissances, et particulièrement celle de la Russie sur une violation si manifeste de la neutralité. Le sénat de *Hambourg* se soumit aux réquisitions des généraux français, sans attendre le résultat de ces réclamations. L'empereur d'Autriche, ne pouvant plus soutenir les libertés des villes impériales dont il avait abandonné le protectorat, et le roi de Prusse (ce n'était plus le grand Frédéric, vengeur intéressé des petits états opprimés,

rival et compétiteur redoutable du chef de l'empire d'Allemagne) se contenta de charger son ministre, le comte de Hardenberg, d'une officieuse et inutile intervention. Cette exaction, inspirée par la cupidité, et que ne pouvait pallier l'offre d'une hypothèque illusoire sur la province de *Lauenbourg*, ne contribua pas peu à aliéner l'empereur Alexandre, déjà aigri par le peu de cas que Bonaparte faisait de sa garantie si elle ne lui était profitable.

Les dispositions de la cour de Russie envers la France étaient déjà tellement changées à cette époque, qu'on ne mit aucune confiance dans la sincérité de nouvelles offres de sa médiation, quelque crédit que dût leur donner le caractère personnel de l'empereur. Sous le masque de nouvelles négociations, soit pour parvenir à éteindre la guerre rallumée, soit pour mieux assurer les droits des neutres, on apercevait le rapprochement des deux cours impériales. L'ambassadeur autrichien à *Saint-Pétersbourg*, le comte de Stadion, secondé par l'habile diplomate Hudelitz,

servait presque ouvertement les intérêts de l'Angleterre, et traçait le plan d'une nouvelle coalition.

Le cabinet de *Londres* ne se borna pas à réveiller l'Europe assoupie, à représenter aux puissances qu'il combattait seul contre l'ennemi commun, et qu'il s'agissait de la conservation de leur existence, non moins que de celle de la Grande-Bretagne; ces motifs pour solliciter hautement une alliance offensive et défensive, et pour opérer une diversion, étaient justes, et les moyens avoués par le droit des nations : mais établir un système d'espionnage, de correspondances secrètes au sein de la France, y mettre en mouvement toutes les causes d'agitation intérieure, organiser par de sourdes manœuvres la désobéissance et la révolte pour livrer le pays à l'anarchie, et renverser le gouvernement, ce n'était plus faire des actes d'hostilité : ce ne sont plus des moyens de guerre entre les nations civilisées; ce sont des crimes, des assassinats, des empoisonnemens politiques : qu'ils soient commis par un gou-

vernement contre un autre, ou par un individu contre un individu, la religion, la morale et l'humanité les condamnent également, et l'histoire doit en flétrir les auteurs.

Une telle mission fut donnée par le cabinet anglais à M. Drake, accrédité comme ministre auprès de la cour électorale de Bavière, et à M. Spencer Smith auprès de celle de Wurtemberg, couvrant ainsi, par le caractère sacré dont ils étaient revêtus, des machinations certainement inconnues aux souverains qui les accueillaient. Il n'est que trop facile de trouver dans un vaste état, après une longue et sanglante révolution, des hommes dont le caractère se dégrade à cette affreuse école, auxquels l'esprit de caste, de secte ou de faction, tient lieu de tout principe, et qui, accoutumés à justifier les moyens par le but, sont prêts à tout entreprendre : les ministres anglais n'eurent qu'à réchauffer ces foyers de mécontentement ; prodigues d'or et de promesses, ils ne pouvaient manquer d'ardens auxiliaires : mais, à mesure que leurs trames se ramifiaient, le secret, dont

ils s'efforçaient de les envelopper, était de plus en plus compromis. Depuis l'attentat de la machine infernale, la police du premier Consul, bien supérieure à celle d'autrefois dont on s'amusait à raconter les petits miracles, digne de servir de modèle, si pour le malheur des peuples il fallait en conserver d'une telle institution, avait tous les yeux de ses argus ouverts sur les agens de l'étranger; ils se mêlèrent bientôt avec eux, surprirent leur confiance, et les confirmèrent dans leur erreur en les servant au-delà de leurs espérances.

Les instructions adressées par M. Drake aux chefs des comités d'insurrection, traçaient un plan complet de contre-révolution; il indiquait les moyens de désorganiser l'armée; il demandait, surtout, qu'on s'attachât à séduire quelque chef important par sa position, ses talens et son influence; qu'on préparât l'incendie et le pillage des arsenaux; qu'on fît sauter les magasins à poudre. Enfin, et comme s'il eût eu une armée prête à entrer en campagne, et que, de son cabinet, il eût

pu d'un trait de plume la jeter sur la frontière, il voulait qu'on surprît et qu'on lui livrât la place de *Besançon*. On croirait lire un songe si les pièces originales consignées dans les feuilles officielles ne faisaient foi de la réalité de cette étrange correspondance. Elle devint d'autant plus fréquente, que les agens de police ne manquèrent pas de l'alimenter par des bulletins de plus en plus satisfaisans : tout allait à souhait; le recrutement était nombreux; les plus forcenés jacobins préféraient le rétablissement de l'ancien régime à la tyrannie de Bonaparte, et disputeraient aux royalistes l'honneur de porter les premiers coups. Un général français, un autre *Monck*, ou plutôt un autre Pichegru, était disposé à servir les projets du gouvernement anglais.

Avant de terminer cette comédie diplomatique et d'en faire éclater le dénoûment, le premier Consul fit mettre en scène l'acteur principal si désiré par M. Drake. Un officier très-intelligent lui fut envoyé secrètement,

et se présenta comme un émissaire du général français chargé de concerter et d'arrêter les moyens d'exécution. Le ministre anglais l'accueillit avec empressement, et, charmé du rapide succès de ses manœuvres et du développement de la conjuration militaire, il s'ouvrit sans réserve : rien ne fut oublié dans ces conférences, bien autrement importantes, selon M. Drake, que tous les congrès de souverains, puisqu'un seul homme d'état, lui seul, y décidait l'affranchissement de l'Europe. Le moment de l'explosion générale, la marche des opérations successives furent déterminés, les garanties réciproques, et avant tout, les fonds qui seraient mis à la disposition du général furent stipulés, et le faux émissaire rapporta au gouvernement les bases arrêtées par le ministre anglais : la masse de ces preuves irrécusables s'accrut encore par la correspondance avec le général supposé ; on eut soin de la prolonger jusqu'au moment où il devenait impossible au gouvernement anglais de ne point

découvrir le piége où étaient tombés ses agens.

Bonaparte déchira le voile et s'empressa d'étaler aux yeux de l'Europe toute cette machination, par la publication officielle de deux rapports du ministre de la justice, appuyés d'un grand nombre de pièces justificatives choisies dans la volumineuse correspondance de M. Drake : voici quelques passages de ces rapports ironiquement injurieux

« M. Drake sera assez puni quand il saura » que le soulèvement de quatre départemens, » la prise d'*Huningue*, la séduction de l'ar- » mée, la libération des prisonniers, l'exi- » stence des comités, les talens, le crédit de » ce général, ancien jacobin, doué par la » nature d'une éloquence entraînante, d'une » figure martiale et imposante, à la voix du- » quel devait s'opérer le bouleversement de » la France, sont autant de chimères dont le » préfet de *Strasbourg* s'est plu à nourrir sa » naïve crédulité : il sera puni quand il saura » que tous ces bulletins, envoyés par des » courriers extraordinaires à *Londres*, com-

» muniqués à toutes les cours, colportés par
» les ministres anglais jusqu'à *Constantino-*
» *ple*, et dont on trouve des traces dans les
» discussions même du parlement, étaient
» fabriqués et ne contenaient rien qui fût
» vrai ni vraisemblable; qu'avant de lui être
» adressés ils étaient communiqués à la po-
» lice de *Paris*, et que les agens qu'elle em-
» ployait ne pouvaient revenir de leur sur-
» prise en voyant des fables ourdies avec
» aussi peu de soin, charmer M. Drake, et
» servir de base aux espérances et aux calculs
» de son cabinet. »

On insinuait dans ces rapports que les troubles qui avaient récemment éclaté dans le canton de *Zurich* étaient le résultat de semblables menées; que la guerre civile rallumée en Suisse était un accessoire du plan général de désorganisation médité par les ministres anglais; que le système politique du premier Consul, bien différent de celui de ces artisans de discordes, tendait à étouffer partout l'esprit révolutionnaire; qu'il voulait mettre tous les gouvernemens à l'abri

de toute espèce de propagande et de complots ourdis par les sociétés secrètes; qu'il l'avait assez prouvé en délivrant le roi de *Naples* et le Saint-Siége de cette peste des états, et qu'il ne souffrirait pas que *Munich*, *Stuttgard*, *Fribourg*, *Ettenheim*, fussent sous ses yeux, aux portes de la France, des lieux d'immunité pour les conspirations de l'Angleterre contre le repos et la paix de l'Europe.

En terminant cet exposé, le ministre français concluait à ce que « le gouvernement » consulaire prît des mesures pour que » MM. *Wickam*, *Drake* et *Spencer-Smith*, » ne fussent reçus chez aucune puissance » amie de la France, à quelque titre que ce » pût être, le droit des gens n'existant pas » pour eux. »

Cette étrange proposition, menace insultante pour les puissances du second ordre qui s'y trouvaient désignées, blessa profondément l'orgueil britannique et donna lieu à des déclarations respectives entre les cabinets de *Londres* et des *Tuileries*, que nous

croyons utile de rappeler dans l'intérêt des principes sociaux.

La diplomatie anglaise fut d'abord embarrassée d'une aggression si franche; l'intrigue avait été si brusquement découverte et confondue, et l'évidence des faits était portée à tel point, qu'on ne pouvait ni les nier ni les pallier; lord Hawkesbury prit le parti de les avouer, de justifier, par une application machiavélique des principes du droit des gens, la conduite du ministre anglais, et d'en faire l'apologie dans une note adressée à tous les ministres étrangers.

Après quelques récriminations, les unes très-fondées, les autres fort exagérées relatives aux troubles sans cesse fomentés en Irlande, lord Hawkesbury établit nettement cette épouvantable doctrine, « que tout gou-
» vernement sage se doit à lui-même et au
» monde en général, de profiter de tout mé-
» contentement qui existe dans le pays avec
» lequel il peut se trouver en guerre, et par
» conséquent de prêter aide et assistance aux
» projets des mécontens. »

Cette étrange profession de foi donnait au gouvernement français un trop beau texte pour qu'il négligeât d'en tirer avantage. M. de Talleyrand, chargé de répliquer à la déclaration du cabinet anglais, publia et adressa à tous les agens diplomatiques français une note dans laquelle les vrais principes du droit public sont rétablis, et dans laquelle on reconnaît le talent et la plume éloquente de ce ministre....

« En tout pays et de tout temps, le minis-
» tère des agens diplomatiques fut en véné-
» ration parmi les hommes : Ministres de
» paix, organes de conciliation, leur pré-
» sence est un augure de sagesse, de justice
» et de bonheur; ils ne parlent, ils n'agissent
» que pour terminer ou prévenir les diffé-
» rends funestes qui divisent les princes, et
» dégradent les peuples par les passions, les
» meurtres et la misère que la guerre pro-
» duit. Tel est le but du ministère diploma-
» tique, et il faut le dire, c'est à l'observation
» des devoirs qu'il impose, c'est au caractère
» généralement respectable des hommes qui

» exercent ce ministère sacré en Europe,
» qu'elle doit la gloire et le bonheur dont
» elle jouit : mais ces heureux résultats
» tourmentent la jalouse ambition du seul
» gouvernement qui se soit fait un intérêt
» de la ruine, de la honte et de la servitude
» des autres gouvernemens : il veut que des
» ministres diplomatiques soient des insti-
» gateurs de complots, des agens de troubles,
» des régulateurs de machinations sourdes,
» de vils espions, de lâches embaucheurs; il
» les charge de fomenter des séditions, de
» provoquer et de payer des assassinats, et il
» prétend couvrir cet infâme ministère du
» respect et de l'inviolabilité qui appartien-
» nent aux médiateurs des rois et aux paci-
» ficateurs des peuples. »

Nous avons resserré dans ce peu de mots les détails de cette affaire qui, en même temps que le procès de Georges Cadoudal et des généraux Pichegru et Moreau, occupa tous les cabinets presque pendant toute l'année 1804. On ne doit point la considérer comme un simple épisode, puisque elle eut les plus fu-

nestes conséquences : elle aigrit les esprits au point de rendre tout rapprochement impossible entre les parties belligérantes, et fut la principale cause des affreuses représailles auxquelles se livra Bonaparte, au mépris de sa gloire que jusqu'alors aucun crime n'avait souillé.

Après l'éclat de la conjuration de Drake, la découverte de semblables intrigues firent connaître que le ministère anglais en avait formé un système complet dont il soutenait avec impudeur la marche et la légalité : il avait mis de sa propre autorité hors de la loi des nations, ce même gouvernement français avec lequel il avait solennellement traité; et le chef de celui-ci, non moins enclin à l'arbitraire, déclarait « qu'il ne reconnaîtrait » pas le corps diplomatique en Europe, tant » que le gouvernement britannique ne s'ab» stiendrait pas de charger ses ministres d'au» cune agence de guerre, et ne les contien» drait pas dans les limites de leurs fonc» tions. »

La note de lord Hawkesbury que nous

avons rapportée ci-dessus, n'était que l'aveu authentique des encouragemens donnés aux émigrés français pour les inciter à reprendre les armes contre la République : on les dirigeait sur les frontières du *Rhin*, en assurant à ceux qui voudraient s'y rendre, un traitement de cinq schellings par jour. Cette disposition se combinait avec le plan d'une fédération cis-rhénane, conçu et conduit par le résident anglais à *Hambourg;* et d'un autre côté, elle coïncidait avec le projet dès long-temps concerté entre d'anciens chefs de la Vendée et le général Pichegru à *Londres*, pour atteindre la personne même du premier Consul, qu'ils considéraient alors comme le seul obstacle au rétablissement du trône des Bourbons.

Il est au moins douteux que le gouvernement anglais ait pu croire au succès de cette entreprise désespérée : mais il est certain qu'en se déterminant à la seconder, il devait en calculer les chances, et prévoir que si elle ne renversait d'un seul coup le gouvernement du premier Consul, elle double-

rait la puissance de Bonaparte, et contribuerait à élever le trône de Napoléon. Nous allons essayer de faire un simple récit de cette conspiration et du procès mémorable qui la dévoila aux yeux de la France et de l'Europe; nous n'admettrons que les faits avérés, nous écarterons les conjectures, désirant d'obtenir de nos contemporains la justice toujours tardivement rendue à la stricte impartialité.

Le plan de la conjuration était fortement conçu en ce qu'il s'appuyait sur les partis extrêmes, les royalistes et les républicains également détrônés, également impatiens du joug : *la République ou les Bourbons!* disaient ceux-ci; *les Bourbons ou la République!* disaient ceux-là; et les uns et les autres ne voyaient de salut que dans la perte du dictateur. Toutefois, même en s'accordant sur le but de leurs premiers efforts, ces élémens hétérogènes ne pouvaient être que très difficilement amalgamés, et si l'histoire de toutes les conjurations ne prouvait que ce qui importe le plus à leur réussite, c'est qu'il

n'y ait qu'un seul chef, un seul intérêt, un seul lien, on trouverait ici la démonstration de cette vérité en observant le caractère, les intérêts et la situation des trois personnages principaux, le chef vendéen Georges Cadoudal, les généraux Pichegru et Moreau.

Georges Cadoudal, l'âme et le principal instrument de la conjuration, était du petit nombre de ces fidèles serviteurs qui avaient dévoué leur existence à la cause des princes de la maison de Bourbon, et la servaient avec fanatisme : il était né près d'*Aurai* dans le Morbihan, et n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il passa dans la Vendée, dès le commencement des troubles de l'Ouest. Sa force physique, la fermeté de son caractère, son intrépidité lui avaient donné une grande influence dans le cours de cette guerre civile ; quoique plébéien il s'était élevé au commandement général ; il fut le dernier à poser les armes : il refusa de prendre du service dans l'armée française après la pacification conclue par le général Brune, et préféra de passer en Angleterre, pour y nourrir la haine

profonde qu'il avait vouée au premier Consul.

Le général Pichegru, sorti des rangs et de la forte école de l'artillerie française, s'était illustré dans les premières campagnes de la guerre de la révolution. Ses talens et la fortune des armes l'avaient porté rapidement au faîte des honneurs militaires; mais attaché de cœur à l'infortunée maison royale, le conquérant de la Hollande, le libérateur de l'Alsace, abhorrait la république et supportait impatiemment le joug qui pesait alors sur la France, et qu'aggravaient même ses victoires. On sait assez comment il saisit la première occasion qui lui fut offerte de servir secrètement la cause des Bourbons, et comme, en se flattant de jouer le rôle du général Monck, il se laissa entraîner jusqu'à la résolution de trahir ses propres soldats, et d'ouvrir à l'ennemi les portes de la France. Un hasard de guerre, la prise d'un fourgon, livra le secret de ce plan de contre-révolution prématurément et trop légèrement conçu. Quoique il ne fût encore dévoilé qu'à demi,

il servit de prétexte au directoire pour frapper le coup d'état du 18 fructidor dont la réaction détruisit la République. Pichegru, échappé des déserts de *Sinamary*, avait été justement accueilli en Angleterre par le parti à la cause duquel il s'était sacrifié : ce général habile, audacieux, sombre et vindicatif, était disposé à tout entreprendre pour satisfaire son ressentiment contre Bonaparte, qu'il considérait comme l'auteur de sa proscription. Il croyait et faisait croire que sa haute réputation militaire ayant survécu à son existence politique, si le chef du gouvernement était atteint et renversé, il rallierait les vieux soldats qui avaient combattu sous ses ordres, et aurait seul tout l'honneur de la restauration.

Le général Moreau, rival envieux de Bonaparte, non de sa gloire que la sienne avait souvent égalée, et peut-être surpassée aux champs d'*Hohenlinden*, mais de son génie, de ses succès politiques, de son élévation qu'il avait loyalement secondée, et qui avait mis entre eux la distance du souverain au

sujet; Moreau, généralissime avant lui, ne pouvait supporter la domination du premier Consul : n'ayant ni su ni voulu s'emparer du pouvoir quand il y était appelé par le vœu de la nation et de l'armée, il se trouvait trop grand dans l'estime publique pour fléchir devant le dictateur; il dédaignait sa faveur et même les récompenses nationales transmises par ses mains. Affectant de vivre dans une retraite absolue, il attirait d'autant plus les regards, il fixait d'autant plus l'attention publique. Sa modestie et la simplicité de ses manières contrastaient avec le luxe de la nouvelle cour et les pompes militaires, où il évitait de paraître et qu'il ridiculisait sans ménagement : sa conduite devint suspecte, et parut bientôt hostile; les mécontens de tous les partis jetèrent sur lui des regards d'espérance : les républicains le croyaient fidèle à leurs prétendus principes de gouvernement, et capable de les faire triompher un jour par sa popularité et par l'affection que lui conservait la plus grande partie de l'armée; les royalistes, qui plusieurs fois, mais

vainement, avaient cherché à l'attirer, ne doutaient pas que sa fierté blessée et la haine de Bonaparte ne le précipitassent tôt ou tard dans leur parti. Aucun d'eux ne croyait à l'apathique indifférence du général Moreau : son repos dans les bras d'une jeune épouse, dans sa belle retraite à *Grosbois*, paraissait hostile, parce que chacun lui prêtait ses vues et lui supposait de grands desseins.

On ne doit donc pas s'étonner que les premiers auteurs de la conjuration formée à *Londres* aient, avant de rien entreprendre contre la personne du premier Consul, voulu s'assurer de la coopération du général Moreau ; et en effet, un premier succès, c'est-à-dire l'enlèvement ou la mort de Bonaparte ne pouvait produire qu'une anarchie peut-être plus sanglante que celle de la convention, un plus grand obstacle au rétablissement de l'ancienne monarchie, si un chef assez accrédité pour disposer de l'armée et entraîner l'opinion, ne se montrait à la nation au moment de la catastrophe. Pichegru, traître et transfuge, ne pouvait jouer un tel rôle : il

indiqua Moreau, son ancien compagnon, devenu son rival, et enfin son ennemi, depuis que celui-ci avait livré au directoire les preuves écrites de sa trahison. Il fut d'autant plus facile de trouver des moyens de rapprochement entre les deux anciens généraux français, qu'on ne parla d'abord à Moreau que d'une généreuse réconciliation; et comme il s'y montra disposé, les agens secondaires, toujours les plus ardens, parce qu'ils ont moins à perdre et plus à profiter, se hâtèrent de faire valoir ces premières ouvertures : il ne fut d'abord question dans leur correspondance, verbalement transmise, jamais écrite, que du désir de Pichegru d'être rappelé de son exil, et réintégré dans son grade et ses honneurs, comme ses compagnons d'infortune. Moreau, qui évidemment ne pouvait solliciter cet acte de justice, se défendait du reproche de s'y être opposé.

On exagérait aux malheureux princes de la maison de Bourbon les progrès et l'importance de cette négociation : comment n'auraient-ils pas été séduits par l'espoir de voir

concourir à la restauration de leur trône les deux grands capitaines dont les talens avaient le plus contribué à faire triompher la République de la coalition des souverains? Ne devaient-ils pas croire que le souvenir récent de leurs victoires rallierait à leurs épées une foule de vieux soldats, quand il n'était bruit en France et dans toute l'Europe que des divisions intestines des chefs des armées françaises et de la mésintelligence qui régnait entre celles du *Rhin* et celles d'Italie et d'Égypte, à cause de la partialité du premier Consul pour les officiers qui avaient appartenu à ces dernières? Toutes les apparences, tous les exemples de l'histoire confirmaient cet exposé. Aussi, dès que les princes crurent être certains des dispositions secrètes du général Moreau, ils secondèrent de tous leurs moyens une entreprise qui ne pouvait être à leurs yeux que la libération de la France par les mains des Français; comme aux yeux du gouvernement consulaire, une conspiration tramée avec l'ennemi : il est inutile d'ajouter que le ministère anglais agissait de

concert, mais avec plus de réserve que ne l'avait fait en 1745 le ministère de Louis XV pour le prétendant Charles-Édouard.

Pendant ces sourdes manœuvres dont la vigilante police du premier Consul ne tarda point à surprendre le secret et à suivre les traces, l'audacieux Georges Cadoudal, avec huit de ses compagnons les plus affidés, avait opéré un premier débarquement sur la côte de Normandie, entre *Dieppe* et *le Tréport*, sous la falaise de *Béville*. Cet endroit escarpé n'était vu d'aucun poste : un seul homme à la fois pouvait y prendre terre en se hissant par une corde du bateau au haut de la falaise. Georges, après avoir suivi les chemins détournés et les stations convenues, s'était rendu à *Paris* où divers asiles lui avaient été préparés ; il était revenu par les mêmes chemins à la falaise de *Béville* pour assurer le débarquement d'un second détachement dans lequel se trouvait l'un des condamnés par le jugement rendu sur l'affaire de la machine infernale ; il avait ensuite réglé les signaux de reconnaissance avec les bâtimens anglais,

parcouru de nouveau et bien assuré la route secrète des conjurés, qui devaient successivement aborder la falaise, et se rendre à *Paris* où le général vendéen organisa pendant cinq mois ses moyens d'attaque.

Tout étant prêt pour le coup de main, il était instant de mettre en présence les deux hommes dont le concert était si nécessaire pour en recueillir le fruit : Pichegru débarqua, à la fin de janvier 1804, avec un troisième détachement, prit la route mystérieuse, et entra dans *Paris* avec Georges qui avait été au-devant de lui à la ferme de la Poterie, l'une des dernières stations.

Ici, les conjurés rassemblés dans les premiers jours de février, se concertant avec les plus ingénieuses précautions, et dans la sécurité d'un secret impénétrable, rencontrèrent la difficulté qu'ils n'avaient pas prévue, parce que aucun d'eux ne connaissait bien ni le caractère du général Moreau, ni la force du gouvernement, ni la véritable situation de la France. Ces écueils, contre lesquels ils vinrent se briser à pleines voiles, pourraient

aussi faire échouer l'historien le plus impartial, si faisant la part des passions et des intérêts politiques, il ne cherchait à éclairer son jugement par la contradiction des témoignages authentiques et de toutes les pièces de ce grand procès.

La première qui parut fut une note insérée dans le *Moniteur*, par laquelle le gouvernement dévoilait la trame de la conjuration, publiait les moyens dont la police avait usé pour la découvrir et la suivre dans ses moindres ramifications jusqu'à son entière maturité. Cette note, datée du 15 février, déconcerta les conjurés, ôta à Georges et à Pichegru, que les plus vives recherches n'avaient pu faire atteindre, la possibilité de trouver des asiles sûrs dans la capitale, dont les barrières, l'enceinte et les accès étaient gardés et surveillés de manière à ne leur laisser aucun espoir de s'échapper; mais le principal objet de cette publication était d'incriminer capitalement le général Moreau, afin de justifier son arrestation ordonnée et exécutée ce jour-là même 15 février 1804. On y affirmait

« que le préliminaire exigé par Moreau était
» l'assassinat du premier Consul ; qu'après
» l'événement Moreau serait premier Consul ;
» que les conjurés garderaient le pouvoir
» pendant six semaines au plus, pour donner
» le temps à un Bourbon d'arriver. »

Ce premier coup, porté pour pressentir l'opinion publique, frappa au-delà du but ; personne ne put croire que le général Moreau, dont toute la vie publique attestait les vertus guerrières, l'élévation d'âme, la générosité, eût pu tomber si bas que de résoudre, d'exiger même un assassinat : le rapport du grand-juge, ministre de la justice, publié le lendemain de l'arrestation de Moreau, quoique moins positif que la note qui l'avait précédé, le chargeait gravement, et renfermait les bases d'une accusation de haute trahison : il lui imputait « une réconciliation
» criminelle avec Pichegru, des négociations
» avec les ennemis de la patrie, des conférences avec Georges et Pichegru, constatées
» par des preuves incontestables et multipliées. »

Ce rapport, dont la conclusion était « de » renvoyer les prévenus devant le tribunal » compétent, et de mettre toutes les pièces » sous les yeux de la justice, » fut solennellement communiqué au corps législatif et au tribunat : le frère du général Moreau était du nombre des tribuns présens à cette séance : avant que les conseillers d'état annoncés comme orateurs du gouvernement fussent introduits, il avait vainement demandé la parole, sans doute pour se plaindre de l'arrestation du général Moreau à sa terre de *Grosbois*. Après avoir entendu, dans cette pénible situation, la lecture du rapport du grand-juge, et la réponse du président, il s'élança à la tribune : « Vous venez d'entendre, dit-il, les orateurs du gouvernement ; » vous avez lu l'ordre du jour publié par le » gouverneur de *Paris* ; ces deux pièces sont » en partie dirigées contre le général Moreau. » Je ne puis voir sans la douleur la plus vive » qu'on se soit attaché depuis si long-temps » à calomnier un homme qui a rendu des » services importans à la République, et

» qui, dans ce moment, n'a pas la liberté de
» se défendre : je le déclare à la nation tout
» entière, mon frère est innocent des atro-
» cités qu'on lui impute; je demande en son
» nom, au mien, au nom de toute sa famille
» éplorée, qu'on apporte à son jugement la
» plus grande solennité; je demande qu'il ne
» puisse être traduit que devant un tribunal
» ordinaire. Il lui sera facile de faire éclater
» son innocence : j'affirme que tout ce qu'on
» a dit est une infâme calomnie. »

En répondant à ce noble mouvement, si naturel de la part d'un frère, le conseiller d'état Treilhard se référa aux conclusions du rapport, en ajoutant que la marche de la justice s'opposait à la publication immédiate des pièces; qu'elles étaient, dans ce moment, l'objet des délibérations secrètes du sénat et du conseil d'état.

Peu de jours après, un sénatus-consulte suspendit pour deux ans la forme de procédure par jury, et déféra aux tribunaux criminels la connaissance des crimes de haute trahison, d'attentats contre la personne du

premier Consul, et contre la sûreté extérieure et intérieure de la République. En même temps, une loi spéciale fut portée contre les receleurs des conjurés; elle appliquait au crime de recèlement la peine capitale comme à la complicité.

Avant l'arrestation du général Moreau, à laquelle le premier Consul s'était lentement décidé, les agens secondaires de la conjuration étaient successivement tombés dans les piéges dont la police les avait entourés; ils étaient au secret, et leurs fréquens interrogatoires, leurs confrontations, n'avaient encore procuré que de vagues indications sur les retraites des deux chefs que l'éclat des mesures du gouvernement rendait plus cautieux : mais dès que la loi contre les receleurs fut connue, elle porta la terreur dans les derniers asiles que leur offrait encore leur or ou la pitié de leurs plus obscurs confidens. Le jour même de la publication de la loi, le 28 février, le général Pichegru, livré par un individu qui avait consenti à le recevoir pour quelques heures seulement, fut arrêté et

conduit au *Temple :* Georges Cadoudal erra encore pendant dix jours ; il tenta vainement de sortir de *Paris ;* son signalement avait été donné à tous les gendarmes, à tous les conducteurs de voitures ; il était affiché partout, inséré dans tous les papiers publics ; les gardes, les patrouilles étaient doublées : enfin le 9 mars, à sept heures du soir, deux agens de police qui étaient sur ses traces, et qui l'avaient vu monter dans un cabriolet qu'un de ses affidés, le jeune Louis Léridan, lui avait amené près de la montagne *Sainte-Geneviève*, l'atteignirent et sautèrent à la bride du cheval. Georges, sans se déconcerter, les ajusta l'un et l'autre, et de ses deux coups de pistolet tua le premier et blessa le second ; il sauta hors de la voiture, mais ne pouvant se dégager, il fut entouré et saisi ; il n'avait plus d'autres armes qu'un poignard dont le fourreau était cousu au revers de son habit.

La conspiration était patente, le délit flagrant : Georges, interrogé d'abord par le préfet de police et ensuite par ses juges, ne dis-

simula rien. *J'étais venu à Paris*, dit-il, *pour attaquer le premier Consul.* Quels étaient vos moyens? *J'en avais bien peu; je comptais en réunir.* De quelle nature étaient vos moyens d'attaque? *Des moyens de vive force.* Aviez-vous beaucoup de monde avec vous? *Non, parce que je ne devais attaquer le premier Consul que quand il y aurait un prince français à* Paris; *il n'y est point encore.* Où comptiez-vous trouver cette force? *Dans toute la France.* Qui devait fournir les fonds et les armes? *J'avais depuis long-temps les fonds à ma disposition, je n'avais pas encore les armes.* N'est-ce pas avec ce poignard que, secondé par des conjurés, vous vous proposiez d'assassiner le premier Consul? *Je devais l'attaquer avec des armes pareilles à celles de son escorte et de sa garde.*

Il répondit avec la même précision et la présence d'esprit la plus imperturbable sur tout ce qui lui était personnel; mais on ne put lui arracher aucun aveu qui compromît ses complices: *Vous me tenez, il y a eu déjà assez de victimes, et je ne veux pas être*

cause qu'il y en ait davantage. Il nia qu'il eût trempé dans l'affaire de la machine infernale, et qu'il eût eu jamais l'intention de faire assassiner le premier Consul dans le palais des *Tuileries*. Il nia qu'il eût jamais connu le général Moreau, ni vu le général Pichegru ailleurs qu'à *Londres* : sur cette question, n'étiez-vous pas en Angleterre à la tête d'un corps armé payé par le trésor anglais? il répondit : *Non ; plusieurs officiers que je commandais dans l'Ouest sont passés en Angleterre ; mais ils n'y étaient point employés ; je ne l'étais point davantage.*

Le général Pichegru, dont la complicité semblait être surabondamment prouvée, se renferma dans un système de dénégation dont rien ne put le faire sortir. Les déclarations positives de plusieurs des coaccusés d'un rang inférieur, leur confrontation avec lui, ne purent l'ébranler ; ses réponses, très-concises et insignifiantes, ne laissèrent pas percer le moindre trait de lumière sur ses relations avec eux ; il n'en voulut reconnaî-

tre aucun. Il nia qu'il eût vu Georges Cadoudal ailleurs qu'à *Londres*, et ne convint jamais qu'il eût rencontré le général Moreau depuis son arrivée à *Paris*. Pressé de s'expliquer sur les motifs qui l'avaient déterminé à quitter l'Angleterre pour rentrer en France, il le fit de la manière suivante :

« Il y a dix ans que je suis sorti de France » par l'effet des démarches de Bonaparte, » dont la haine date de l'époque du 13 ven- » démiaire, pour m'être expliqué sur cette » journée en véritable Français, et qui, » me regardant probablement comme un » obstacle à son ambition, concourut spé- » cialement aux événemens de fructidor, » en m'éloignant ainsi de la France. Depuis » cette époque, j'ai parcouru divers pays » étrangers, et en dernier lieu, je me suis » retiré en Angleterre. Fatigué d'un éloigne- » ment aussi prolongé de mon pays, fatigué » des calomnies que les journaux français » multipliaient sur mon compte, disant tan- » tôt que j'étais à la tête des armées étran- » gères, tantôt à la tête des conseils, j'ai cru

» ne pouvoir mieux faire que de rentrer en
» France. Voilà tout ce que je puis vous
» dire. »

Et ce fut en effet à cette déclaration que se borna la défense de Pichegru. On connaît assez sa fin tragique : pendant le cours du procès, on le trouva mort dans son lit, étranglé de ses propres mains dans la nuit du 5 au 6 avril. Ce suicide trouva peu de croyance, malgré la publication des procès-verbaux et des divers rapports tant des gens de l'art appelés en grand nombre pour constater l'identité de l'individu et le genre de mort, que des gardes et des geôliers chargés du service intérieur de la prison. On supposa, contre ces documens authentiques, un crime inutile, et dont l'exécution eût exigé la connivence du concierge, des porte-clefs et des gendarmes. Le motif qu'on attribuait au chef du gouvernement pour avoir commandé cette atroce vengeance, n'était pas même spécieux. On lit dans les Annales anglaises que « Bona-
» parte, craignant la sensation que devait pro-
» duire la présence de Pichegru aux débats pu-

» blios, et plus encore son supplice, le fit secrè-
» tement étrangler par ses mamelucks. » Mais qu'avait-il besoin de ces exécutions orientales si contraires aux mœurs des peuples d'Occident? Ne savait-il pas bien que dans nos gouvernemens, même les moins affermis, la tête la plus illustre, abandonnée au glaive de la loi, peut tomber sur l'échafaud sans causer la moindre commotion? Le cordon et les muets, nous l'avons aussi trop bien appris, sont moins affreux que l'abus des formes judiciaires, la corruption et l'iniquité des juges. Aucun de ces instrumens de tyrannie ne fut employé contre Pichegru : il est plus naturel de croire que lorsqu'il vit les agens subalternes de la conjuration, ceux-là même dont les rapports l'avaient trompé, découvrir la trame, le charger à l'envi, et racheter leur vie par ces aveux, il désespéra d'échapper à la honte du supplice; et, plutôt que de voir son propre sang flétrir ses lauriers, il se donna la mort avec ce féroce courage qu'il avait autrefois montré dans les combats.

Ainsi, Georges et Pichegru, véritables et seuls chefs de la conspiration, ne laissèrent à leurs juges et à l'opinion publique, aucun doute sur leur culpabilité, puisque l'un s'en faisait un titre de gloire, et que l'autre dédaignait de s'en défendre. Mais le général Moreau, qui n'avait trempé dans le complot que d'une manière indirecte, et par des communications qui ne lui semblaient pas criminelles, ne pouvait être aussi aisément convaincu de complicité : quoique tout le système de l'acte d'accusation, soit dans les considérations générales, soit dans les résumés des interrogatoires de tous les accusés, fût essentiellement dirigé contre lui, on ne put cependant lui opposer aucune preuve écrite ni testimoniale ; il n'y eut d'autres indices que les déclarations des trois agens intermédiaires, Lajolais, Rolland et Couchery, qui révélèrent le secret de ses relations et de ses entrevues avec Pichegru. La lettre confidentielle que le général Moreau adressa au premier Consul, peu de jours après son arrestation, et qui fut, avec une rigueur qu'on

trouva déloyale, renvoyée à l'accusateur public, comme pièce au procès, renfermait l'aveu implicite de ses relations. En évitant d'entrer dans aucun détail, il les justifiait par des motifs généreux, et s'accusait seulement d'imprudence. « Quant à la conspira-
» tion actuelle, disait-il, je puis vous affir-
» mer que *je suis loin d'y avoir la moindre*
» *part;* je vous avoue que je suis à concevoir
» comment une poignée d'hommes épars
» peut espérer de changer la face de l'état,
» et de remettre sur le trône une famille que
» les efforts de toute l'Europe et la guerre
» civile réunis n'ont pu parvenir à y placer,
» et que surtout je fusse assez déraisonnable,
» en y concourant, pour y perdre le fruit de
» tous mes travaux qui devraient m'attirer
» de sa part des reproches continuels.

» Je vous le répète, général, *quelque pro-*
» *position qui m'ait été faite, je l'ai repous-*
» *sée par opinion,* et regardée comme la plus
» insigne de toutes les folies.....

» De pareilles ouvertures faites à moi,
» particulier isolé, n'ayant voulu conserver

» nulle relation ni dans l'armée dont les neuf
» dixièmes ont servi sous mes ordres, ni
» avec aucune autorité constituée, *ne pou-*
» *vaient exiger de ma part qu'un refus ; une*
» *délation répugnait trop à mon caractère ;*
» presque toujours jugée avec sévérité, elle
» devient odieuse, et imprime un sceau de
» réprobation sur celui qui s'en est rendu
» coupable vis-à-vis des personnes à qui on
» doit de la reconnaissance, et avec qui on a
» eu d'anciennes liaisons d'amitié : *le devoir*
» *même peut quelquefois céder au cri de l'o-*
» *pinion publique.* »

La vérité historique perce dans ce mémoire (*voyez* aux Pièces justificatives). Nous croyons que Moreau, aveuglé par la haine, se laissa engager dans des difficultés inextricables ; on avait, à son insu, abusé de son nom ; il ne voulut point abuser d'affreuses confidences qu'il n'avait ni recherchées ni prévues ; les intrigans qui le trompèrent, trompèrent aussi les chefs de la conspiration ; n'eût-elle point été découverte, ses explications avec Pichegru, son refus de conniver

avec lui, sa résolution, en cas de renversement du gouvernement consulaire, de n'agir que de concert avec les autorités nationales, suffisaient pour la faire avorter.

Bonaparte, profitant de cette circonstance, voulait seulement humilier un rival trop puissant; il voulait écarter le seul obstacle que l'estime de la nation et l'affection de l'armée pour le général Moreau, pouvaient encore opposer à l'élévation prochaine du premier Consul au pouvoir souverain. Il avait rencontré cet obstacle lors du rétablissement du culte; il s'en exagérait le danger; et, n'ayant pu faire descendre Moreau jusqu'à des actes de soumission, il ne lui restait plus d'autre moyen de l'effacer, que de l'avilir par la lâcheté du rôle de délateur, ou par des lettres de grâce après sa condamnation.

Ce fut un intéressant spectacle que les débats de ce procès, et l'une des plus mémorables épreuves de la force de l'opinion publique. Pendant que le premier Consul recevait les félicitations de toutes les autorités, et de chacun des corps de l'armée, et que ces

nouveaux témoignages de dévouement à sa personne préparaient si bien les voies à son avénement au trône impérial, l'infortuné Moreau, au fond de sa prison, recevait une autre sorte d'hommages; objet d'une noble pitié et des vœux secrets du peuple et de l'armée, plus on s'efforçait de l'accabler, et plus cet intérêt général se manifestait : le gouvernement put même craindre un éclat séditieux, malgré les précautions multipliées pour le prévenir.

Avant de dire quel fut le dénoûment de ce grand procès, nous imiterons les anciens et vrais modèles de l'histoire, en faisant apparaître et entendre lui-même le principal personnage. Le général Moreau s'exprima ainsi devant le tribunal : « ..... Des circon-
» stances malheureuses produites par le ha-
» sard, ou préparées par la haine, peuvent
» obscurcir quelques instans la vie du plus
» honnête homme; avec beaucoup d'adresse,
» un criminel peut éloigner de lui et les
» soupçons et les crimes : une vie entière est
» toujours le plus sûr témoignage contre ou

» en faveur d'un accusé. C'est donc ma vie
» entière que j'oppose aux accusateurs qui
» me poursuivent : elle a été assez publique
» pour être connue. Je n'en rappellerai que
» quelques époques ; et les témoins que j'in-
» voquerai sont le peuple français, et les
» peuples que la France a vaincus.....
» J'étais voué à l'étude des lois au commen-
» cement de cette révolution qui devait fon-
» der la liberté du peuple français. Elle chan-
» gea la destination de ma vie ; je la vouai
» aux armes..... Je devins guerrier parce
» que j'étais citoyen. »

Après un court exposé de sa vie militaire et des circonstances où il lui eût été facile de s'emparer du pouvoir : « Je me croyais
» fait, dit-il, pour commander aux armées,
» et ne voulais point commander à la Répu-
» blique.....

» Je rentrai dans le repos de la vie civile :
» dans ce repos qui n'était pas sans gloire,
» je jouissais, sans doute, de mes honneurs,
» du souvenir de mes actions, du témoi-
» gnage de ma conscience, de l'estime de mes

» compatriotes et des étrangers, et, s'il faut
» le dire, du flatteur et doux assentiment de
» la postérité..... Tous ces biens, les seuls
» auxquels j'aie pu attacher un grand prix,
» remplissaient mon âme tout entière, et ne
» pouvaient plus y laisser ni un vœu, ni une
» ambition; se serait-elle ouverte à des projets
» criminels?

» Si j'avais voulu concevoir et suivre des
» plans de conspiration, j'aurais dissimulé
» mes sentimens, et sollicité tous les emplois
» qui m'auraient replacé au milieu des for-
» ces de la nation. Au défaut d'un génie po-
» litique, que je n'eus jamais, j'avais des
» exemples sus de tout le monde, et rendus
» imposans par des succès. Je savais bien,
» peut-être, que Monck ne s'était pas éloigné
» des armées, lorsqu'il avait voulu conspirer,
» et que Cassius et Brutus s'étaient approchés
» du cœur de César pour le percer.

» Magistrats, je n'ai plus rien à vous dire;
» tel a été mon caractère, telle a été ma vie
» entière; je proteste, à la face du ciel et des
» hommes, de l'innocence et de l'intégrité de

» ma conduite. Vous savez vos devoirs, la
» France vous écoute, l'Europe vous contem-
» ple, et la postérité vous attend. »

Ce discours, prononcé avec une imperturbable sérénité, et dont nous n'avons rapporté que les traits les plus saillans, fit sur les juges et sur le nombreux auditoire, une vive impression : l'avocat Bonnet développa ce système de défense avec beaucoup d'énergie et de talent; après avoir, dès son exorde, repoussé également « l'affreuse idée que le
» gouvernement, au mépris de toutes les
» garanties sociales, eût voulu opprimer
» l'un de ses premiers guerriers, l'un des
» plus illustres citoyens ....., et l'affli-
» geante pensée que le général Moreau eût
» pu flétrir ses lauriers, » il fit pressentir ainsi ses conclusions :

« Moreau n'a pas menti à sa gloire; il est
» innocent.

» Le gouvernement n'a pas menti à sa
» justice; il a pu être alarmé. »

L'éloquent défenseur discuta avec une admirable lucidité les cinq chefs d'accusation ;

vieille complicité avec Pichegru, réconciliation coupable, engagement pris de rétablir les princes de la maison de Bourbon, entrevues, silence sur le séjour de Pichegru à Paris *et sur ses projets.* Il répondit victorieusement aux quatre premiers griefs, il pallia le dernier; il soutint « que les lois » alors en vigueur ne qualifiaient point la » non révélation d'un crime; que l'opinion » pouvait condamner une action répréhen- » sible, mais que la loi ne la jugeait pas. » Voulait-on faire revivre la loi de Louis XI... loi de vengeance appliquée une seule fois par ce Laubardemont d'exécrable mémoire, pour perdre l'infortuné de Thou?

Le tribunal délibéra pendant vingt-quatre heures dans la chambre du conseil. Si l'on peut ajouter foi au rapport de quelques juges, qui depuis révélèrent le secret des votes, six d'entre eux opinèrent pour déclarer Moreau innocent, et le mettre en liberté. L'accusateur public proposa de le condamner à la peine capitale, en assurant que l'Empereur (nous commençons ici à lui donner ce titre, parce

qu'à cette époque il était déjà proclamé) lui ferait grâce de la vie; on fit valoir des motifs politiques : au dehors, disait-on, les puissances étrangères attendaient cette condamnation pour reconnaître le nouvel empereur; au dedans, l'acquittement de Moreau serait un signal de guerre civile. La majorité des juges flottant entre sa conscience, l'intérêt du gouvernement, et la crainte de nuire à Moreau par une entière absolution, se décida à le déclarer *coupable*, mais *excusable*.

Georges Cadoudal et dix-huit de ses coaccusés furent condamnés à mort; le général Moreau et cinq autres à la peine correctionnelle de deux ans de détention. Huit d'entre les premiers obtinrent des lettres de grâce qui commuaient la peine capitale en celle de déportation après quatre ans d'emprisonnement. Moreau fut exilé et partit sur-le-champ pour aller s'embarquer dans un port d'Espagne et se rendre aux États-Unis.

Georges et les dix autres irrévocablement condamnés avec lui, et auxquels il donna

l'exemple d'une inébranlable fermeté, subirent le dernier supplice, le 25 juin 1804.

Trois mois avant cette exécution, qui mit un terme aux projets insensés de bouleversement intérieur, dès le commencement du procès, et peu de jours après l'arrestation des chefs de la conspiration, Bonaparte avait, par un coup plus terrible, frappé la France de stupeur, l'enlèvement hors du territoire français, le jugement militaire, le meurtre de M. le duc d'Enghien au château de *Vincennes*, dans la nuit du 20 mars. Que sert de rappeler les vains prétextes politiques, la persuasion que ce prince, dont la valeur héréditaire était connue et estimée de toute l'armée, n'attendait pour entrer en France que le succès de la conspiration; la fatale erreur de nom qui fit croire à des espions que le général Dumourier, parti de *Londres* en même temps que Pichegru, était auprès du prince à *Ettenheim*, et pratiquait des intrigues en Alsace; enfin l'horrible application de cette maxime du publiciste florentin, qu'il faut pour fonder une dynastie nouvelle,

éteindre dans le sang celle qui l'a précédée? Qu'importent les actes diplomatiques, les sommations tardives adressées à l'électeur de Bade pour colorer la violation de son territoire à main armée? l'histoire laissera dans leur obscurité les moyens qui furent employés par le premier Consul pour atteindre et saisir le jeune prince, mais elle n'imputera qu'à lui seul et fera peser sur sa mémoire un crime qui souilla ses plus beaux lauriers, au moment même où il s'occupait d'en tresser la couronne impériale.

Ce coup de foudre retentit au loin; il ébranla les bases de la paix. L'empereur de Russie fut le premier à témoigner sa surprise et le vif intérêt qu'il prenait à une violation de territoire inconciliable avec les principes sacrés de justice et de propriété qui assurent les relations mutuelles des nations civilisées: son chargé d'affaires à *Paris*, M. d'Oubril, adressa à M. de Talleyrand une note sévère par laquelle il le prévenait que l'empereur Alexandre, comme médiateur et garant de la paix continentale, avait notifié aux états de

l'empire, qu'il considérait cette action comme mettant en danger leur sûreté et leur indépendance, et qu'il ne doutait pas que le premier Consul ne prît de promptes mesures pour rassurer tous les gouvernemens justement alarmés, et mettre fin à un ordre de choses trop dangereux pour leur salut, et leur indépendance à venir.

Le premier Consul fit répondre par son ministre qu'il voyait avec peine que les ennemis de la France, reprenant leur influence sur le cabinet de *Saint-Pétersbourg*, hasardaient de troubler la bonne intelligence et les heureux effets qu'elle avait produits : que les deux puissances les plus intéressées au sort de l'empire, l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse avaient senti que le gouvernement français était suffisamment autorisé à faire arrêter, à deux lieues de sa frontière, des Français rebelles qui conspiraient contre leur patrie, et qui, par la nature de leurs complots, s'étaient mis eux-mêmes hors de la loi des nations : que les princes allemands étant satisfaits, il n'avait rien à dire à

l'empereur de Russie, sur un objet qui ne le concernait en aucune manière. D'ailleurs, si son intention était de former une nouvelle coalition, et de recommencer la guerre, pourquoi cherchait-il de vains prétextes au lieu d'agir ouvertement? On récriminait sur la protection donnée aux machinateurs de complots, par les ministres de Russie à *Dresde*, à *Rome* et à *Paris* même, par M. de Marcoff. On demandait si quand le gouvernement anglais avait préparé le meurtre de Paul Ier, supposant qu'on eût à *Pétersbourg* l'assurance que les auteurs du complot étaient à deux lieues de la frontière russe, on n'aurait pas pris soin de les arrêter? enfin, que la France, qui ne se mêlait pas des affaires intérieures de la Russie, ne souffrirait pas qu'elle s'immisçât dans les siennes.

Le cabinet russe, répliquant à cette espèce de défi, prit un ton plus haut dans la seconde note présentée par M. d'Oubril, le premier juillet 1804. L'empereur, disait-il, déjà très-affecté des calamités auxquelles une grande partie de l'Europe était en proie, et

des dangers qui menaçaient l'empire germanique dont il était de son devoir de soutenir les intérêts, avait invité les états et les princes à se réunir à lui pour protester contre la violation de la loi des nations commise à *Ettenheim*; et en demander la réparation. Le gouvernement français, auquel cette déclaration avait été communiquée, devait une réponse positive. Celle de son ministère étant évasive, elle offensait à la fois la Russie, l'empire et la France elle-même..... Nous n'étions plus dans ces temps de barbarie où chaque état n'avait à considérer que son intérêt immédiat : la politique moderne, fondée sur la loi des nations, avait introduit certains principes applicables à *l'intérêt de la communauté des états*. La Russie n'était point influencée par les ennemis de la France, mais elle était mue par la triste situation à laquelle le gouvernement français avait réduit l'Europe ; ici se trouvaient rappelés avec amertume, les envahissemens, les excès de pouvoir, les déviations des traités trop justement reprochés au gouvernement fran-

çais. Le reste de la note était employé au développement de ces principes si vrais, et que cependant leurs plus ardens défenseurs ont depuis méconnus, quand cet *intérêt de la communauté des états* qu'ils avaient, disaient-ils, tant à cœur, s'est trouvé contraire à l'intérêt du *privilége* par une conséquence inévitable du progrès des lumières et de l'industrie.

Cette pièce importante, véritable manifeste de la nouvelle coalition dont elle fut l'origine, était terminée par un ultimatum auquel Napoléon, dont le nouveau titre n'était pas reconnu, était bien loin de consentir. On lui demandait :

1°. Que, conformément à la convention secrète du 11 octobre 1801, les troupes françaises évacuassent le royaume de *Naples*, et que sa neutralité fût respectée pendant toute la durée de la guerre.

2°. Qu'on établît immédiatement, de concert avec l'empereur de Russie, les bases sur lesquelles seraient finalement réglées les affaires d'Italie.

3°. Que le roi de Sardaigne reçût sans délai les indemnités qui lui avaient été promises.

4°. Qu'en vertu de l'obligation de garantie et médiation mutuelles, le gouvernement français s'obligeât à retirer ses troupes du nord de l'Allemagne, et qu'il contractât l'engagement de respecter strictement la neutralité du corps germanique.

Au lieu de la réponse catégorique exigée par le chargé d'affaires de la Russie sur ces quatre propositions, M. de Talleyrand reçut l'ordre de déclarer que la France était prête à exécuter fidèlement les articles du traité sur lesquels la Russie appuyait ses réclamations, aussitôt que cette puissance remplirait l'engagement réciproque stipulé dans le même traité, de ne pas souffrir que les sujets respectifs entretinssent aucune correspondance directe ou indirecte avec les ennemis de l'un des deux états, ou qu'ils propageassent des principes contraires à leurs constitutions respectives, ou à leur sûreté; s'obligeant, dans ce cas, à les exporter au-delà des frontières, sans

qu'ils pussent se couvrir de la protection de leur gouvernement.

Il n'y eut plus entre les deux cabinets qu'un échange de semblables récriminations et de vaines protestations du désir de maintenir la paix, de resserrer des liens déjà presque rompus. Le jour même où l'empereur Alexandre, recevant la nouvelle de la condamnation du duc d'Enghien, fit prendre à sa cour le deuil de ce malheureux prince, la dernière note par laquelle M. d'Oubril demandait ses passe-ports, fut remise au ministre des affaires étrangères le 29 août.

Cette réclamation solennelle de la Russie fut énergiquement appuyée à la diète de *Ratisbonne* par le roi de Suède, et faiblement soutenue par la partie la plus intéressée : l'électeur de Bade avait d'abord sollicité cette puissante intervention ; la situation de ses états aux portes de la France le força de s'en désister. Le même motif obligea les autres princes de l'empire à la même circonspection ; mais l'éclat de cette affaire, et la cessation de toute relation entre la France et la

Russie, changèrent les dispositions des grandes puissances : à l'égard de l'Angleterre, celle-ci entrevit l'espoir de rompre le système général de neutralité qui bientôt ne fut plus qu'un masque propre à couvrir de secrets et formidables armemens.

C'est du sein de ces orages politiques, grossis encore par ses dernières violences, que Napoléon s'élança sur le trône dont l'opinion publique lui avait frayé le chemin : ses amis ambitieux le pressaient; ses ennemis maudissaient d'avance l'usurpateur, comme si l'usurpation n'avait pas été consommée déjà depuis douze ans, par la catastrophe du 10 août. La France tout entière, fatiguée d'illusions, calmée enfin, sans doute par l'exercice jusqu'alors modéré d'un pouvoir absolu, assoupie, et non pas consolée de la perte de ses libertés, la France n'espérait de repos, ne voyait d'avenir et de réalité que dans le rétablissement de la monarchie.

Le premier Consul jugea donc, avec raison, que l'agitation des esprits, et la tendance constante de l'opinion, ayant achevé d'user

la dictature consulaire, forme de gouvernement provisoire et incohérente, aucun obstacle intérieur ne s'opposait à l'accomplissement de ses desseins; quant à ceux du dehors, il n'en tenait compte, bien certain qu'il n'obtiendrait l'aveu des puissances pour l'admission d'une dynastie nouvelle en Europe, et la reconnaissance formelle du titre d'empereur des Français, que par la force ou la terreur des armes.

Nous avons marqué suffisamment dans nos réflexions sur les événemens précédens les degrés par lesquels Bonaparte s'éleva au pouvoir suprême : le grand changement qui s'opéra à cette époque dans les institutions françaises était pressenti dès long-temps; il n'étonna personne; mais les fidèles partisans de la maison de Bourbon, qui voyaient passer en d'autres mains le sceptre de Saint-Louis, et les vrais amis de la liberté qui ne pouvaient plus lui rendre qu'un culte secret, furent également consternés.

La narration circonstanciée des mesures arrêtées dans le cabinet du premier Consul

pour amener ce dénoûment, n'entre pas dans le plan de cet ouvrage ; et cependant, sans nous astreindre à suivre trop strictement l'ordre chronologique, nous ne saurions passer entièrement sous silence des faits qui, caractérisant une ère nouvelle, renferment le germe des événemens ultérieurs :

Novus rerum nascitur ordo.

Dès les premiers jours de mai (et comme on l'a vu, après la mort du duc d'Enghien, et pendant le procès du général Moreau), un membre du tribunat fit la motion « de con-
» fier le gouvernement de la République à
» un empereur, et de déclarer l'empire hé-
» réditaire dans la famille du premier Con-
» sul, Napoléon Bonaparte. »

L'ancien directeur Carnot s'éleva seul contre cette motion; il osa demander « si c'était
» une récompense à accorder à Bonaparte,
» que de lui offrir le sacrifice de la liberté;
» et si ce n'était pas anéantir le propre ou-
» vrage de Bonaparte lui-même que de faire
» de la France son patrimoine particulier. »
Les plus célèbres orateurs de cette assem-

blée développèrent à l'envi tous les avantages de la concentration du pouvoir, et du rétablissement d'une constitution monarchique, la seule qui convînt à la France ; on démontra que c'était remplir les vœux émis par la grande majorité des Français, en 1789, et fermer le cercle des révolutions en achevant l'œuvre imparfaite de l'assemblée constituante, et réparant ses graves erreurs dans l'organisation du pouvoir exécutif : on invoqua même les principes républicains, pour prouver la légalité de cette mesure : « Le » peuple, disaient ces tribuns, propriétaire » et dispensateur de la souveraineté, peut » changer son gouvernement. Sera-ce, disait » Carnot, le vœu libre de toute la nation, » que l'opinion des fonctionnaires publics ? »

Après cette discussion, ou si l'on veut, après ces discours apologétiques, la proposition fut adoptée presque à l'unanimité, et le vœu du tribunat fut présenté dans les termes suivans au sénat conservateur :

« 1°. Que Napoléon Bonaparte, premier » Consul, soit proclamé empereur des Fran-

» çais, et en cette qualité, chargé du gouver-
» nement de la République.

2°. Que le titre d'empereur et le pouvoir
» impérial soit héréditaire dans sa famille de
» mâle en mâle, et par ordre de primogéni-
» ture.

3°. Qu'en faisant dans l'organisation des
» autorités constituées, les modifications que
» pourra exiger l'établissement du pouvoir
» héréditaire, l'égalité, la liberté, les droits
» du peuple soient conservés dans leur inté-
» grité. »

Le sénat, en accueillant ce message, déclara qu'il avait prévenu les vœux et l'initiative du tribunat; et qu'invité par le gouvernement consulaire à faire connaître sur cette grande question *sa pensée tout entière* sur le perfectionnement des institutions constitutionnelles, dans le but d'assurer *sans retour le triomphe de l'égalité et de la liberté publique, et d'offrir à la nation et au gouvernement la double garantie dont ils avaient besoin*, le sénat avait soumis au premier Consul le résultat de ses méditations et de ses

secrètes délibérations sur cet important objet. Il développait dans un mémoire, joint à son message, les dispositions qui lui paraissaient les plus propres à donner aux institutions la forme nécessaire *pour garantir à la nation ses droits les plus chers, en assurant l'indépendance des grandes autorités, le vote libre et éclairé de l'impôt, la sûreté des propriétés, la liberté individuelle, celle de la presse, celle des élections, la responsabilité des ministres, et l'inviolabilité des lois constitutionnelles.*

C'étaient bien là les données du grand problème politique : mais ce problème ne peut se résoudre que par le gouvernement représentatif et sa franche exécution : il n'y a point d'autre méthode, point d'autre doctrine, point d'autre garantie d'un pacte durable entre le prince et la nation. Le sénatus-consulte du 18 mai 1804 ne fut, à proprement parler, qu'un instrument public pour régulariser l'exercice du pouvoir absolu, le concentrer dans les mains de l'empereur, le défendre du moindre contact des principes démocra-

tiques, et l'abandonner dans le vide de l'arbitraire sans aucun autre appui que lui-même, sans aucun principe modérateur qui le préservât de ses propres excès.

Pour atteindre ce but, le problème fut habilement et complétement résolu. Comme on avait traversé la liberté pour arriver à la démocratie, on traversa la monarchie avec la même impétuosité, pour se livrer au gouvernement d'un seul. Le sénatus-consulte organisa fortement le pouvoir exécutif; rien n'y fut oublié de ce qui pouvait mettre hors d'atteinte la succession héréditaire au trône impérial par ordre de primogéniture, les prérogatives de la couronne, et l'exercice de la régence pendant les minorités : on fit rejaillir sur le sénat tout l'éclat nécessaire pour attirer les regards de la multitude, et pour rendre plus auguste la sanction apparente des lois dictées par l'empereur; les attributions de ce premier corps de l'état s'accrurent de tout ce que perdait sans retour la liberté publique; il devint, non le défenseur, mais le dépositaire passif et docile de *ces droits les*

plus chers à la nation, dont il avait naguère demandé la garantie : des commissions prises dans son sein furent chargées de veiller au maintien de la liberté individuelle et de la liberté de la presse : les élections lui furent dévolues, et les colléges électoraux n'en conservèrent que le premier degré, la désignation des candidats.

Le tribunat, déjà réduit à cinquante membres, et qui ne fut bientôt plus qu'une superfétation, servit encore quelque temps à prolonger l'illusion dramatique de débats publics entre ses orateurs et ceux du conseil d'état ; et le corps législatif, juge muet de ces vaines discussions, ombre de lui-même, exprima, dans la confection des lois, la volonté nationale, comme un automate exprime la vie.

Le sénat, en présentant le sénatus-consulte à la sanction du premier Consul, à *Saint-Cloud*, par l'organe de son président, le consul Cambacérès, le salua *Empereur des Français*, et le supplia d'introduire immédiatement le nouvel ordre de choses. Ce fut

donc sous ce titre que l'empereur Napoléon promulgua dans la même journée cet acte qui devint ainsi la loi fondamentale de l'empire; il nomma en même temps les grands dignitaires, les grands officiers de la couronne, et dix-huit maréchaux de l'empire.

L'établissement de la nouvelle dynastie devait, aux termes du sénatus-consulte, être soumis à l'acceptation du peuple : mais déjà de nombreuses adresses, non-seulement collectives et présentées par les autorités, mais signées individuellement par les citoyens de toute condition, et par les officiers de tout grade dans l'armée, avaient anticipé sur les vœux émis par les tribuns et par le sénat; c'était certainement le vœu de l'immense majorité des Français de vouloir perpétuer la suprême magistrature dans les mains du chef qui avait triomphé des factions intérieures, et de la coalition des puissances, et dont le gouvernement ferme et sage avait, en si peu de temps, fait sortir du chaos de l'anarchie une administration régulière, ranimé l'industrie, rétabli le crédit public, et

posé au milieu des ruines, les nouvelles fondations de la monarchie plus profondément qu'elles ne l'eussent jamais été.

Si Bonaparte abusa des titres que lui donnaient ses services et ses bienfaits aux suffrages d'une nation si facilement entraînée par la reconnaissance, cette violation du pacte social dont il a subi l'inévitable conséquence ne restera peut-être pas sans excuse au jugement de la postérité. Il connaissait peu les principes de la révolution, et cette partie de l'histoire de son temps obscurcie par les discours et les écrits d'hommes passionnés et d'ambitieux hypocrites : jeune encore, il n'avait pu observer le caractère national que pendant les crises qui semblaient l'avoir dénaturé; malgré sa pénétration, il était plongé dans cette erreur si funeste et si commune aux dépositaires du pouvoir, qu'on ne fait rien des hommes par l'attrait de la confiance, et qu'il n'y a de force active que celle d'impulsion : il ne crut jamais que la France, libre sous un gouvernement représentatif, pût affermir sa puissance et consolider sa fortune;

il voulait toujours vaincre, et n'était généreux que comme conquérant; il craignait que les douceurs de la monarchie tempérée ne ramenassent un peuple inconstant aux désordres de la démocratie, ou aux regrets pour la dynastie détrônée; aussi le vit-on faire, pour atteindre la couronne que lui décernait le vœu public, des efforts au moins superflus, et commettre un crime parce qu'il le crut politiquement nécessaire.

La nouvelle constitution de l'empire français fut officiellement communiquée aux puissances continentales : si l'on en excepte la Russie qui, ainsi que nous l'avons dit, avait interrompu ses relations avec la France, elles ne changèrent rien à leurs rapports habituels, conservèrent à la cour de Napoléon leurs ministres accrédités près du gouvernement consulaire, et se bornèrent, pour la plupart, à éviter de faire des actes authentiques de reconnaissance. La seule pièce importante qui parut, fut la protestation du roi Louis XVIII, contre l'usurpation de ses droits légitimes. Cet acte, que le nouvel em-

pereur affecta de dédaigner, et qui était écrit avec l'énergie et la dignité qui relèvent une illustre infortune, a acquis depuis aux yeux de l'histoire une autorité prophétique.

Ayant rempli la tâche que nous nous étions imposée de faire entrer dans le cadre de ce tableau général les événemens qui, pendant l'année 1804, occupèrent tous les cabinets de l'Europe, rompirent des liens à peine formés, et amoncelèrent de nouveaux et plus formidables orages contre le nouvel empire français, nous nous arrêterons ici. Au lieu d'enchaîner à ces événemens quelques faits de guerre maritime qu'une exacte chronologie aurait dû y faire intercaler, nous avons préféré d'en faire la matière du premier chapitre du onzième volume, qui suivra celui-ci. Ces faits appartenant à l'historique des camps sur les côtes et des mouvemens des flottilles, sur lequel nous avons recueilli des détails qui nous ont paru dignes de fixer l'attention, ils se trouveront mieux placés, sinon quant à l'ordre de dates qui pour cet objet n'est pas très-important, du moins pour l'ensemble de la narration.

Nous ne perdons pas de vue le principal sujet de ces Essais : nous avons bientôt franchi l'intervalle de temps qui s'écoula entre la fin des guerres de la seconde coalition des puissances continentales, et celle que fit naître la troisième : pour débrouiller le chaos de cette fausse pacification, y démêler les causes de changemens plus étonnans et plus imprévus; enfin, pour disposer la scène pour la lutte terrible qui va se rengager, il n'a pas moins fallu que les deux volumes que nous venons d'y consacrer.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU DIXIÈME VOLUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU DIXIÈME VOLUME,

CORRESPONDANCE INÉDITE,

ORDRES ET INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES DU GÉNÉRAL BONAPARTE, PREMIER CONSUL, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Saint-Cloud, le 11 décembre 1802.

Au Ministre de la guerre.

Les renseignemens que vous m'avez donnés, citoyen ministre, sur la situation de la conscription militaire, dans la 27e division, ne sont rien moins que satisfaisans. Je vous prie de me faire un rapport détaillé sur un objet aussi important.

Le règlement sur la conscription militaire, dit que la 27e division militaire doit fournir 4,000 conscrits, dont 100 pour le 21e dragons, 100 pour le 26e chasseurs; les 3,800 autres conscrits sont répartis entre les 111e, 112e, 31e légères et plusieurs autres demi-brigades.

Faites-moi connaître, 1°. si la répartition de ces 4,000 conscrits se fait dans les départemens de la division.

2°. Si les demi-brigades qui doivent aller prendre à *Chambéry* les différens détachemens destinés pour elles, sont désignées.

Enfin, où en est la conscription de ce département.

Je ne suis pas satisfait davantage du peu de renseignemens que vous me donnez sur la situation actuelle de la conscription des autres départemens. Vous devriez, toutes les semaines, recevoir un rapport sur cet objet.

Je ne suis pas assez instruit non plus des mesures qui ont été prises pour le recrutement des corps dont les bataillons sont à *Saint-Domingue*. C'est sur le recrutement que vous devez porter constamment une grande attention. C'est la première et la plus grande affaire de l'etat.

Donnez l'ordre que les conscrits partent sans délai pour les corps; car il n'y a pas un moment à perdre pour qu'ils soient exercés et puissent prendre part aux manœuvres de l'automne.

Dans la distribution qui avait été faite des conscrits faisant partie du dépôt de *Chambéry*, il y en a de destinés à des corps qui paraissent en avoir aujourd'hui grand besoin.

Je vous prie de me faire remettre un état de situation de l'armée, où soit mentionnée la force actuelle de l'effectif de chaque corps, en mettant sur une colonne le nombre d'hommes qui sont en France; sur

une autre, ceux qui sont supposés être aux colonies; sur une troisième, les conscrits qu'ils doivent recevoir pour les années IX et X, afin que je voie par là quelle sera la situation des corps lorsqu'ils auront reçu cette conscription. Il est nécessaire d'y ajouter une colonne qui me fasse connaître si les congés absolus qui ont dû partir sont compris, ou non, dans ledit état. Enfin, je vous prie de monter votre correspondance de manière à être informé de tout, et pourvoir à tout ce qui est relatif au recrutement. Ne passez pas une journée sans vous occuper personnellement d'un objet si important.

Je vous salue.

Signé BONAPARTE.

Paris, le 25 mars 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous prie, citoyen ministre, de donner ordre que les différens généraux de divisions réunissent pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, tous les détachemens que pourraient avoir les différens régimens, quand le local le permettra. La demi-brigade entière, ou tous les escadrons de cavalerie seront réunis, et dans les petites places, il y aura au moins un bataillon et deux escadrons.

Sous aucun prétexte, il ne sera fourni ni ordonnance, ni petit détachement, quelques réclama-

tions que puissent faire les autorités locales. On n'exceptera de cette règle que les détachemens d'éclaireurs qui sont envoyés sur les frontières pour empêcher la contrebande.

Recommandez aux généraux de division de veiller à ce que l'on travaille à l'instruction, et qu'il y ait de l'ensemble dans les mouvemens; à ce que les conscrits soient sur-le-champ habillés, au moins en vestes, et qu'aux manœuvres d'automne, ils soient tous à l'école de bataillon, et puissent, dès cette année, faire l'exercice à feu.

Recommandez également que les régimens qui sont à portée de l'eau, dressent leurs chevaux à passer les rivières; que tous les régimens de dragons fassent l'exercice à pied, quand même ils n'auraient pas de fusils, et qu'on leur en distribue une cinquantaine pour commencer leur première instruction.

Quant à l'artillerie, je pense que le premier inspecteur aura donné les instructions nécessaires pour que le service en soit suivi avec la plus grande activité. Mon intention est que dans chaque régiment d'artillerie à cheval, on tienne note des canonniers pointeurs qui auront abattu le plus de blancs; qu'on tienne également note des bombardiers qui auront mis le plus de bombes dans le cercle, et de ceux qui auront tiré le mieux l'obus.

Chacun de ces régimens enverra, du 2 au 7 sep-

tembre, ses dix meilleurs pointeurs à *La Fère*, où il sera préparé de grands exercices d'artillerie, consistant en tirs de canons de siége, de campagne, sur leurs affûts, de batteries d'obusiers et de bombes, boulets rouges, et toute autre espèce de tir, afin de savoir qui des huit régimens fournira le meilleur pointeur.

Vous me remettrez un projet d'instructions pour ces grands exercices que mon intention est de tenir tous les ans. Il faut que les canons et bombes soient tirés à une grande distance.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 13 avril 1803.

Le Secrétaire d'état au Ministre de la guerre.

LE premier Consul me charge, citoyen ministre, de vous transmettre les dispositions ci-après, et de vous inviter à les mettre sur-le-champ à exécution.

Vous voudrez bien donner au général Rusca l'ordre cacheté, pour le cas où la guerre serait déclarée, de prendre le commandement de *Porto-Ferrajo*; et de donner au général Campredon celui de *Porto-Longone*.

Vous ferez connaître au premier Consul le nom des officiers qui, dans le cas de la guerre, seraient employés à la défense de ces deux places. Il doit y avoir au moins deux capitaines en résidenee.

Vous ferez porter au complet de guerre la première et la neuvième compagnie du quatrième régiment d'artillerie à pied qui sont dans la vingt-troisième division militaire. Vous y enverrez, du même régiment, deux nouvelles compagnies également au complet de guerre. Deux de ces compagnies tiendront garnison en Corse, et les deux autres dans l'île d'Elbe. En cas de guerre, le général Morand ferait passer dans cette île une des deux compagnies de Corse, de manière qu'il y en eût deux à *Porto-Ferrajo*, et une à *Porto-Longone*.

Vous écrirez au général Morand de composer, en cas de guerre, la garnison de l'île d'Elbe de la manière suivante :

Un bataillon de la 20e de ligne à *Porto-Ferrajo*.

Un bataillon de la 20e de ligne à *Porto-Longone*.

Un bataillon suisse qu'il fera compléter, au moins à 400 hommes, à *Porto-Ferrajo*.

Il serait autorisé à lever deux compagnies franches de Corses, de 100 hommes chacune, pour être envoyées, l'une à *Porto-Ferrajo*, l'autre à *Porto-Longone*.

Il compléterait jusqu'à trois compagnies d'artillerie à pied.

Vous écrirez au commissaire du gouvernement dans l'île d'Elbe, et au général Rusca, que s'ils venaient à apprendre que les Anglais eussent commis

des hostilités dans la *Méditerranée*, ils eussent sur-le-champ à organiser deux bataillons de gens du pays pour la défense des côtes et des deux places. Ces bataillons seraient commandés par des chefs de bataillon français, et composés chacun de quatre compagnies de 100 hommes. L'adjudant-major et deux sous-officiers de chaque compagnie seraient aussi français.

Vous ordonnerez que 1,000 hommes des bataillons suisses se rendent en Corse pour compléter la demi-brigade helvétique.

Vous recommanderez au général Morand de tenir complète en Corse toute la 23e, pour le service de l'île; de la réunir cet été, et de la faire manœuvrer.

Vous donnerez des ordres précis pour qu'on envoie dans l'île d'Elbe tout ce qu'il faut pour établir quatre grilles à rougir des boulets.

Je vous prie, citoyen ministre, de suppléer à l'ordre que je n'ai pas le temps de mettre dans cette lettre.

Salut et amitié.

Signé, Hugues Maret.

Le Ministre de la guerre au général de division Rusca, à Porto-Ferrajo.

Le 13 avril 1803.

L'intention du premier Consul est, citoyen général, qu'au moment même où vous ouvrirez cette lettre, conformément à l'instruction que je vous ai

donnée par ma lettre du 13 avril, et à laquelle celle-ci était jointe cachetée, vous fassiez remettre les ordres ci-joints au général Campredon, à qui le gouvernement confie le commandement et la défense de la place de *Porto-Longone*.

Vous conserverez le commandement de la place de *Porto-Ferrajo*; en vous donnant cette nouvelle preuve de sa confiance, le gouvernement compte sur votre zèle pour défendre cette place contre toute entreprise de la part de l'ennemi.

Le premier Consul, qui connaît votre bravoure et vos talens militaires, dont vous avez déjà donné tant de preuves, pense que quels que soient les efforts de cet ennemi, vous saurez défendre l'île jusqu'à la dernière extrémité, et même que vous assurerez, au moins pendant trois années, la conservation de la place de *Porto-Ferrajo*, si cela devenait nécessaire.

La garnison de *Porto-Ferrajo* sera composée de la 20e de ligne, portée au complet de guerre; d'un bataillon de la demi-brigade helvétique, complété au moins à 400 hommes; d'une compagnie franche de Corses, complétée à 100 hommes, et de deux compagnies d'artillerie.

La garnison de *Porto-Longone* sera composée d'un bataillon de la 20e de ligne, porté au complet de guerre; d'une compagnie franche de Corses de 100 hommes, et d'une compagnie d'artillerie.

Vous aurez soin de pourvoir, avec une attention particulière, à la défense des côtes de l'île d'Elbe, à laquelle devront spécialement concourir les deux bataillons de gens du pays que vous organiserez sur-le-champ, de concert avec le commissaire du gouvernement, conformément aux instructions que je vous ai données par ma dépêche du 13 avril.

Je vous recommande, citoyen général, de vous concerter avec le général Campredon, officier du génie du mérite le plus distingué, sur les moyens d'assurer la défense de l'île d'Elbe : de tenir le général Morand, commandant supérieur de la 23e division, exactement informé de toutes les dispositions que vous aurez faites ; de m'en rendre compte le plus fréquemment qu'il vous sera possible, et de me communiquer vos vues sur tout ce qui peut intéresser le succès de nos armes en cette partie.

Vous voudrez bien, citoyen général, adresser sur-le-champ copie de la présente au général Morand, pour qu'il ait connaissance de ces dispositions à l'instant même où la déclaration de guerre rendrait cette communication nécessaire.

Je vous salue.

Signé, Alexandre Berthier.

Le Ministre de la guerre au général Campredon, à l'île d'Elbe.

Le 13 avril 1803.

L'INTENTION du premier Consul est, citoyen général, qu'au reçu de la présente vous preniez le commandement de la place de *Porto-Longone*, et que vous fassiez toutes les dispositions nécessaires pour défendre cette place contre toute atteinte de la part de l'ennemi. Le gouvernement, qui connaît votre zèle, met en vous sa confiance, et vous donne ainsi l'occasion d'acquérir encore de nouveaux droits à l'estime qu'il a conçue de votre bravoure et de vos talens.

La garnison de *Porto-Longone* sera formée d'un bataillon de la 20e de ligne, porté au complet de guerre; d'une compagnie franche de Corses de 100 hommes, et d'une compagnie d'artillerie.

J'ai recommandé au général Rusca de se concerter avec vous sur les moyens d'assurer la défense de l'île d'Elbe; de tenir le général Morand, commandant supérieur de la 23e division militaire, exactement informé de toutes les dispositions qui s'y rapportent, et de me rendre compte des événemens le plus fréquemment qu'il lui sera possible.

Je vous invite à m'adresser, de votre côté, tous les rapports et mémoires que vous jugerez être utiles pour le bien du service, et le succès des opérations

militaires en cette partie. Je les recevrai toujours avec le plus vif intérêt.

Je vous salue.

Signé, Alexandre BERTHIER.

Saint-Cloud, le 16 avril 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Murat de réunir à *Faenza* une division qui devra toujours se trouver prête à se porter, au premier ordre, partout où les circonstances l'exigeront. Ce corps sera commandé par un général de division, et sera composé des deux premiers bataillons de la 42e, complétés au grand pied de paix; des deux premiers bataillons de la 6e de ligne, portés au grand complet de paix; des deux premiers bataillons de la première légère, également portés au grand complet de paix; de trois escadrons du septième régiment de dragons, et de trois escadrons du neuvième régiment de chasseurs, portés au grand complet de paix; du premier bataillon de la quatrième demi-brigade de ligne italienne, complété à 700 hommes; du premier de la deuxième demi-brigade de ligne, complété à 700 hommes; du premier bataillon de la première légère italienne, complété à 700 hommes; et de deux escadrons du premier régiment de hussards italiens, complétés à 300 hommes.

Des deux premiers bataillons de la demi-brigade polonaise, complétés au pied de guerre, et de deux escadrons du régiment de cavalerie polonais, complétés à 300 hommes.

De trois divisions d'artillerie française, avec un approvisionnement et demi (chacune de six pièces), et d'une division de six pièces d'artillerie, de la république italienne, avec un double approvisionnement.

Les troupes italiennes seront sous les ordres du général Lecchi, lequel aura sous ses ordres deux généraux de brigade qui seront désignés par le ministre de la guerre de la république italienne.

Pour les troupes françaises, indépendamment du général commandant, il y aura un général pour commander la cavalerie, et deux généraux de brigade; et comme il est inutile de faire des camps, qui d'ailleurs sont toujours coûteux, toutes ces troupes seront cantonnées à *Faenza* et dans les environs.

Ce qui restera des corps de troupes françaises et italiennes cantonnées à *Faenza*, sera mis en garnison dans les différentes places de la Romagne.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 18 avril 1803.

Au Ministre de la guerre.

IL y a à *Brest*, citoyen ministre, 600 noirs. Le

ministre de la marine a ordre de les mettre à votre disposition. Comme ils devaient aller aux Indes, ils sont peut-être déjà formés en compagnies, sous les ordres de blancs; s'ils ne l'étaient pas, vous les distribueriez en compagnies par 100 hommes, et les dirigeriez dans le plus court délai sur *Mantoue*. Vous aurez soin qu'ils soient accompagnés par la gendarmerie et par des détachemens de cavalerie, surtout à leur passage dans les départemens de l'Ouest. Lorsqu'ils seront à *Mantoue*, vous en ferez former un bataillon de pionniers, armés de fusils, et fournissant des travailleurs pour les fortifications de la place, en les réunissant aux 400 noirs qui s'y trouvent. Tous les officiers de ce bataillon seront blancs. S'ils ne sont pas armés, en partant de *Brest*, vous leur ferez distribuer des armes d'une qualité très-inférieure.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 30 avril 1803.

Au Ministre de la guerre.

LE ministre des relations extérieures écrit à *La Haye*, pour que le gouvernement batave ait à faire établir sur-le-champ des batteries qui défendent le fort de l'île de *Gorée*, l'île de *Worn*, et le fort de *Briel*.

La mise en sûreté de ces points est tout-à-fait néces-

saire pour mettre à l'abri nos frégates et les vaisseaux mêmes hollandais qui sont dans la rade d'*Helvoet-Sluys*.

Comme il est probable que les Hollandais délibéreront avant d'agir, et agiront à leur manière, vous donnerez l'ordre au général Victor d'armer le fort de l'île *Gorée*, celui de *Briel*, l'île de *Worn*, et d'occuper les postes les plus importans qui peuvent mettre à l'abri de toute attaque, nos frégates et notre convoi.

Il faut, à cet effet, faire débarquer la moitié de l'expédition.

Vous lui recommanderez d'ordonner la plus grande surveillance, car la mauvaise foi et la perfidie des Anglais est capable de tout.

Signé, BONAPARTE.

Paris, le 10 juin 1803.

Le Secrétaire d'état au Ministre de la guerre.

J'AI l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, l'expédition d'un arrêté du gouvernement, qui ordonne la levée de 16,500 conscrits, dont moitié sur la réserve de l'an IX, et moitié sur celle de l'an X. Le premier Consul me charge de vous faire observer que cet arrêté ni les tableaux ne devront point être insérés au *Bulletin des Lois* : mais qu'il sera nécessaire que vous envoyiez, à chacun des préfets, l'état des hommes que chaque département devra fournir, et pour

quel corps, et un semblable état à chacun des corps.

Les différens préfets et les différens corps ne doivent connaître que les états qui les concernent.

Il me charge, en outre, de vous inviter à faire imprimer séparément dix exemplaires dudit arrêté, avec les tableaux, dont

1 pour le premier Consul,

2 pour le secrétaire d'état,

1 pour le ministre de la guerre,

1 pour le ministre-directeur de l'administration de la guerre,

1 pour être déposé aux archives de la guerre,

1 pour la section de la guerre du conseil d'état,

1 pour le premier inspecteur général de la gendarmerie,

1 pour le ministre de l'intérieur,

et 1 pour le grand-juge, ministre de la justice.

L'intention du premier Consul est que cet arrêté, qui est de la plus grande urgence, soit exécuté avec la plus grande célérité possible.

Agréez, citoyen ministre, mes sentimens inviolables.

Signé, Hugues MARET.

Note du Secrétaire d'état au Ministre de la guerre, sous la dictée du premier Consul.

RENVOYER au premier inspecteur de l'artillerie tous

les ordres qui ont été donnés pour l'armement de l'île d'Elbe, et les rapports du général Dutaillis, pour voir ce qui manque, et par la faute de qui les ordres n'ont point été exécutés.

Il faut qu'il y ait au moins double nombre complet d'affûts.

En attendant, donner l'ordre au général qui commande à *Livourne*, d'y faire passer, immédiatement après la réception de cet ordre, 30 affûts, 20,000 sacs à terre, 1,000 pionniers, et tous les objets de défense d'artillerie, dont la demande lui serait faite par le général Rusca.

Réitérer l'ordre au général Murat de mettre un adjudant général à *Piombino*. Il lui sera fourni de la garnison de *Livourne*, 100 hommes et une escouade de canonniers. Il mettra la place en bon état de défense. Il correspondra avec *Porto-Ferrajo* et *Porto-Longone*. Il y fera passer les approvisionnemens et tous les bois nécessaires.

Écrire, en même temps, au général Murat, que *Piombino* appartient à la France, que la justice doit y être rendue au nom de la République, le prince n'y ayant plus aucun droit; que c'est spécialement par *Piombino* qu'il sera désormais facile de correspondre avec l'île d'Elbe.

Il faut que l'on ordonne de faire armer à *Piombino* trois ou quatre petites felouques pour la correspon-

dance. Avoir soin, si cette place était bloquée, de faire toujours porter les papiers par des officiers ou sous-officiers, de manière qu'ils ne puissent jamais tomber dans les mains de l'ennemi.

Écrire au général Rusca de bien organiser les troupes qui sont sous ses ordres; de correspondre par la Corse et par *Piombino*, où il y aura un adjudant commandant qui lui fera passer des nouvelles, ainsi que les approvisionnemens dont il pourra avoir besoin. D'organiser plusieurs felouques ou gondoles, pour communiquer avec *Piombino* et *Bastia*.

Sa garnison étant considérable, il doit occuper la hauteur qui est à 400 toises de *Porto-Ferrajo*, et y faire, sur-le-champ, construire un bon ouvrage, ce qui pourra, par-dessus tout, contribuer à la longue défense de cette place.

Il doit aussi, en supposant que le débarquement soit opéré, et que l'ennemi ne puisse être forcé à se rembarquer, entretenir le plus possible la communication avec *Porto-Longone*; et une redoute sur la hauteur, entre les deux places, contribuera efficacement à cet objet. Au reste, y compris les habitans, il se trouve avoir près de 5,000 hommes de garnison. Il faudrait donc, pour réaliser la descente, que l'ennemi l'attaquât au moins avec 9 ou 10,000 hommes; ce qui ne serait nullement probable dans les circonstances actuelles.

Le ministre l'informera si le nouveau chef de la 20e de ligne est parti. Dans le cas où il ne le serait pas, il lui ordonnera de rejoindre en poste.

Enfin, recommander de nouveau au général Morand de faire occuper l'île de Capraia ; d'y mettre une bonne garnison et des approvisionnemens convenables. Il doit former des habitans une ou deux compagnies, et charger de la défense un chef de bataillon intelligent et résolu.

Le ministre nommera un bon chef de bataillon pour aller prendre le commandement du bataillon étranger à l'île d'Elbe.

Enfin, recommander au général Rusca de faire faire, au moins une fois par semaine, le service à boulets rouges.

Le ministre ordonnera au général inspecteur des Invalides, de former une quinzième compagnie de canonniers vétérans, qui sera envoyée dans le département des Côtes-du-Nord, et se fera rendre compte, si, après cette compagnie formée, on pourrait en former une seizième, qui serait envoyée dans le Morbihan. Avoir soin qu'on n'y admette que des hommes ayant servi dans l'artillerie.

En cas que le débarquement eût eu lieu à l'île d'Elbe, et qu'on ne vît aucun moyen de forcer l'ennemi à se rembarquer, les trois quarts de la garnison de l'île doivent être destinés à *Porto-Ferrajo*, et

l'autre quart à *Porto-Longone*, en ayant soin de partager entre ces deux places les troupes des différentes nations.

Répéter l'ordre de compléter les deux bataillons de la 20e avec les hommes du dépôt de *Marseille*.

Le ministre de la guerre fera faire le décompte de la solde de toute la garnison de l'île d'Elbe, en y comprenant comme arrivés les deux compagnies, les chasseurs corses, et les 300 hommes du pays.

Donner l'ordre au premier inspecteur d'artillerie d'envoyer un de ses aides-de-camp à *Nantes*, et de là à l'*Ile-Dieu*, pour accélérer le départ de toute l'artillerie nécessaire à cette île; faire toutes les enquêtes pour savoir quelle raison a empêché cette artillerie d'arriver, et prescrire toutes les dispositions pour que l'île soit promptement armée. Cet aide-de-camp écrira de *Nantes*, et de l'*Ile-Dieu*, au premier inspecteur.

Donner ordre au général qui commande le département de la Vendée de se rendre à l'*Ile-Dieu*; organiser les services; passer la revue des troupes, et ne quitter cette île que quand toutes les mesures auront été prises, soit pour sa défense, soit pour sa correspondance avec le continent.

L'aide-de-camp du premier inspecteur, revenu de *Nantes* et de l'*Ile-Dieu*, après avoir rempli sa mission et sans revenir à *Paris*, ira à l'île d'*Aix*, à l'île

de *Grouais*, visitera ensuite toute la côte de Bretagne, et enverra de chaque point des rapports sur toutes les parties du service de l'artillerie, et propres à informer complétement le ministre.

Activer le départ de l'artillerie pour l'île de *Bréhat.*

Saint-Cloud, le 14 juin 1803.

Le premier Consul, au Ministre de la guerre.

Je vous renvoie, citoyen Ministre, les projets que vous aviez rédigés pour le camp de *Saint-Omer.* Voici définitivement les bases auxquelles je me suis arrêté :

Six camps seront formés, lesquels, destinés à ne composer qu'une seule armée, seront commandés par six lieutenans-généraux commandans en chef. Ils auront chacun un parc d'artillerie, commandé par un général d'artillerie, et par un colonel directeur du parc. Les six parcs seront tous soumis à un général commandant en chef l'artillerie, et à un général de brigade, directeur-général des parcs des six camps.

Chacun de ces camps aura un ordonnateur, lequel correspondra avec un ordonnateur en chef des six camps.

Ces six camps seront :

un en Hollande,
un à *Gand*,
un à *Saint-Omer*,
un à *Compiègne*,

un à *Saint-Malo*,

un à *Baïonne*.

Le camp de Hollande sera composé de 30,000 hommes, dont 18,000 de troupes françaises, et 12,000 de troupes bataves. Les 54e, 84e, 45e, 17e, 109e, 11e, 71e, 35e et 41e demi-brigades seront d'abord destinées à faire partie de ce camp. Avant un mois, d'autres troupes seront désignées pour compléter le nombre de 18,000 hommes : six régimens de hussards, et un régiment de chasseurs qui sera désigné ; trois compagnies d'artillerie à pied ; une compagnie d'artillerie à cheval ; une compagnie d'ouvriers.

Pour le camp de *Gand :* les 6e et 13e légères ; 12e, 33e, 51e, 108e, 14e, 36e, 61e, 85e de ligne ; le 2e régiment de chasseurs ; le 7e de hussards ; les 4e, 14e, 16e et 17e de dragons.

Pour le camp de *Saint-Omer :* la 10e légère ; 25e, 28e, 55e, 57e de ligne ; 26e, 22e, 43e, 46e et 75e de ligne ; 8e et 11e régiment de chasseurs ; 2e, 5e, 10e et 21e de dragons.

Pour le camp de *Compiègne :* les 9e et 24e légères ; les 18e, 44e, 63e, 64e, 4e, 32e, 96e et 11e de ligne ; le 3e régiment de hussards ; le 10e de chasseurs ; les 1er, 3e, 8e et 9e de dragons.

Chacune des demi-brigades ci-dessus ne fournira que ses premier et deuxième bataillons, lesquels seront complétés à mille hommes.

Il est donc nécessaire que ces corps soient prévenus sur-le-champ que leurs deux premiers bataillons doivent marcher vers la fin de l'été, afin qu'ils activent l'instruction et l'habillement.

On se réserve de désigner postérieurement les corps de grosse cavalerie qui devront faire partie de ces camps.

Le personnel de l'artillerie sera composé, 1°. de compagnies fournies au nombre de six par chacun des quatre régimens ci-après; savoir : les 1er, 5e, 7e et 3e régimens; lesquelles six compagnies seront complétées au pied de guerre; 2°. de deux escadrons de chacun des 2e, 5e et 6e régimens d'artillerie à cheval, complétés au pied de guerre; ce qui fera vingt-quatre compagnies d'artillerie à pied, et douze compagnies d'artillerie à cheval; un demi-bataillon de pontonniers.

Le premier inspecteur du génie désignera deux compagnies de mineurs et un bataillon de sapeurs mis sur le pied de guerre.

Le premier inspecteur de l'artillerie désignera le nombre de compagnies nécessaires aux six parcs.

Le général Marmont, premier inspecteur général, commandera en chef l'artillerie des six camps.

Le général Faultrier sera directeur général du parc des six camps.

Le conseiller d'état Petiet sera commissaire ordon-

nateur en chef des six camps. Au travail de samedi, le ministre m'apportera tous ces arrêtés avec les projets de cantonnemens.

Signé, BONAPARTE.

Amiens, le 26 juin 1803.

Le premier Consul, au Ministre de la guerre.

JE vous renvoie, citoyen Ministre, les lettres dont j'ai pris connoissance. J'imagine que vous avez écrit au général Rusca que tout ce qui concerne la police doit être sous sa dépendance, et que la chaîne ne doit se fermer et s'ouvrir que par ses ordres.

Il n'y a aucune espèce de doute qu'il ne doive former une commission et punir sévèrement ces déserteurs.

Donnez ordre que les batteries soient approvisionnées dans les îles de *Ré* et d'*Oleron*, et prenez des mesures pour que le commandement de l'île d'*Aix* soit entre les mains d'un officier ferme et intelligent.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 20 novembre 1802.

Au Ministre de la guerre.

VOUS trouverez ci-jointe, citoyen Ministre, une note sur les dernières dépêches du général Chasseloup. Vous pouvez lui donner ordre que lorsqu'il aura fait

les dispositions nécessaires pour répondre aux observations contenues dans cette note, et qu'il aura mis en train les travaux d'*Alexandrie*, il se rendra à *Paris* avec les plans et les devis, afin d'arrêter les ouvrages à ordonner, pour remplir le but du gouvernement sur cette place si importante.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Note sur les Fortifications d'Alexandrie.

I.

ON voudrait faire d'Alexandrie une place de première force. On ne craindrait pas d'y dépenser une dixaine de millions.

II.

On n'a pas trouvé, dans les dépêches du général Chasseloup, du 25 octobre, qui ont été communiquées, la réponse aux questions suivantes :

1°. Est-il possible de faire une inondation rasant le glacis, et se prolongeant à trois ou quatre cents toises de la place, de manière à faire concourir surtout ces eaux à la défense de la place ?

2°. Si les eaux peuvent concourir à défendre la place, sans en augmenter l'étendue déjà trop grande, on voudrait un système de fortifications où la citadelle, la ville et le nouveau fort, que l'on ferait du

côté de *la Bormida*, fussent, le plus possible, indépendans l'un de l'autre, de manière que deux de ces trois fortifications prises, l'autre pût encore non-seulement servir pour capituler, mais encore résister un certain nombre de jours.

3°. L'inondation de *la Bormida*, du côté de *Marengo*, est moins avantageuse que le long de la place, soit du côté d'*Asti*, soit du côté de *Bonigliano*.

4°. L'opinion de tous les généraux et officiers qui ont défendu *Alexandrie*, est que la première chose à faire est de disposer tout le local à 600 toises de la place, et surtout de donner un autre cours à la petite rivière; opération que l'on a toujours éloignée, ce qui est la cause du peu de défense des places.

5°. Après ce travail, celui du creusement des fossés pour se servir des terres pour couvrir la place et faire entrer le *Tanaro*, paraît être le plus urgent.

6°. Et enfin les deux ouvrages que l'on projète dans les îles du *Tanaro*; mais il faudrait les faire de manière qu'ils pussent servir à la ville contre la citadelle, et à la citadelle contre la ville.

III.

On est entièrement de l'avis du général Chasseloup sur la destination du vieux château; d'y centraliser tous les établissemens de l'armée, fonderie, salle d'armes, etc., en ne laissant aucun état militaire à *Turin*.

IV.

On désirerait que l'on désignât, dès aujourd'hui, tous les bâtimens que l'on trouverait dans la ville, propres à caserner 6,000 hommes, à établir des hôpitaux pour 5,000 malades, et des magasins pour l'approvisionnement de 20,000 hommes pendant un an.

V.

On désire que le général Chasseloup ordonne sur-le-champ tous les travaux nécessaires à la citadelle, et surtout pour la disposition du local à 600 toises de la place; qu'il retourne faire un voyage à *Alexandrie* pour s'assurer encore par lui-même de tout le parti que l'on peut espérer des inondations, et qu'il visite les principaux établissemens nationaux.

Observations sur le Mémoire du général Chasseloup; sa lettre du 5 décembre et autres.

1°. Le comité prétend qu'il n'est point prouvé que l'on soit obligé de prendre la place d'*Alexandrie*, pour détruire l'inondation projetée; et comme cet objet est tout le fondement du raisonnement du général Chasseloup, il est nécessaire de communiquer les raisons pour qu'il y réponde.

2°. Depuis le 23 septembre, le premier Consul a ordonné qu'il y ait 200,000 francs, par mois, pour les travaux d'*Alexandrie*; il doit donc y avoir, en ce

moment, 800,000 francs pour cet objet; son intention est que tout soit fait à la fois : on donnera donc, dès ce moment, autant d'argent qu'on en pourra dépenser.

3°. Il n'est pas encore question de détruire la citadelle de *Turin*; cela ne pourra être fait qu'à la fin de l'année 1804; et lorsque *Alexandrie* aura une physionomie de défense.

L'on approuve parfaitement le projet du général Chasseloup, qui est que lorsque *Alexandrie* sera en état de défense, l'on doit y transporter l'arsenal de *Turin*.

4°. Il paraît qu'il n'y a pas d'objection contre tous les travaux projetés par le général Chasseloup. Comme le temps est précieux, on présume qu'il a commencé les travaux pour détourner le lit du *Loretto*, combler l'ancien lit et les autres travaux. S'il ne l'avait pas fait, il ne doit pas perdre une heure pour faire les marchés, organiser les ateliers.

5°. Il a reçu l'ordre de faire démolir la cathédrale; l'arrêté en a été pris. L'on approuve la démolition des maisons *X*. Le général Chasseloup est autorisé à en faire l'estimation et la vente des matériaux.

Il est autorisé à se concerter avec l'administrateur général du Piémont pour acquérir les terrains qui peuvent être nécessaires pour faire des places de casernes. Il est autorisé à se concerter avec l'administrateur, pour acquérir les terrains autour de la place.

Il est plus nécessaire qu'il agisse que d'écrire ; le temps se passe et rien ne finit.

Le ministre de la guerre écrira au ministre des finances, à l'administrateur général du Piémont et au général Chasseloup, que toutes ces acquisitions ne doivent pas coûter un sou à la caisse du génie, mais faire compensation avec les biens nationaux, et faire partie de la masse générale.

6°. Soit que le général Chasseloup trouve que l'inondation ne peut pas être saignée que la ville ne soit prise, soit qu'elle puisse être saignée avant, le premier Consul n'en est pas moins dans l'opinion que la ville et la citadelle doivent être indépendantes l'une de l'autre. Mille accidens dont se composent les affaires de ce monde rendent cette mesure indispensable.

La question se réduit donc à savoir comment on organisera la défense des îles inférieures *I* et *H* du *Tanaro*, de manière à ce qu'elles puissent accroître la défense de la citadelle, si l'ennemi s'était emparé de la ville, et accroître la force de la ville, si l'ennemi s'était emparé de la citadelle.

L'on ne croit pas que l'ouvrage de la tête du pont *T*, l'ouvrage *U* et celui couronné *R* remplissent le but qu'on s'était proposé. La ville prise, ces ouvrages tombent, et l'on voudrait au contraire que la tête du pont *T*, parce qu'elle est protégée par une inondation, se trouvât liée avec les ouvrages qui doivent remplir

le but de l'ouvrage *R*, de manière à former un tout, pour que, la ville prise, le front de la *Bormida* fût susceptible de défense. Successivement, par la suite, on y établira des casernes, des casemattes, et l'on aurait dans *Alexandrie* trois places.

On peut perdre la ville par une trahison des habitans, ou par une attaque qui forcerait le front entre le point *R* et le *Tanaro*; il faut alors que la citadelle et le fort de la *Bormida* soient susceptibles de se défendre encore long-temps.

L'on conçoit la chance où la citadelle d'*Alexandrie* et la ville seraient prises; le fort de la *Bormida* pourrait, par une défense de huit jours, donner le temps à une armée d'arriver et tout rétablir.

Le général Chasseloup a répondu que l'inondation était impossible entre *Alexandrie*, la jonction du *Tanaro* et la *Bormida*; l'on voudrait alors, puisque cela est ainsi, remplir le même objet, en conduisant le *Tanaro* dans la *Bormida* (puisqu'il paraît que les eaux en sont plus hautes), par un canal qui jeterait ses eaux dans le fort *T*. Ce canal ne serait que de 800 toises; il n'y a que douze pieds à creuser. Ce n'est point un travail hors de proportion avec l'utilité; on aurait donc l'avantage que la citadelle et le fort *T* se seconderaient dans les sorties.

Le *Tanaro*, passant alors vis-à-vis la lunette *V*, par cela seul donnerait à tous ces ouvrages une force

telle que ce n'est pas là où l'ennemi dirigerait ses attaques, et que l'on pourrait simplifier les autres ouvrages. Par là la place deviendrait plus petite, aurait plus d'ensemble et de force.

Cependant l'histoire nous dit que le prince Eugène ayant placé son camp entre la *Bormida*, le *Tanaro* et *Alexandrie*, il vint une crue d'eau qui l'obligea de repasser la *Bormida*.

L'on conçoit donc difficilement que l'on ne puisse pas faire par l'art ce que les eaux font dans une crue.

On recommande au général Chasseloup de revoir cet objet.

Il ne faut pas perdre un moment pour organiser les travaux.

Il ne faut pas perdre un moment pour acquérir les maisons et établissemens nécessaires au logement des troupes, places et magasins.

On peut faire autant de travaux que l'on voudra, l'argent sera fourni; on fournira 200,000 francs par mois; on en fournira 400,000 s'il est nécessaire, mais rien ne doit retarder les travaux.

Paris, le 25 février 1803.

Au Ministre de la guerre.

Mon intention, citoyen ministre, est que les fortifications d'*Alexandrie* soient poussées avec la plus grande activité. Il est nécessaire d'y avoir des casernes

et des fournitures pour 8,000 hommes, qui y seront rendus à la fin d'avril.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Paris, le 25 février 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général commandant la vingt-septième division militaire, de réunir à *Alexandrie* la moitié de l'infanterie qui est en Piémont, afin de fournir des ouvriers pour les travaux des fortifications de cette place que je désire voir pousser avec la plus grande activité.

Donnez l'ordre à la quarante-deuxième demi-brigade qui est en Suisse, de partir de *Berne*, le 31 mars, pour se rendre à *Milan*, et y faire partie des troupes de la république italienne. Le bataillon de cette demi-brigade qui est dans la cinquième division militaire, se mettra en marche dans les derniers jours de mars, afin d'être rendu le 31 à *Berne*.

Donnez également l'ordre à la seizième demi-brigade de ligne, qui est en Suisse, de se rendre à *Alexandrie* en Piémont.

Donnez également l'ordre à une des demi-brigades qui sont en Italie, d'en partir le 10 avril pour être rendue le 21 à *Alexandrie*. Le général Murat désignera cette demi-brigade.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 13 mai 1803.

Au Ministre de la guerre.

J'ai lu le rapport du général Chasseloup, sur la situation d'*Alexandrie*. Le général Menou a ordre de prendre toutes les mesures pour activer les travaux de cette place. J'y ai mis un grand nombre d'hommes en garnison, et je ne ferai point de difficultés de l'augmenter sur la demande du général Chasseloup. Si les 200,000 fr. par mois ne suffisent pas, j'augmenterai les fonds.

Mandez au général Chasseloup de diriger les travaux de manière que la place se trouve dans la situation qu'il a décrite dans le mois de mai de l'année prochaine.

Les rois de Sardaigne ayant toujours fait construire des forteresses, on doit trouver des moyens immenses aux environs de *Suze*, *Fenestrelle*, *Coni*, etc. Il doit y avoir des entrepreneurs et des ouvriers. Le général Chasseloup doit les réunir tous; et dût-on dépenser le double des fonds accordés, j'y ferai fournir. Je considère cette place comme toute. Le reste de l'Italie est affaire de guerre; cette place est affaire de politique.

Demandez au général Chasseloup un plan arrêté de ses projets, que je veux avoir sous les yeux, et faites-vous adresser chaque mois une note de ce qui a été fait.

Écrivez au général Menou que, si le général Chasseloup le lui demande, il requière tous les entrepreneurs et ouvriers qui auraient travaillé aux forteresses du Piémont, pour les employer aux fortifications d'*Alexandrie*.

Désignez le général Robin pour commander le cantonnement d'*Alexandrie*.

Faites connaître au général Chasseloup que j'ai approuvé ses observations, et que cette année on travaillera au mont *Genèvre*; car avant d'entreprendre d'autres communications, il nous en faut une de sûre.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 31 mai 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous prie, citoyen ministre, de donner ordre au général Chasseloup de vous envoyer un plan avec un rapport sur la situation actuelle de la place de *Pizzighitonne*, et d'en ralentir les travaux, sans cependant les suspendre, jusqu'à la campagne prochaine, et jusqu'à ce que j'aie arrêté le degré définitif de force à donner à cette place. Il faut donc qu'il y dépense cette année très-peu d'argent.

Recommandez de nouveau à cet inspecteur de pousser les travaux d'*Alexandrie* avec la plus grande

activité ; car cette place nous intéresse sous tous les points de vue politiques et militaires.

Je suis instruit qu'on fait des réparations à la citadelle et à la ville de *Turin*. Faites-moi un rapport sur les travaux ordonnés cette année pour ces deux objets.

Je vous prie de me remettre également un projet d'armement pour la citadelle et la ville d'*Alexandrie*. Il faut qu'il n'y ait que des pièces françaises, et que rien ne soit épargné pour sa défense.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 19 juin 1803.

Au Ministre de la guerre.

LES travaux d'*Alexandrie*, citoyen ministre, ne marchent point avec la rapidité que je désirerais. On me rend compte que les troupes de la garnison fournissent deux mille travailleurs, les sapeurs six cents, et le pays mille; ce qui ne fait que trois à quatre mille ouvriers. Pourquoi n'en prendrait-on pas trois à quatre mille parmi les gens du pays? Il ne manque pas d'oisifs qu'on pourrait facilement employer. Je désirerais que le nombre d'hommes employés aux travaux d'*Alexandrie* montât au moins à six mille hommes.

Je suis instruit également qu'il n'y a pas deux cents

maçons y travaillant. Écrivez au général Chasseloup que mon intention est qu'il y ait mille maçons, afin que les travaux avancent avec la plus grande rapidité.

Écrivez au général Menou de prendre des mesures pour faire fournir trois mille ouvriers et cinq cents maçons du pays pour les travaux d'*Alexandrie*.

Je vous prie de me renvoyer les pièces relatives au travail de l'artillerie du Piémont, que vous avez emportées hier.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Dunkerque, le 5 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner des ordres pour qu'il ne soit plus rien dirigé sur les dépôts coloniaux, et de convoquer la section du conseil-d'état, pour connaître notre législation actuelle sur la désertion, et proposer un arrêté. L'opinion générale est que le meilleur moyen est de faire juger les déserteurs par les conseils des corps, et de les condamner à des peines graves; surtout lorsqu'ils désertent en emportant leurs armes ou leurs habits; sans quoi il sera impossible d'établir ni comptabilité pour les corps, ni organiser notre armée.

Il serait nécessaire que ce qui existe actuellement aux dépôts coloniaux de *Bordeaux* et de l'île de *Ré*,

qui va à l'*Isle-Dieu*, ne traverse pas la Vendée, mais s'embarque à *Rochefort* ou à l'île de *Ré* pour cette place, puisqu'un grand nombre déserte en route et infeste les départemens de l'Ouest; ce qui peut avoir de graves inconvéniens.

Écrivez au général Menou d'établir une maison de correction pour enfermer et y faire travailler tous les gens sans aveu. Il est temps d'arrêter ce mouvement de mauvais sujets de l'est sur l'ouest; et préserver un pays dont la tranquillité a le plus besoin d'être protégée.

Signé, BONAPARTE.

Lille, le 7 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

MON intention, citoyen ministre, est de former une légion composée de deux escadrons de chasseurs, et de trois bataillons d'infanterie. Chaque bataillon sera composé de cinq compagnies, et chaque compagnie de cent hommes. Je désirerais en donner le commandement, avec le titre de colonel, à M. d'Autichamp. Ce corps serait tout composé d'officiers et de soldats qui auraient fait la guerre de l'Ouest. Je désire que vous accordiez à cet effet un rendez-vous à M. d'Autichamp, qui est à *Paris*.

Mon intention serait que cette légion se formât à *Turin*; on pourrait placer un dépôt, soit à *Moulins*,

soit à *Poitiers*, où l'on habillerait les soldats, et d'où on les ferait partir, par détachemens de cinquante, pour *Turin*. Cette légion doit être composée, officiers et soldats, des hommes qui ont fait la guerre de la Vendée contre nous.

Le bataillon expéditionnaire piémontais, qui se réunit à *Montpellier*, n'est encore qu'à quatre cents hommes. Je ne vois pas ce qui s'oppose à l'organisation de ce bataillon. Chargez le général de brigade Louis Bonaparte d'en passer l'inspection, de le faire manœuvrer, et de vous faire connaître pourquoi il n'est pas à mille hommes.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Bruges, le 13 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

J'AI reçu, citoyen ministre, votre lettre du 11. Il ne me reste qu'à approuver la conduite du général Mortier.

Il faudrait faire tenir dans les villes à portée des côtes un certain nombre de fusils non de calibre, ou de calibre étranger, que l'on distribuerait aux gardes nationales, pour se défendre des insultes de quelques chaloupes.

Activez la formation des compagnies des garde-côtes. L'état de l'artillerie de l'île d'*Elbe*, que je vous

déserteurs allemands, il les fasse embarquer pour *Porto-Ferrajo*.

Demandez au ministre Dejean s'il a envoyé la quantité de farine et de blé qui a été demandée.

Faites payer à *Gênes* les affûts qui ont été fournis, à condition qu'on rétablira ceux qui ont été ôtés des remparts, car il ne faut point trop appauvrir cette république.

Aux îles *Marcouff*, cent coups à tirer par pièce ne sont pas suffisans. Ordonnez que l'approvisionnement soit fait à raison de deux cents coups par pièce, et cent cartouches par homme.

La même observation s'applique à l'*Isle-Dieu*.

Je n'ai pas besoin de vous recommander de prendre des mesures efficaces pour que l'artillerie que j'ai demandée pour compléter l'armement de *Boulogne* et d'*Ostende* y arrive dans le plus court délai. Il est possible que dans le courant d'août ou de septembre les Anglais bombardent ces deux places.

Il paraît que les garde-côtes s'organisent bien lentement. Rendez-moi un compte particulier de la manière dont marche cette organisation.

Donnez ordre aux deux cents du dépôt de *Nantes*, qui sont prêts de se rendre à *Belle-Isle*; donnez ordre aux cent soixante-dix, qui sont prêts au *Hâvre*, de se rendre aux îles *Marcouff*.

Ordonnez également qu'on forme à *Bergues* un

bataillon des hommes provenant du dépôt de *Dunkerque*. Donnez-en le commandement à un chef de bataillon ferme et vigoureux, avec des pouvoirs un peu étendus, pour qu'il ait les moyens de les contenir.

Si le vingt-sixième régiment de chasseurs n'est pas parti, contremandez l'ordre de son départ pour le *Hanovre*.

J'imagine que la levée de chevaux se fait avec la plus grande activité pour l'artillerie.

Le pain blanc sera donné aux troupes campées comme aux autres.

Beaucoup de corps qui doivent recevoir des conscrits de réserve n'en ont pas encore reçu l'avis. Prévenez-en surtout les généraux Mortier, Murat et Saint-Cyr, afin qu'ils fassent des dispositions pour l'habillement de leurs conscrits.

Donnez l'ordre au général Mortier de laisser recruter les Hollandais, les Espagnols et les Prussiens dans l'armée hanovrienne, et de lever, s'il le croit possible, une légion composée d'autant de bataillons qu'il pourra en former; chaque bataillon composé de cinq compagnies, et chaque compagnie de cent cinquante hommes.

Signé, BONAPARTE.

Bruxelles, le 23 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

Je reçois vos différentes lettres, citoyen ministre; il est très-intéressant que les garde-côtes soient complétés le plus promptement possible. S'il y a de la difficulté à les compléter, il faudrait accorder une exemption d'une portion de la conscription aux villages qui fournissent les hommes.

Relativement à la levée de la légion de la Vendée, il faut qu'elle se fasse en règle. Il ne faut donner ni commission, ni autorité, ni avance à qui que ce soit. Il faut qu'on vous propose un plan d'organisation, qu'on croie à la possibilité de former le corps; car quelle que soit la foi qu'on puisse accorder aux chefs, elle ne doit pas être imprudemment mise en avant.

Signé, Bonaparte.

Bruxelles, le 25 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

J'approuve, citoyen ministre, que vous tiriez de *Luxembourg* sept pièces de 36, trois de 24, vingt-sept de 18, et onze de 12 en fer, qui s'y trouvent. Il faudrait les diriger sur *Ostende*, où elles seront employées, partie à la défense de la ville, partie selon les dispositions qui seront faites par la marine. Elles

doivent être dirigées de manière à arriver à *Ostende* avant le 28 août. Vous avez l'expérience que si on les envoie sans des précautions particulières, elles n'arriveront pas avant dix-huit mois.

Faites faire le relevé des pièces en fer de 18, de 24 et de 36, qui existent dans les différentes places de la République. Faites mettre à côté l'état de l'armement en bronze qui y est, afin de donner une destination aux pièces de fer. Il y a de l'inconvénient à mettre sur les côtes des pièces de bronze; elles peuvent être enlevées facilement; j'en ai cependant aperçu beaucoup dans ma tournée.

Donnez ordre aux officiers du génie du *Hâvre* de tracer sur un plan les positions de nos bateaux canonniers, et celles des bâtimens ennemis à l'affaire du 21 juillet, ainsi que la position des batteries.

Faites diriger une compagnie d'artillerie de ligne sur le *Hâvre*. Envoyez-en une à l'île d'*Aix*. Je pense qu'il y en a une à *Cherbourg*.

J'ai vu à *Anvers* une compagnie de canonniers vétérans qui y est inutile. Il faudrait l'envoyer sur la côte dans l'île de *Fadzand* et à *Blankenberg*.

Il paraît qu'il y a des difficultés pour la levée des compagnies garde-côtes. Il n'y a pas d'autre moyen à prendre que d'exempter de la conscription les communes qui doivent fournir leur contingent auxdites compagnies.

Je suis étonné qu'il n'y ait pas encore un conseil militaire établi à l'île d'*Elbe*. Je ne suis pas moins étonné d'apprendre que les troupes couchent sur le pavé des casernes et n'ont ni paille ni fournitures.

Je ne comprends pas comment le général Rusca a incorporé des Polonais et des déserteurs étrangers dans les bataillons français. Il me semble que l'ordre avait été donné de compléter les bataillons polonais, en y incorporant les étrangers, et d'incorporer dans les demi-brigades de ligne tout ce qui proviendrait des dépôts coloniaux; mais puisque cela est fait, il n'y a plus à y revenir. Recommandez-lui de ne plus incorporer les déserteurs avec nos troupes; il doit en former au contraire deux petits corps, l'un à *Porto-Ferrajo*, l'autre à *Porto-Longone*.

Mettez 2,000 francs par mois à la disposition du général Rusca, pour dépenses extraordinaires et secrètes. Donnez-lui l'ordre de désarmer et de former en compagnies de pionniers, qu'il emploiera aux travaux de la place, toutes les compagnies de déserteurs étrangers qui arriveront à l'île d'*Elbe*, dont il ne serait pas sûr.

Quant à ses difficultés avec le commissaire du gouvernement, il doit les oublier et se concerter avec lui pour la défense de l'île d'*Elbe*.

J'ai communiqué au ministre de l'intérieur la lettre du général Menou. Il me paraît étonnant qu'il y ait

en Piémont un si grand nombre de brigands. Il peut y avoir beaucoup d'hommes avec peu de moyens d'existence, qui peuvent entrer dans les légions qu'on lève dans le pays. Activez la levée de ces légions.

Donnez l'ordre au général Rusca que, la vingtième demi-brigade étant à son complet de guerre, tous les détachemens qui arriveront désormais de *Villefranche*, de *Marseille* ou d'autres dépôts, soient formés en deux bataillons composés chacun de cinq compagnies, et chaque compagnie composée de cent hommes.

Les déserteurs étrangers qui viendront soit de *Gênes*, soit de *Toulon*, seront réunis aux compagnies qui existent actuellement, et seront formés également en bataillons de cinq compagnies.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Bruxelles, le 27 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous prie, citoyen Ministre, de donner ordre à l'officier du génie qui commande le génie à *Flessingue*, de faire quelques travaux pour mettre cette place en état de se défendre : 1°. deux demi-lunes devant les deux portes; 2°. deux bouts de glacis et de chemin couvert sur les deux digues. Ces glacis auront un relief tel que les deux bastions qui ferment la

place sur les deux digues où il n'y a point de fossés, soient couverts ; et enfin d'arranger le système d'eau tellement, qu'à l'aide des écluses existantes, on puisse inonder une partie de la campagne.

J'ai pris à *Anvers* des sentimens tout différens de ceux qu'on voulait m'y donner, et je suis de l'opinion que cette place doit être mise dans le meilleur état de défense. Les officiers du génie de la place m'ont paru ne pas la connaître parfaitement. Je pense qu'elle peut être défendue par les inondations. Si l'on n'a pas le nivellement au comité des fortifications, il faudrait le faire faire pour bien déterminer la partie qu'on peut défendre par les eaux.

Du côté de l'*Escaut*, un quai va être établi tout le long de la ville. On pourra élever, en temps de guerre, sur ce quai un épaulement en terre, et bien armer la partie saillante de ce quai. A ce premier moyen de défense, il faudrait joindre celui de mettre la tête de Flandre dans le meilleur état, et rétablir un fort que Joseph II a fait raser sur la rive gauche de l'*Escaut*, et vis-à-vis l'autre extrémité de la rive.

Je désire connaître également si le fort et la tête de Flandre pourraient être protégés par une grande inondation.

Faites connaître au premier inspecteur-général du génie que je désire que, vers le milieu de septembre, il puisse me présenter les projets pour mettre *Anvers*

dans le meilleur état de défense. Un grand chantier de construction va être établi, et avant la fin de l'année prochaine nous y aurons douze à quinze vaisseaux.

On va travailler à un canal qui communiquera du *Rhin* à l'*Escaut*, et qui donnera un nouvel intérêt à cette place et à son port, qui, étant destinée par sa position à être un grand centre de commerce, doit être à l'abri, le plus possible, de l'avidité et des entreprises de l'ennemi.

La Belgique possède des places, telles que *Bruxelles*, *Gand*, *Aspres*, *Menin*, qui, démolies par Joseph II, sont trop mauvaises pour présenter de grands moyens de défense pour nous qui avons en avant la frontière de Hollande, et derrière, l'*Escaut* et la Flandre. Je désire que ce premier inspecteur-général du génie me présente un projet pour démolir et vendre toutes les fortifications qui n'entrent pas dans notre ancienne ligne et qui ne sont pas utiles.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Bruxelles, le 29 juillet 1803.

Au Ministre de la guerre.

J'AI consenti, citoyen Ministre, à ce que le roi de Naples ne fournît aux troupes françaises que le logement, les vivres, les fourrages et le chauffage; et que la solde, l'habillement et les remontes fussent fournis

par la République. Donnez ordre que les fonds soient faits pour ces objets à *Tarente*; et qu'une somme de 30,000 francs soit mise à la disposition du commandant du génie, et une autre somme de 40,000 francs à la disposition du général Saint-Cyr pour l'artillerie, les retranchemens; et autres dépenses extraordinaires.

Si nous admettons des Valaisains au service de France, nous n'avons pas besoin d'étrangers parmi eux; le corps que le Valais doit fournir devra être composé en entier d'hommes nés dans le Valais.

Signé, BONAPARTE.

Liége, le 2 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

LES craintes que témoigne le général Murat, citoyen Ministre, d'une insurrection en Romagne, dans la position actuelle, me paraissent ridicules. D'ailleurs, écrivez au général Murat qu'il connaît trop ce pays-là; que c'est faire plaisir à nos ennemis, et donner lieu véritablement à du trouble que de paraître craindre une telle insurrection, et de l'avoir communiquée aux autorités de la république italienne; qu'il ne tienne point de détachemens, mais qu'il réunisse ses troupes par bataillons; qu'il organise en Romagne quatre colonnes mobiles, depuis *Rimini* jusqu'à l'embouchure du *Pô*, chaque colonne composée de cent hommes de cavalerie française, de cinquante hommes

de cavalerie italienne, et de trois pièces d'artillerie servies par une demi-compagnie d'artillerie légère. Chaque détachement d'artillerie sera composé d'une pièce de 4, d'une de 12, et d'un obusier. Recommandez-lui de faire placer l'un de ces corps à *Rimini*, l'autre à *Casatico*, et les autres à égales distances sur la côte de *Rimini*, à l'embouchure du *Pô*; qu'il ait un corps des demi-brigades, soit françaises, soit italiennes, à *Rimini*; et surtout qu'il ne se laisse point aller à un misérable espionnage. N'y aurait-il point de troupes françaises, il n'y aurait rien à craindre de la république italienne avec un seul régiment de cavalerie; que mon intention est de mettre peu de troupes en Romagne; qu'elles doivent rentrer à *Brescia* et du côté de l'*Adige*.

Signé, BONAPARTE.

Namur, le 3 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

LES rapports que je reçois, citoyen Ministre, et tout ce que l'on me dit sur les côtes, me convainquent de la nécessité de prendre une mesure pour les garde-côtes. Présentez-moi donc un arrêté par lequel les communes qui fourniraient des garde-côtes seraient exemptes de la conscription, et pour que tous les conscrits de ces communes soient tenus de faire le service des côtes jusqu'à la concurrence nécessaire.

Autorisez aussi tous les conscrits des années VIII et antérieures, qui ne feraient partie d'aucun corps et qui appartiendraient à ces communes, à entrer dans les garde-côtes.

Je désirerais connaître le nombre de conscrits de l'an VIII et des années antérieures que chaque département doit encore fournir, afin d'en finir pour cette conscription. Plusieurs départemens disent que cette nécessité de faire rejoindre ces conscrits, rend errans beaucoup de citoyens, et rend impopulaire et difficile la conscription présente, à laquelle les citoyens s'accoutumeraient volontiers, sans cet arriéré. Il me paraît donc nécessaire de finir la conscription des années VIII et antérieures; et pour se mettre d'accord avec ce principe, il me paraîtrait qu'il suffirait d'ordonner que les conscrits des années VIII et antérieures, que les départemens auraient encore à fournir, se présenteraient chez le maire de leurs communes, qui formerait l'état des conscrits conforme à celui donné par les départemens, et sur lequel il serait fourni seulement le dixième des conscrits de l'an VIII et des années antérieures que les départemens auraient à fournir. Par ce moyen, on aurait encore cinq à six mille hommes, et on ferait tout ce qui peut rendre populaire la conscription. Ces deux choses doivent être faites avant d'appeler la nouvelle conscription de l'an XII et XIII.

Je n'ai pas assez présente la législation de la conscription pour pouvoir prendre cet arrêté. Faites-moi rédiger un projet sur ces bases.

Vous trouverez ci-jointe une lettre du préfet maritime de *Brest*. Je crois que les troupes de la treizième division militaire sont mal distribuées. Donnez ordre que toute la vingt-quatrième demi-brigade de ligne se rende à *Brest*, pour en renforcer la garnison et celle des environs. Il y aura alors dans le département du Finistère les 40e, 15e, 24e, 37e et 107e de ligne. Dans aucun temps il n'y en a eu autant.

Donnez ordre que le septième régiment de chasseurs se rende également à *Brest*. Il sera partagé sur les côtes du Finistère, par compagnie et par escouade, chaque escouade commandée par un officier. On peut faire ainsi du régiment une vingtaine de détachemens, qui peuvent être distribués sur les points les plus importans de la côte de ce département, et se trouver partout où il sera nécessaire pour protéger les convois contre les péniches ennemies ; veiller sur la correspondance de l'intérieur avec l'extérieur, et en cas d'événement renforcer les batteries, et donner tous les secours possibles à la côte. Il faut simplement avoir soin que les chevaux soient bien nourris, et que chaque homme ait une bonne carabine et des cartouches.

Le premier régiment de hussards sera destiné au

même usage ; deux escadrons pour le Morbihan, et deux pour les Côtes du-Nord. Le général de la division désignera les points les plus importans des côtes de chacun de ces départemens.

L'état-major du septième régiment de chasseurs restera à *Brest*, et celui du premier de hussards à *Pontivy*. Ayez soin de faire rédiger une instruction pour que les chefs d'escouade rendent compte au capitaine de tout ce qu'ils auront aperçu sur la côte, et de tout ce qui peut intéresser le gouvernement ; le capitaine en rendra compte au chef d'escadron, celui-ci au général commandant ce département ; le général commandant ce département au général de la division, qui fera passer tous les jours ce rapport au ministre de la guerre. Les chefs d'escadron auront soin, dans leur tournée aux différens postes, de visiter les batteries des côtes, et de se mettre au fait de tout ce qui peut intéresser le gouvernement.

Dans le rapport sur les cuirassiers que vous m'avez envoyé, vous dites que les septième et huitième régimens de cuirassiers manquent seuls de cuirasses ; ayant passé en revue le sixième régiment, je l'ai trouvé sans cuirasses et sans casques.

Le général Saint-Cyr, au fond de la Calabre, n'aura aucun moyen pour habiller ses conscrits, si le général Déjean ne fait acheter dans le royaume de Naples tout ce qui est nécessaire pour leur fournir au

moins des culottes et des vestes; ce pays étant chaud, des vestes suffiront. Il n'y a pas d'inconvénient à ne les habiller qu'à leur arrivée au corps.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

P. S. Les conscrits pourraient partir de *Breda* par détachemens de cinq cents hommes, et toujours conduits par un officier et un détachement de quinze hommes à cheval et de vingt-cinq hommes à pied des troupes qui sont à *Dewenter*, qui les conduiraient ainsi jusqu'à la première ville de Hanovre. Chaque corps qui est à *Hanovre* pourrait envoyer quelques officiers et sous-officiers pour marcher chacun avec leur détachement.

Namur, le 4 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

LA soixante-quinzième demi-brigade, citoyen Ministre, ne doit pas être détachée. Elle ne peut pas surtout envoyer des hommes à *Lafère*, puisqu'elle se recrute dans le département de l'Oise, ce qui mettrait les conscrits beaucoup trop près de chez eux.

Un grand nombre d'anciens militaires se sont présentés pour rentrer dans leurs corps; mais une lettre du ministre de la guerre s'oppose à leur bonne volonté. Il serait bien essentiel de revoir cette décision et d'é-

crire une circulaire par laquelle tous les anciens militaires, ayant leurs congés en règle, qui veulent rentrer dans leurs corps, fassent leur déclaration à leurs municipalités, et qu'il leur soit sur-le-champ donné une feuille de route pour rejoindre les corps qu'ils ont désigné, sans s'informer si le corps est complet ou non.

Tous nos corps sont faibles; il leur manque à tous au moins deux à trois cents hommes pour être à deux mille hommes.

Vous ne m'avez pas encore fait connaître le résultat des demandes que vous avez faites aux préfets, pour le complément de la garde.

Sur l'état de situation de l'armée d'Hanovre, je vois qu'il n'y a que les première et vingtième compagnies du huitième régiment d'artillerie, tandis que je trouve sur l'état de situation d'artillerie, les 1re, 2e, 5e, 6e, 8e et 10e compagnies. Si ces six compagnies sont en Hanovre, c'est assez; mais s'il n'y en avait que deux, ce ne serait pas suffisant. Je trouve également sur l'état de situation de l'armée d'Hanovre une seule compagnie du troisième régiment d'artillerie à cheval, tandis que sur l'état de situation de l'artillerie, je trouve les 1re, 2e, 3e et 4e compagnies à cheval. S'il y a quatre compagnies à cheval, elles suffisent; mais s'il n'y en a qu'une, ce n'est pas assez.

Sur le même état de situation, il est dit qu'il n'y a

en Hanovre que cinq cents chevaux d'artillerie, ce qui ferait quatre cents de trait; il est évident que ce nombre est insuffisant. L'armée d'Hanovre doit avoir au moins deux mille chevaux d'artillerie. Comme je n'ai point la situation de l'artillerie de l'armée d'Hanovre, je ne puis voir s'il y a assez de pièces d'artillerie attelées. Ce corps d'armée devrait être au moins de soixante à quatre-vingts pièces de campagne avec double approvisionnement.

J'imagine que vous avez ordonné qu'il n'y ait dans cette armée qu'un seul bataillon du train, et que ses compagnies fussent dédoublées, afin de fournir le nombre d'hommes nécessaires.

L'état de situation de l'artillerie et du génie que j'ai, est du 15 messidor; je désire en avoir un autre du 15 thermidor. Donnez des ordres pour la réunion des différens détachemens de bataillons du train.

Par le plan que vous m'avez envoyé du *Hâvre*, il résulte que l'ennemi n'était qu'à 1,200 toises de la place. Comment est-il possible qu'à cette distance nos canons et nos bombes ne l'incommodassent point? Nos bombes et nos mortiers à la Gomer portent très-certainement à 13 et 1,400 toises. Je suis donc fondé à croire qu'il n'y avait que des mortiers à petite portée qui ne vont qu'à 800 toises. Les batteries des côtes sur l'angle de 10 degrés doivent tirer de 12 à 1,300 toises; et si le directeur avait été un peu intelligent,

il aurait placé quelques pièces sur affûts marins, lesquels, permettant de tirer sur l'angle de 25 degrés, auraient porté les mobiles à 1,800 toises. Voilà les détails qui devraient regarder le premier inspecteur; car il est affreux de penser que les Anglais peuvent bombarder une ville comme le *Hâvre* à 1,200 toises. Je vous ai écrit pour faire faire des affûts pour tirer sur l'angle de 43 à 45 degrés.

Faites-moi connaître les mesures que compte prendre le général Mortier, pour faire passer en France les quarante mille fusils qu'il a, toute l'artillerie de bronze qui lui est inutile, et les autres munitions d'artillerie. Les cartouches de 22 de calibre n'étant pas bonnes pour nos fusils, il faut les faire refondre.

Je n'approuve pas l'ordonnance que j'apprends que vous avez faite pour changer les uniformes. Je ne conçois pas que vous ayez ôté le panache et le baudrier aux généraux de brigade, ce dont ils ont le plus besoin; que vous ayez donné un uniforme particulier au lieutenant-général, qui n'est pas un grade; que vous ayez changé la couleur des aides-de-camp. A quoi aboutit de changer tous les uniformes, si ce n'est à gêner des hommes qui avaient leur uniforme tout fait? Vous me disiez que c'était la réunion de tout ce qui existait; il me paraît, par ce que je vois, que vous avez tout changé.

Vous ne m'avez pas envoyé la lettre du général

Saint-Cyr. Recommandez-lui de reprendre toutes les fortifications qu'occupait le général Soult, et de vous envoyer l'état de l'artillerie qu'il a trouvée à *Tarente*, et dans les différens postes. Il doit armer l'île et les côtes de manière qu'une escadre française de dix vaisseaux de guerre puisse être protégée contre une escadre supérieure. Envoyez-moi l'état de situation de son corps, pour voir s'il a besoin de canons. Dans tous les cas, il doit exercer un bataillon de ligne à faire le service de canonniers.

Donnez ordre à trois escadrons du 10e de hussards, complétés sur le pied de paix, de se rendre à *Baïonne*, ainsi qu'à trois escadrons du 25e de chasseurs.

Donnez ordre au général qui doit commander l'artillerie de ce camp et au général de cavalerie de s'y rendre dans le plus court délai. Assurez-vous que toutes les mesures ont été prises pour que le nombre de canons demandé pour le camp de *Baïonne* soient attelés, et prêts à partir au premier moment.

Donnez ordre au bataillon expéditionnaire piémontais qui est à *Montpellier* de se mettre en marche pour le camp de *Baïonne*. Je suppose qu'il est en état.

Pressez le plus possible la formation de la légion piémontaise, dont je n'entends plus parler. Vous savez que le bataillon qui est à *Montpellier* n'en fait pas partie; c'est un bataillon séparé.

Donnez ordre au dix-huitième régiment de cavalerie de se rendre au camp de *Baïonne ;*

A deux bataillons de la cent-cinquième demi-brigade, complétés sur le pied de paix, de se rendre au camp de *Baïonne ;*

A la 3e légère, qui est à *Beziers*, de se rendre à *Perpignan*, d'où le général commandant la division la mettra en garnison dans les places frontières de l'Espagne, telles que *Bellegarde*, etc.

Recommandez à ce général de placer ces troupes sans affectation, et de se faire rendre compte de l'état des frontières d'Espagne; de la situation de leurs munitions de guerre et de bouche, et des ressources qu'on pourrait trouver pour y former rapidement une division d'artillerie.

Écrivez au général Mortier que les compagnies d'élite de cavalerie ne doivent jamais quitter le régiment, et marcher à leur tour avec leur régiment.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Sédan, 8 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE ne conçois pas, citoyen ministre, pourquoi vous avez donné une autorisation au nègre Mentor de parcourir les côtes de Normandie. Je vous ai fait plusieurs fois demander les raisons qui avaient em-

pêché le général Campredon d'arriver à sa destination.

J'avais oublié de vous parler de invalides de *Louvain*. J'ai été très-mécontent de leur habillement; ils sont couverts de lambeaux. Un grand nombre d'individus, ayant un bras et une jambe de moins, attendent depuis plus d'un an le grade de lieutenant, auquel ils ont droit. Le ministère de la guerre n'a pas répondu. Veuillez vous faire rendre compte de ces affaires, et les expédier de suite. Du reste, la nourriture m'a paru assez bonne et le local bien distribué par le génie. Je joins la note qui m'a été remise par le général commandant, pour s'excuser de ce que les invalides avaient de si mauvais habits.

Ne serait-il point convenable d'envoyer à *Alexandrie* un sous-directeur d'artillerie?

J'ai vu en grand détail les manufactures d'armes de *Liège* et de *Charleville*. Celle de *Charleville* fournirait cette année 50,000 armes, si elle avait des canons. Elle a assez de platines et de montures. Celle de *Liège*, qui ne fournit cette année que 14,000 armes, en aurait fourni davantage si elle avait eu assez de platines et de montures. Le directeur de la manufacture de *Charleville* a demandé qu'on lui vendît sept à huit cents arpens de bois nationaux, qui le mettraient à même d'établir de nouvelles usines. Écrivez au ministre des finances pour que ces bois

lui soient vendus sur-le-champ. Faites connaître à ce directeur qu'il s'est engagé à fournir 50,000 fusils cette année, et que j'entends qu'il les fournisse, et que, comme la sécheresse et les grandes chaleurs ont empêché de fournir les canons nécessaires, il achète 10,000 canons à *Liège*, afin qu'il puisse remplir son engagement. Quant à la manufacture de *Liège*, j'ai long-temps discuté les différens intérêts. Cette manufacture, qui ne fournit que 12 à 14,000 armes, devrait en fournir 40,000.

La douzième demi-brigade de ligne a reçu un bataillon de la 11e de ligne. Cette demi-brigade a eu ses papiers pris à *Liège*, de manière que l'ancienneté de service des hommes ne peut être constatée. Il faudrait une ordonnance ministérielle sur les matricules des hommes incorporés. J'ai vu un grand nombre de vieux et bons soldats qui étaient singulièrement peinés que, par un défaut de formes, tant d'années et de blessures ne leur étaient pas comptés. Cette demi-brigade a reçu dernièrement un bataillon de la 86e. Ce bataillon est arriéré de plusieurs mois de solde. Comme le reste se trouve en ce moment payé sur son arriéré, activez, le plus qu'il vous sera possible, le complément de ce bataillon de la 86e, afin qu'il soit payé. Cette demi-brigade doit faire partie du camp de *Saint-Omer*. Vous sentez combien il est nécessaire que je ne sois pas rebattu, toutes

les fois que je la verrai, de ses justes réclamations.

J'ai lu votre rapport du 25 juillet. Mon intention n'est pas de rien ôter à la 17e de ligne. Ce serait appauvrir cette demi-brigade sans ajouter à la 109e. Il sera nécessaire de ne rien donner à cette demi-brigade sur les conscriptions des années XI et XII; et certainement dans l'espace de deux ans, l'excédant qu'elle a sera fondu, soit par quelques désertions, soit par morts; et pour être en règle, il n'y a qu'à porter cette demi-brigade au nombre de celles dont le complet doit être de deux cents hommes par bataillon, au lieu de cent.

Le ministre du trésor public me fait connaître que vous serez en mesure pour septembre, parce qu'une partie du matériel sera imputée sur la solde. Préparez-moi un rapport sur cet objet. Tous les préparatifs extraordinaires que vous commencez à solder pour les camps de l'Océan peuvent être soldés pour l'an XII, puisque ce n'est qu'à dater du 1er vendémiaire de cette année qu'ils doivent servir. Ceci n'est qu'une idée pour vous ménager des fonds, sans déranger votre budjet, si vous en avez besoin.

Signé, BONAPARTE.

Reims, le 10 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

PLUSIEURS corps, citoyen ministre, que j'ai vus sur mon passage se sont plaints d'une circulaire qui por-

tait que plusieurs corps étant complets, les soldats qui s'offraient pour servir, devaient se présenter devant leurs municipalités, et attendre la destination que leur donnerait le ministre, ce qui dégoûtait ceux qui voulaient avoir la certitude de rentrer dans tel ou tel corps.

Je crois qu'il faut envoyer à *Hanovre* des détachemens de tous les corps de cavalerie de la République. Vous pouvez en excepter seulement ceux qui sont en Italie et au camp de *Baïonne*, comme se trouvant trop éloignés.

J'ai accordé aux troupes de la seizième division militaire quinze jours de gratification, à celles que j'ai vues dans la vingt-quatrième division militaire un mois de gratification, et aux 12e, 14e et 111e de ligne, aux 6e, 25e et 26e légères, aux 4e, 6e et 7e de cavalerie, au 21e de dragons et au 27e de chasseurs, quinze jours de gratification.

Donnez, je vous prie, des ordres pour que le général commandant la première division militaire n'envoie aucun détachement pour mon escorte; cela écrase la cavalerie sans aucun résultat.

Signé, BONAPARTE.

Article VII *du Projet de Capitulation militaire suisse.*

VII.

Les masses de recrutement seront remises aux capitaines, et ils devront en conséquence tenir toujours leur compagnie au complet. Pour faciliter ce recrutement, il sera accordé chaque année six congés de semestre aux sous-officiers et soldats de chaque compagnie.

Observations de la Commission suisse sur cet article.

Cet article sera d'une influence décisive sur le sort de toute la levée. On pourrait y admettre des dispositions qui équivaudraient à une augmentation de solde.

Du reste, l'article VII étant rédigé très-généralement, la commission doit présenter les questions suivantes :

1°. En quoi consisteront ces masses de recrutement en temps de paix et en temps de guerre?

2°. Qu'est-ce que le gouvernement français se propose d'accorder à chaque capitaine pour frais de première levée et pour le recrutement?

3°. Pour quel temps engagera-t-on?

4°. En combien de termes se fera le paiement pour la première levée de la compagnie, et quel est le nombre d'hommes qu'il faudra fournir pour chaque terme?

5°. Quand est-ce que le capitaine pourra jouir du prêt, en attendant le complet partiel ou total de sa compagnie?

6°. Combien paiera-t-on aux capitaines en cas d'augmentation?

Pour tous ces objets la commission croit pouvoir rappeler ici les articles IV, V, VI, VII, VIII, XXXII et XXXIV de la Capitulation de 1764, et demande que le gouvernement français veuille bien en conserver les dispositions principales.

Le ministre de la guerre enverra un mémoire sur ces objets au général Ney, qui, du reste, peut déjà s'entendre avec la commission sur ce qu'elle désirerait. On établira dans ces détails-là tout ce qui sera raisonnable, et le général Ney aura la faculté de conclure.

Saint-Cloud, le 13 août 1803.

Le premier Consul, *signé*, Bonaparte.

Saint-Cloud, le 13 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

Les troupes d'Hanovre, citoyen ministre, celles qui sont dans le royaume de Naples, celles qui sont en Hollande, n'auront point de congés de semestre.

Les troupes qui sont en Bretagne, celles qui sont

dans les différentes îles, celles qui composent le camp de *Baïonne*, celles qui sont à la disposition de la marine à *Toulon*, celles qui sont dans la vingt-troisième division militaire, et celles désignées pour faire partie des camps, n'auront point de congés de semestre.

Je désire que vous me remettiez au prochain travail l'état des demi-brigades qui ne sont point comprises dans cette mesure, afin d'autoriser les semestres par demi-brigades, vu que quelques demi-brigades doivent encore faire partie de ces différentes expéditions.

Écrivez au général Rusca que le général Campredon est à l'île d'*Elbe;* que c'est lui qui a ordonné l'ouvrage dont il est question; que *Porto-Ferraïo* ne peut se défendre s'il se renferme dans ses murs; qu'il faut des ouvrages avancés; qu'il tienne un conseil de guerre, composé du général Campredon et des officiers du génie, pour déterminer les ouvrages à faire hors de la place.

Par la lettre du citoyen Panatier, l'amiral Bruix paraît croire que c'est quatorze adjoints que vous devez lui fournir. Je ne sais si c'est une erreur de l'arrêté ou de votre lettre. Ce n'est point quatorze mais quatre que porte l'arrêté.

Le général Marmont, commandant l'artillerie de l'armée, doit vous faire connaître les mesures qu'il a prises, soit pour les batteries volantes, soit pour les

officiers d'artillerie commandant à *Ostende* et à *Boulogne*.

Donnez ordre au sixième régiment d'artillerie d'envoyer trente hommes à *Hanovre*, pour y recevoir soixante-dix chevaux, afin de se compléter.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, 18 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous envoie, citoyen ministre, la lettre du général Rusca. Recommandez à ce général de porter une attention particulière aux fortifications de la petite île de *Palmaïola*, et d'y envoyer le général Campredon pour s'assurer s'il y a un gril à boulets rouges, et le nombre de mortiers et de canons nécessaires; deux bons mortiers à grande portée y seraient fort utiles. Il est extrêmement important de ne point laisser occuper cette île par l'ennemi. Il faut en renforcer la garnison; le nombre d'hommes qu'on y tient n'est certainement pas suffisant.

Je ne conçois pas comment on déserte de l'île d'*Elbe*. Je ne conçois pas, non plus, comment il n'est pas arrivé plus de monde du continent; il en est parti davantage du dépôt de *Marseille*.

Écrivez au général Rusca pour savoir si l'on a pris des mesures pour exercer une portion de l'infanterie aux manœuvres du canon.

Donnez ordre que la pièce de 36 en fer, qui est à *La Fère*, soit envoyée au *Hâvre;* les deux qui sont à *Lille*, et les sept qui sont à *Metz*, à *Boulogne*.

Je désire connaître quel est le nombre de pièces de 36 qui seraient disponibles à *Cherbourg*, où il y en a cent vingt-deux qui figurent dans vos états. Ces états portent vingt-sept pièces de fer de 36 à *Saint-Omer*, soixante-douze à *Lille*, trois à *Metz*. Si ces pièces sont autres que celles formant les batteries qui sont sur les côtes, donnez ordre qu'on les dirige sur *Boulogne*. Il y en a deux désignées comme existant à *Bruxelles;* faites-les diriger sur *Ostende;* vingt-neuf à *Bruges*, si elles sont autres que celles des batteries qui sont sur les côtes, faites-les diriger sur *Ostende*: la même chose pour les pièces de fer de 18. Faites diriger sur le *Hâvre* celle qui est à *La Fère*. Toutes celles de *Saint-Omer*, *Lille*, *Metz*, sur *Boulogne;* et celles de *Bruxelles*, de *Bruges*, sur *Ostende*.

Nous avons à *Namur* une mine de plomb qui appartient à la République. Je désire que vous vous concertiez, à cette occasion, avec le ministre de l'intérieur; mon intention étant de la faire exploiter par les officiers d'artillerie, et d'en faire verser le produit dans nos arsenaux, pour nos approvisionnemens en plomb.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 18 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

J'APPRENDS, citoyen ministre, que plusieurs conscrits de la réserve, qui avaient été appelés pour le recrutement de l'artillerie, n'ayant pas la taille requise, ont été renvoyés chez eux, ce qui me paraît contraire à tout ordre. Donnez ordre aux différens régimens d'artillerie de vous envoyer l'état des hommes qui seraient renvoyés comme n'ayant pas la taille requise, et indiquez les corps où ces conscrits seront incorporés.

Des régimens de dragons ont reçu des hommes de deux pouces, qu'ils ne trouvent pas assez grands. Comme ces régimens ont été beaucoup augmentés, il serait très-difficile de les compléter avec des hommes de quatre pouces. Donnez-leur l'ordre de les recevoir à deux pouces, et de vous envoyer l'état des hommes au-dessous de cette taille, pour que vous les destiniez pour l'infanterie.

Je vous salue.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 23 août 1803.

Au Ministre de la guerre.

JE vous prie, citoyen ministre, de faire faire une analyse de toutes les incursions que les Anglais ont

faites sur nos côtes, depuis 1700, en y mentionnant le but qu'ils se proposaient par ces expéditions, et le résultat qu'elles ont eu.

Signé, BONAPARTE.

Saint-Cloud, le 6 septembre 1803.

Au Ministre de la guerre.

ON a envoyé, citoyen ministre, les 6e et 4e de ligne, et la 1ère légère, dans le royaume de *Naples*. Faites-moi connaître les mesures qu'on a prises pour l'habillement et surtout pour l'armement des conscrits. Je suis instruit qu'on n'en a pris aucune pour l'armement.

Il me semble qu'il aurait été convenable de faire arrêter les conscrits dans la Romagne, et là, de les armer et habiller avant de les envoyer dans le royaume de *Naples*. S'ils étaient arrivés à *Tarente*, il serait convenable d'y faire passer des fusils dans le plus court délai.

Envoyez un des adjudans-commandans attachés au ministère, à *Tarente*. Il vérifiera à *Turin*, *Plaisance*, *Rimini* et *Ancône*, le nombre des conscrits qui ont passé. Il vous fera un rapport de chacune de ces villes. Il visitera *Tarente* et les positions qu'occupe l'armée, et vous fera un rapport de chaque endroit, en vous faisant connaître l'état des batteries de côtes établies, la situation de l'approvisionnement. Il sera porteur d'un ordre pour l'approvisionnement de *Tarente*, vu

qu'une escadre s'y rendra en novembre, et pour que toutes les mesures soient prises pour procurer 500,000 rations de biscuit pour une opération extraordinaire.

Signé, BONAPARTE.

Note circulaire de lord Hawkesbury à tous les ministres étrangers résidant près la cour de Saint-James.

Downing-Street, 30 avril 1804.

MONSIEUR,

L'expérience que toute l'Europe doit avoir eue de la conduite du gouvernement de France, aurait engagé S. M. à traiter toutes les accusations qui auraient pu être portées de la part de ce dernier contre son gouvernement, avec le silence du mépris, si les réponses vraiment *extraordinaires et non autorisées*, que plusieurs des ministres de puissances étrangères ont jugé à propos de faire à la communication récente du ministre des affaires étrangères à *Paris*, n'avaient donné à l'objet de cette communication un plus grand degré d'importance qu'il n'eût obtenu sans cela. S. M. m'a donc donné ordre de déclarer qu'elle s'assure n'avoir pas besoin de repousser, avec tout le dédain et l'indignation qu'elle mérite, cette calomnie aussi absolument mal fondée qu'elle est atroce, *que son gouvernement a participé à aucuns projets d'assassinat*; accusation avancée avec la même fausseté et la même

calomnie, sous la même autorisation officielle, contre les membres du précédent gouvernement de S. M., durant la dernière guerre ; accusation incompatible avec l'honneur de S. M. ainsi qu'avec le caractère connu de la nation britannique, et si complétement dénuée de toute ombre de preuve, qu'on peut présumer avec justice qu'elle n'a été mise en avant, dans le moment présent, qu'uniquement dans le dessein de détourner l'attention de l'Europe de la contemplation de cet *acte sanguinaire*, qui, en violation du droit des nations, ainsi que des règles de l'honneur et de l'humanité les plus simples et les plus évidentes, *a été récemment commis par ordre direct du premier Consul de France.*

Que le gouvernement de S. M. traitât avec indifférence ceux des habitans de la France, qui sont justement mécontens du gouvernement de ce pays; qu'il refusât de prêter l'oreille à leurs desseins pour délivrer leur patrie *du joug avilissant de servitude* sous lequel elle gémit actuellement, ou pour les aider et assister, pour autant que de tels desseins sont justes et légitimes, c'est ce qui ne s'accorderait nullement avec les devoirs que, dans des circonstances telles que les présentes, tout gouvernement sage et juste se doit à soi-même et au monde en général.

C'est un droit reconnu des puissances belligérantes de profiter de tout mécontentement qui existe dans les

pays avec lesquels elles peuvent se trouver alors en guerre. La convenance d'agir d'après ce droit (quand même le droit pût être douteux à certain degré), serait sanctionnée aussi pleinement que possible, dans le cas présent, non-seulement par l'état actuel de la nation française, mais par la conduite du gouvernement de ce pays, qui, dès le premier commencement de la présente guerre, n'a cessé de communiquer avec les mécontens dans les états de S. M., particulièrement en Irlande, et tient actuellement rassemblé sur la côte de France, un corps de *rebelles irlandais*, dans la vue d'aider leurs desseins contre cette partie de son *Royaume-uni*.

Dans ces circonstances, les membres du gouvernement de S. M. seraient réellement inexcusables de négliger le droit qu'ils ont de soutenir, autant que cela s'accorde avec ces principes du droit des gens que tous les gouvernemens civilisés ont reconnus jusqu'à présent, les efforts de ceux des habitans de la France, qui font profession de sentimens hostiles contre son présent gouvernement. Ils ressentent, en commun avec toute l'Europe, un vif désir de voir s'établir dans ce pays un ordre de choses qui soit plus compatible avec son propre bonheur et avec la sûreté des nations qui l'environnent. Mais si ce voeu ne peut s'accomplir, ils sont justifiés, d'après les principes les plus rigoureux de propre défense, en tâchant de paralyser

les efforts, de troubler les opérations, et de confondre les projets d'un gouvernement dont le système, ouvertement avoué, de faire la guerre, et non pas simplement de ruiner le commerce, de diminuer la puissance, ou de rétrécir les domaines de son ennemi mais de *porter la dévastation et la ruine jusque dans le cœur même de l'empire britannique.*

Dans l'application de ces principes, S. M. m'a chargé de déclarer ultérieurement que son gouvernement n'a jamais autorisé aucun acte qui ne puisse soutenir l'épreuve des principes les plus rigoureux de justice, ainsi que de la pratique connue et avouée de tous les siècles. Si quelque ministre, accrédité par S. M. près d'une cour étrangère, a entretenu correspondance avec des personnes en France, dans la vue de se procurer des informations concernant les projets du gouvernement français, ou dans quelque autre vue légitime quelconque, il n'a pas fait davantage que ce que les ministres ont été uniformément considérés, dans de pareilles circonstances, comme ayant droit de faire à l'égard des pays avec lesquels leur souverain était en guerre, et beaucoup moins que ce qu'on peut prouver avoir été mal fait par les ministres et les agens commerciaux de France, à l'égard des mécontens dans quelques parties des états de S. M. En entretenant, par conséquent, une telle correspondance, il n'aurait, à aucun degré quel-

conque, violé le devoir de son caractère public. Un ministre, dans un pays étranger, est tenu, par la nature de sa place, ainsi que par les devoirs de sa situation, de s'abstenir de toute communication avec les mécontens dans le pays où il est accrédité, ainsi que de toute action qui porterait préjudice aux intérêts de ce pays; mais il n'est pas sujet à la même réserve à l'égard des pays avec lesquels son souverain est en guerre. Ses actions à leur égard peuvent être dignes d'éloge ou de blâme, suivant la nature des actions elles-mêmes; mais elles n'impliquent point de violation de son caractère public, à moins qu'elles ne soient hostiles à la paix ou à la sûreté du pays près duquel il a été accrédité.

Mais de tous les gouvernemens qui prétendent être civilisés, celui de la France a le moins de droit d'en appeler à la loi des nations. Avec quelle confiance peut-il en appeler à cette loi, lui qui, dès le commencement des hostilités, a été constamment dans l'usage de la violer! Il promit sa protection à ceux des sujets de l'Angleterre qui résidaient en France, et qui pourraient désirer d'y rester après le rappel de l'ambassadeur de S. M.: il retira cette promesse, sans aucun avertissement préalable, et condamna ces mêmes personnes à rester prisonnières de guerre; il les retient, même encore à présent, comme tels, au mépris de ses engagemens, non moins que de l'usage univer-

sel de toutes les nations civilisées : il a appliqué cette règle nouvelle et barbare même à des individus qui étaient munis de lettres de protection ou d'autorisations de la part d'ambassadeurs et ministres français près de cours étrangères, afin de pouvoir retourner par la voie de France dans leur patrie; il a donné ordre qu'un paquebot anglais fût saisi dans l'un des ports de la Hollande, quoique son ambassadeur dans ce pays se fût précédemment engagé à ce que les paquebots des pays respectifs pussent passer en toute sûreté, jusqu'à ce qu'il fût donné avis du contraire; il a détenu et condamné dans un port de France, un bâtiment qui avait été envoyé, par une espèce d'indulgence, à l'effet d'y conduire le gouverneur d'une de leurs îles, qui avait été conquise par les armes de S. M. Sa conduite à l'égard de la garnison de *Sainte-Lucie*, n'a pas été moins extraordinaire. Le principal fort de cette île avait été pris par assaut : mais on avait accordé à la garnison tous les priviléges de prisonniers de guerre, et souffert qu'elle se rendît en France, après être convenu qu'un nombre proportionné de prisonniers anglais serait, en revanche, mis en liberté : mais, nonobstant cette indulgence de la part du commandant britannique, à laquelle, d'après la nature du cas, la garnison française n'aurait pas pu former la moindre prétention, pas un seul prisonnier anglais n'a été rendu à ce pays.

Telle a été la conduite du gouvernement français à l'égard de la puissance avec laquelle il est en guerre. Quelle a été sa conduite à l'égard de celles avec lesquelles il est resté en paix? est-il un traité auquel il n'ait pas porté atteinte? est-il un territoire voisin dont il n'ait pas violé l'indépendance? C'est aux puissances continentales à déterminer combien long-temps elles veulent tolérer des outrages qui sont si fort au-delà de tout exemple : mais ce n'est pas trop dire que d'affirmer que, si l'on peut souffrir qu'un cours de procédés pareils de la part de quelque gouvernement que ce soit, se continue sans résistance ni échec, il doit bientôt cesser d'exister, ce système salutaire du droit des gens, au moyen duquel les corps sociaux de l'Europe ont, durant des siècles, maintenu et fait valoir les obligations sacrées d'humanité et de justice.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, etc.

Signé, HAWKESBURY.

Circulaire du Ministre des relations extérieures, à tous les agens de S. M. l'empereur des Français.

Aix-la-Chapelle, le 18 fructidor an XII.
(5 septembre 1804.)

« VOUS avez dû, monsieur, dans le temps de la publicité de la note de M. Hawkesbury aux ministres étrangers résidans à *Londres*, observer et connaître

d'après mes instructions, l'impression que cette manifestation des plus étranges maximes de morale politique et sociale n'a pu manquer de produire sur l'esprit du gouvernement près duquel vous résidez. Je crois devoir revenir sur cet objet; et en vous envoyant officiellement une copie de cette note, je vous charge expressément, par l'ordre de S. M., d'en faire l'objet d'une conférence spéciale avec le ministère de .....

» Le projet que le gouvernement anglais a conçu, depuis un demi-siècle, d'abolir graduellement le système tutélaire du droit public, qui unit et engage toutes les nations policées, se développe avec une progression effrayante : les gouvernemens attendront-ils, pour s'élever contre une telle entreprise, qu'il n'existe plus aucun lien moral qui préserve leurs droits, garantisse leurs engagemens et protége leurs intérêts? Les puissances du continent ont vu avec quelle audace il se jouait de la foi des sermens; des traités solennels ont été rompus avant même d'avoir reçu leur exécution : les nations maritimes font tous les jours l'expérience de sa tyrannie; il n'existe aucun principe théorique de navigation, il n'existe aucune convention écrite qui ne soient scandaleusement violés sur tous les rivages et sur toutes les mers. Les états neutres savent que, même en mettant la plus timide circonspection à user des droits qui leur restent encore,

ils s'exposent à l'insulte, au pillage, à l'extermination. Les états, enfin, qui ont le malheur d'être en guerre, ne comptent sur aucun principe réciproque de modération et de justice : tous les liens existant entre eux et les neutres sont rompus ; l'approche des côtes, l'accès des ports et des îles, souvent situés à deux cents lieues de la station de leurs escadres, sont interdits par de simples proclamations.

» Ainsi, le gouvernement anglais a jusqu'à présent opposé à chaque puissance, selon sa position particulière, une maxime injurieuse à son honneur, et subversive de tous ses droits. Aujourd'hui, il les attaque ensemble, et pour mieux atteindre son but, il adresse ses coups à la morale même, et, si je puis ainsi dire, à la religion du droit public.

» En tout pays et de tout temps, le ministère des agens diplomatiques fut en vénération parmi les hommes : ministres de paix, organes de conciliation, leur présence est un augure de sagesse, de justice et de bonheur. Ils ne parlent, ils n'agissent que pour terminer ou prévenir ces différends funestes, qui divisent les princes, et dégradent les peuples par les passions, les meurtres et les misères que la guerre produit. Tel est le but du ministère diplomatique ; et il faut le dire, c'est à l'observation des devoirs qu'il impose, c'est au caractère généralement respectable des hommes qui exercent ce ministère sacré en Europe, qu'elle doit la

gloire et le bonheur dont elle jouit; mais ces heureux résultats tourmentent la jalouse ambition du seul gouvernement qui se soit fait un intérêt de la ruine, de la honte et de la servitude des autres gouvernemens. Il veut que des ministres diplomatiques soient des instigateurs de complots, des agens de troubles, des régulateurs de machinations sourdes, de vils espions, de lâches embaucheurs; il les charge de fomenter des séditions, de provoquer et de payer des assassinats; et il prétend couvrir cet infâme ministère du respect et de l'inviolabilité, qui appartiennent aux médiateurs des rois et aux pacificateurs des peuples. « Les ministres » diplomatiques, dit lord Hawkesbury, ne doivent » pas conspirer, dans le pays où ils résident, contre » les lois de ce pays : mais ils ne sont pas sujets aux » mêmes règles à l'égard des états où ils ne sont pas » accrédités. » Admirable restriction! l'Europe sera couverte de conspirations, mais les défenseurs du droit public n'auront pas à se plaindre; il y aura toujours quelque distance locale entre le chef et les complices; les ministres de lord Hawkesbury paieront les crimes qu'ils feront commettre; mais ils auront cette déférence prudente pour la morale publique, de ne pas en être à la fois les instigateurs et les témoins.

» De pareilles maximes sont le comble de l'audace et de l'hypocrisie. Jamais on ne s'est joué avec aussi peu de pudeur de l'opinion des cabinets et de la

conscience des peuples. S. M. l'empereur pense qu'il est temps de mettre un terme à ce cours désastreux de principes subversifs de toute sociabilité. En conséquence, vous avez l'ordre de déclarer au gouvernement près duquel vous résidez, que S. M. ne reconnaîtra pas le corps diplomatique anglais en Europe, tant que le ministère britannique ne s'abstiendra pas de charger ses ministres d'aucune agence de guerre, et ne les contiendra pas dans les limites de leurs fonctions.

Les maux de l'Europe ne viennent que de ce qu'on se croit partout obligé à observer des maximes de modération et de libéralité qui, n'étant justes que par réciprocité, ne sont obligatoires qu'à l'égard de ceux qui s'y soumettent : ainsi, les gouvernemens ont autant à souffrir de leur propre justice que de l'iniquité d'un ministère qui ne reconnaît de lois que son ambition et ses fantaisies. Les maux de l'Europe viennent encore de ce qu'on y considère le droit public sous un point de vue partiel, tandis qu'il n'y a de vie et de force que par son intégrité : le droit maritime, le droit continental, le droit des gens ne sont pas des parties du droit public qu'on puisse considérer et conserver isolément : la nation qui prétend introduire dans une de ces parties des règles arbitraires, perd tous ses droits au privilége de l'ensemble : l'infracteur systématique du droit des gens se met de lui-même hors

de ce droit, et renonce à tout intérêt fondé sur le droit maritime et sur le droit continental.

» S. M. l'empereur regrette d'avoir à ordonner des mesures qui sont une véritable interdiction prononcée contre un état; mais tous les hommes qui réfléchissent n'auront pas de peine à voir qu'en cela il ne fait que constater des faits. Le ministère anglais, par la généralité de ses attentats, a mis les côtes, les îles, les ports, les neutres, le commerce général en état d'interdiction. Récemment enfin il vient de proclamer la prostitution du ministère le plus saint et le plus indispensable à la tranquillité du monde. S. M. croit devoir exciter l'attention de tous les gouvernemens, et les avertir que sans des mesures nouvelles et prises dans le sentiment des dangers présens, toutes les anciennes maximes sur lesquelles se fondent l'honneur et l'indépendance des états, seront incessamment anéanties. *Signé*, TALLEYRAND.

Le général Moreau au général Bonaparte, premier Consul de la République française.

An Temple, le 17 ventôse an XII.
(8 mars 1804.)

VOILA bientôt un mois que je suis détenu comme complice de Georges et de Pichegru, et je suis peut-être destiné à venir me disculper devant les tribunaux du crime d'attentat à la sûreté de l'état et du chef du gouvernement.

J'étais loin de m'attendre, après avoir traversé la révolution et la guerre, exempt du moindre reproche d'incivisme et d'ambition, et surtout quand, à la tête de grandes armées victorieuses où j'aurais eu les moyens de les satisfaire, que ce serait au moment où vivant en simple particulier, occupé de ma famille, et voyant un très-petit nombre d'amis, qu'on puisse m'accuser d'une pareille folie. Nul doute que mes anciennes liaisons avec le général Pichegru ne soient les motifs de cette accusation.

Avant de parler de ma justification, permettez, général, que je remonte à la source de cette liaison, et je ne doute pas de vous convaincre que les rapports qu'on peut conserver avec un ancien chef et un ancien ami, quoique divisés d'opinion, et ayant servi des partis différens, sont loin d'être criminels.

Le général Pichegru vint prendre le commandement de l'armée du Nord, au commencement de la campagne de l'an II. Il y avait environ six mois que j'étais général de brigade. Je remplissais par intérim les fonctions de divisionnaire. Content de quelques succès et de mes dispositions, à la première tournée de l'armée il m'obtint très-promptement le grade que je remplissais momentanément.

En entrant en campagne, il me donna le commandement de la moitié de l'armée, et me chargea des opérations les plus importantes.

Deux mois avant la fin de la campagne, sa santé le força de s'absenter : le gouvernement me chargea, sur sa demande, d'achever la conquête d'une partie du Brabant hollandais et de la Gueldre. Après la campagne d'hiver, qui nous rendit maîtres du reste de la Hollande, il passa à l'armée du Haut-Rhin, me désigna pour son successeur, et la convention nationale me chargea du commandement qu'il quittait. Un an après, je le remplaçai à l'armée du Rhin. Il fut appelé au corps législatif, et alors je cessai d'avoir des rapports fréquens avec lui.

Dans la courte campagne de l'an v, nous prîmes les bureaux de l'état-major de l'armée ennemie : on m'apporta une grande quantité de papiers que le général Desaix, alors blessé, s'amusa à parcourir. Il nous parut, par cette correspondance, que le général Pichegru avait eu des relations avec les princes français. Cette découverte nous fit beaucoup de peine, et à moi particulièrement. Nous convînmes de la laisser en oubli. Pichegru, au corps législatif, pouvait d'autant moins nuire à la chose publique, que la paix était assurée. Je pris néanmoins des précautions pour la sûreté de l'armée, relativement à un espionnage qui pouvait lui nuire. Ces recherches et le déchiffrage avaient mis toutes les pièces aux mains de plusieurs personnes.

Les événemens du 18 fructidor s'annonçaient,

l'inquiétude était assez grande ; en conséquence, deux officiers, qui avaient connaissance de cette correspondance, m'engagèrent à en donner connaissance au gouvernement, et me firent entendre qu'elle commençait à devenir assez publique, et qu'à *Strasbourg* on s'apprêtait à en instruire le directoire.

J'étais fonctionnaire public, et je ne pouvais garder un plus long silence. Mais, sans m'adresser directement au gouvernement, j'en prévins confidentiellement le directeur Barthélemy, l'un de ses membres, en le priant de me faire part de ses conseils, et le prévenant que ces pièces, quoique assez probantes, ne pouvaient cependant faire des preuves judiciaires, puisque rien n'était signé, et que presque tout était en chiffres.

Ma lettre arriva à *Paris* peu d'instans après que le citoyen Barthélemy eut été arrêté ; et le directoire, à qui elle fut remise, me demanda les papiers dont elle faisait mention.

Pichegru fut à *Cayenne*, et de retour, successivement en Allemagne et en Angleterre, je n'eus aucune relation avec lui. Peu de temps après la paix d'Angleterre, M. David, oncle du général Souham, qui avait passé un an avec lui à l'armée du Nord, m'écrivit que le général Pichegru était le seul des fructidorisés non rentré ; et il me mandait qu'il était étonné d'apprendre que c'était sur ma seule opposition que

vous vous refusiez à permettre son retour en France. Je répondis à M. David que, loin d'être opposant à sa rentrée, je me ferais au contraire un devoir de la demander. Il communiqua ma lettre à quelques personnes, et j'ai su qu'on vous fit positivement cette demande.

Quelque temps après, M. David m'écrivit qu'il avait engagé Pichegru à vous demander lui-même sa radiation; mais qu'il avait répondu ne vouloir la demander qu'avec la certitude de l'obtenir. Qu'au surplus, il le chargeait de me remercier de la réponse que j'avais faite à l'imputation d'être l'opposant à sa rentrée, et qu'il ne m'avait jamais cru capable d'un pareil procédé, et qu'il savait même que, dans l'affaire de la correspondance de Klinglin, je m'étais trouvé dans une position très-délicate. M. David m'écrivit encore trois ou quatre lettres très-insignifiantes sur ce sujet. Depuis son arrestation, il m'écrivit pour me prier de faire quelques démarches en sa faveur. Je fus très-fâché que l'éloignement où je me trouvais du gouvernement, ne me permît pas d'éclairer votre justice à cet égard; et je ne doute pas qu'il n'eût été facile de vous faire revenir des préventions que l'on aurait pu vous donner. Je n'entendis plus parler de Pichegru que très-indirectement, et par des personnes que la guerre forçait de revenir en France. Depuis cette époque, jusqu'au moment où nous nous trouvons,

pendant ces deux dernières campagnes d'Allemagne, et depuis la paix, il m'a été quelquefois fait des ouvertures assez éloignées, pour savoir s'il serait possible de me faire entrer en relation avec les princes français, Je trouvai tout cela si ridicule, que je n'y fis pas même de réponse.

Quant à la conspiration actuelle, je puis vous affirmer également que je suis loin d'y avoir eu la moindre part. Je vous avoue même que je suis à concevoir comment une poignée d'hommes épars peut espérer de changer la face de l'état, et de remettre sur le trône une famille que les efforts de toute l'Europe, et la guerre civile réunis, n'ont pu parvenir à y placer, et que, surtout, je fusse assez déraisonnable, en y concourant, pour y perdre le fruit de tous mes travaux, qui devraient m'attirer de sa part des reproches continuels.

Je vous le répète, général, quelque proposition qui m'ait été faite, je l'ai repoussée par opinion, et regardée comme la plus insigne de toutes les folies; et quand on m'a présenté les chances de la descente en Angleterre comme favorables à un changement de gouvernement, j'ai répondu que le sénat était l'autorité à laquelle tous les Français ne manqueraient pas de se réunir en cas de troubles, et que je serais le premier à me soumettre à ses ordres.

De pareilles ouvertures faites à moi, particulier

isolé, n'ayant voulu conserver nulle relation, ni dans l'armée, dont les neuf dixièmes ont servi sous mes ordres, ni avec aucune autorité constituée, ne pouvaient exiger de ma part qu'un refus. Une délation répugnait trop à mon caractère : presque toujours jugée avec sévérité, elle devient odieuse et imprime un sceau de réprobation sur celui qui s'en est rendu coupable vis-à-vis des personnes à qui on doit de la reconnaissance, et avec qui on a eu d'anciennes liaisons d'amitié : le devoir même peut quelquefois céder au cri de l'opinion publique.

Voilà, général, ce que j'avais à vous dire sur mes relations avec Pichegru ; elles vous convaincront sûrement qu'on a tiré des inductions bien fausses et bien hasardées de démarches et d'actions qui, peut-être imprudentes, étaient loin d'être criminelles ; et je ne doute pas que si vous m'aviez fait demander, sur la plupart de ces faits, des explications que je me serais empressé de vous donner, elles vous auraient évité les regrets d'ordonner une détention, et à moi l'humiliation d'être dans les fers, et peut-être obligé d'aller devant les tribunaux dire que je ne suis pas un conspirateur, et appeler, à l'appui de ma justification, une probité de vingt-cinq ans qui ne s'est jamais démentie, et les services que j'ai rendus à mon pays. Je ne vous parlerai pas de ceux-ci, général, j'ose croire qu'ils ne sont pas encore effacés de votre mémoire ;

mais je vous rappellerai que si l'envie de prendre part au gouvernement de la France avait été un seul instant le but de mes services et de mon ambition, la carrière m'en a été ouverte d'une manière bien avantageuse, quelques instans avant votre retour d'Égypte, et sûrement vous n'avez pas oublié le désintéressement que je mis à vous seconder au 18 brumaire. Des ennemis nous ont éloignés depuis ce temps : c'est avec bien des regrets que je me vois forcé de parler de moi et de ce que j'ai fait; mais dans un moment où je suis accusé d'être le complice de ceux qu'on regarde comme agissant d'après l'impulsion de l'Angleterre, j'aurai peut-être à me défendre moi-même des piéges qu'elle me tend. J'ai l'amour-propre de croire qu'elle doit juger du mal que je puis encore lui faire, par celui que je lui ai fait.

Si j'obtiens, général, toute votre attention, alors je ne doute plus de toute votre justice.

J'attendrai votre décision sur mon sort, avec le calme de l'innocence, mais non sans inquiétude de voir triompher les ennemis qu'attire toujours la célébrité.

Je suis avec respect,

Signé, le général Moreau.

Les trois pièces suivantes, qui terminent le recueil de celles relatives au texte du dixième volume, sont les plus remarquables entre tous les actes publics qui concernent l'élévation de Napoléon au trône impérial, savoir :

1°. L'adresse du sénat prononcée par le consul Cambacérès, en présentant au premier Consul le sénatus-consulte organique qui lui défère le titre d'Empereur, et qui établit dans sa famille l'hérédité de la dignité impériale.

2°. La réponse de l'empereur Napoléon.

3°. La protestation de Louis XVIII.

Adresse du Sénat.

(18 mai 1804.)

Sire,

Le décret que le sénat vient de rendre, et qu'il s'empresse de présenter à votre majesté impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation.

Ce décret qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire ni à vos droits.

L'amour et la reconnaissance du peuple français ont, depuis quatre années, confié à votre majesté les rênes du gouvernement; et les constitutions de l'état

se reposaient déjà sur vous du choix d'un successeur.

La dénomination plus imposante qui vous est décernée, n'est donc qu'un tribut que la nation paye à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour des témoignages d'un respect et d'un attachement que chaque jour voit augmenter.

Eh ! comment le peuple français pourrait-il trouver des bornes pour sa reconnaissance, lorsque vous n'en mettez aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui?

Comment pourrait-il, conservant le souvenir des maux qu'il a soufferts lorsqu'il fut livré à lui-même, penser sans enthousiasme au bonheur qu'il éprouve depuis que la Providence lui a inspiré de se jeter dans vos bras?

Les armées étaient vaincues; les finances en désordre, le crédit public anéanti; les factions se disputaient les restes de notre antique splendeur; les idées de religion et même de morale s'étaient obscurcies; l'habitude de donner et de reprendre le pouvoir laissait les magistrats sans considération, et même avait rendu odieuse toute espèce d'autorité.

Votre majesté a paru. Elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux; elle a établi la règle et l'économie dans les dépenses publiques; la nation, rassurée par l'usage que vous en avez su faire, a repris confiance dans ses propres ressources; votre sagesse a calmé la

fureur des partis ; la religion a vu relever ses autels ; les notions du juste et de l'injuste se sont réveillées dans l'âme des citoyens, quand on a vu la peine suivre le crime, et d'honorables distinctions récompenser et signaler les vertus.

Enfin, et c'est là sans doute le plus grand des miracles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son repos.

Le peuple français ne prétend point s'ériger en juge des constitutions des autres états;

Il n'a point de critique à faire, point d'exemples à suivre ; l'expérience désormais devient sa leçon.

Il a, pendant des siècles, goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir ;

Il a fait une épreuve courte, mais pénible, du système contraire;

Il rentre, par l'effet d'une délibération libre et réfléchie, dans un sentier conforme à son génie;

Il use librement de ses droits pour déléguer à votre majesté impériale une puissance que son intérêt lui défend d'exercer par lui-même ;

Il stipule pour les générations à venir; et, par un pacte solennel, il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons de votre race.

Ceux-ci imiteront vos vertus :

Ceux-là hériteront de notre amour et de notre fidélité.

Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'incertitudes, trouve dans son sein un homme digne d'apaiser la tempête des passions, de concilier tous les intérêts, et de réunir toutes les voix !

Heureux le prince qui tient son pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens !

S'il est dans les principes de notre constitution, et déjà plusieurs exemples semblables ont été donnés, de soumettre à la sanction du peuple la partie du décret qui concerne l'établissement d'un gouvernement héréditaire, le sénat a pensé qu'il devait supplier votre majesté impériale d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution ; et, pour la gloire comme pour le bonheur de la République, il proclame à l'instant même Napoléon empereur des Français.

Réponse de l'empereur Napoléon.

Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie, est essentiellement lié à mon bonheur.

J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. — J'espère que la France ne se repentira jamais

des honneurs dont elle environnera ma famille.

Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité, le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation.

Protestation de Louis XVIII, roi de France, contre l'usurpation de Bonaparte, datée de Varsovie, *le* 6 *juin* 1804.

En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution, où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut, sans doute, infirmer mes droits. Mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de *Paris* a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc (après avoir, au besoin, renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des états généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouve et la France et l'Europe); je déclare en présence de tous les souverains, que, loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient

foi : il pouvait, après la paix d'*Amiens*, s'arrêter au faîte du pouvoir, en modérer l'exercice et achever son ouvrage ; il ne le voulut point. Où donc avait-il marqué le but qu'il croyait devoir atteindre pour remplir ses destinées ; quel était son système de politique extérieure ? Le même qui lui avait réussi au dedans où il n'admettait aucune autre garantie de la durée du pouvoir, que sa concentration dans ses mains ; il n'y souffrait ni partage, ni concours ; il n'usait de la force dans l'intérieur que pour y maintenir l'ordre et refréner les factions ; il n'en abusa que pour reproduire les élémens de sa redoutable armée. Il mettait certainement sa gloire et son bonheur dans la gloire et dans la prospérité de la France ; mais il fallait qu'on ne pût les attribuer qu'à son génie, à son ascendant sur les esprits, à l'exécution de ses lois, à la crainte d'encourir sa disgrâce ou seulement son improbation : il s'était mis avec la nation dans le rapport d'un tuteur avec son pupille ; il exerçait tous les droits, exigeait tous les devoirs ; et s'était ainsi fait lui-même, et lui seul, le principe et la fin de son propre gouvernement.

Nous disons que le premier Consul porta les mêmes idées, les mêmes principes, dans sa politique extérieure : il était intimement convaincu que la force de la nécessité pouvait seule établir son influence ; et que tout ce qui n'était pas contraint d'y céder, ou par le fait, ou par la crainte, devait être considéré comme ennemi.

Quelquefois il capta la confiance, comme, par exemple, dans ses premières négociations avec le pape; mais il ne prit jamais le soin de l'inspirer par une scrupuleuse fidélité à ses engagemens. Les notes officielles, les discussions diplomatiques, les réclamations fondées sur le droit des nations n'étaient à ses yeux que des piéges et des entraves dont on cherchait à l'envelopper; il ne s'astreignait point aux formes usitées, et trouvait plus d'avantage à s'expliquer lui-même, le plus souvent en audience publique, et assez communément par des observations insérées dans le *Moniteur*, et qui étaient partout étudiées, commentées comme la manifestation de ses plus secrètes pensées. Il lui importait peu de semer la méfiance par des indiscrétions affectées, pourvu que son audace affermît l'opinion de sa force et le préjugé de sa prépondérance. Plusieurs graves docteurs de l'école diplomatique, qui, depuis les revers de la France, ont anathématisé ce machiavélisme, et déversé le mépris sur ce qu'ils ont nommé de grossières embûches, admiraient alors la profonde habileté du premier Consul : les flatteurs ne manquèrent point à la cour du lion.

Bonaparte conquérant ne rêva point la monarchie universelle, mais bien la paix générale sous la domination de son influence : il croyait fermement qu'à force de victoires, il pourrait la commander; et qu'arrivé à ce point où nulle puissance n'oserait, ni par sei

propres moyens, ni en se coalisant avec d'autres, hasarder de lui résister, il dicterait la nouvelle loi sociale de l'Europe; certes, ce n'était pas un rêve philanthropique, et sa réalité eût été peut-être pour un siècle encore, le vaste et profond tombeau de la liberté des peuples européens; mais s'il fût parvenu à ce haut période de puissance (et nous démontrerons dans la suite que ce terrible dénoûment a dépendu non d'un dernier effort, car il était fait, mais d'une seule faute), qui peut dire quelle eût été cette loi? Il est au moins vraisemblable que la suprématie du gouvernement de Bonaparte, eût opposé pendant longtemps une digue insurmontable à la propagation des principes de gouvernement représentatif: que ceux-là donc osent dire s'ils regrettent cet état de choses, ceux-là qui, faibles imitateurs, voudraient reconstruire la digue qu'ils ont eux-mêmes renversée.

Les deux épreuves ont été faites: 1°. celle d'une puissance prépondérante par ses armes, réglant d'après son système de gouvernement absolu la destinée des autres, mesurant aux peuples la liberté dont il lui convient de les laisser jouir; et 2°. celle des monarchies constitutionnellement tempérées par la représentation nationale et le partage des pouvoirs, garans mutuels de leur indépendance respective.

Il n'y a plus d'illusions politiques; on ne croit plus à l'équilibre entre des forces inégales mues par des

intérêts divers, s'ils n'ont point de régulateur commun ; le plus fort voudra toujours comme Bonaparte conquérir pour donner à ses états les frontières géographiques tracées par la nature ;conquérir encore pour les couvrir et les rendre inamovables ; conquérir enfin pour prévenir au loin, jusque-là même où ses armes ne peuvent atteindre, l'inévitable réaction de l'opinion comprimée.

Au temps où nous écrivons, le monde social est encore dans cette grande oscillation. L'histoire du dix-huitième et du dix-neuvième siècle dira laquelle des deux épreuves aura le mieux réussi à assurer la paix intérieure et extérieure des états ; à neutraliser l'effet des passions humaines non moins ardentes, non moins funestes dans les cabinets que dans le *forum ;* à raffermir les trônes ébranlés, à donner enfin une direction semblable, un régulateur commun aux intérêts des peuples et des souverains.

NOTE DEUXIÈME.

CHAPITRE Ve. — *Page* 11.

Sur le royaume de Naples.

La troisième et dernière occupation du royaume de *Naples* par les Français, pendant la guerre de la révolution, nous a paru donner lieu à quelques observations relatives à la situation de ce pays, et à la nouvelle révolution qui s'y est opérée à l'époque où nous nous préparions à publier cette partie de nos essais : ces observations auraient été déplacées dans le texte du cinquième chapitre, où la rentrée des troupes françaises sur le territoire napolitain est seulement rapportée comme faisant partie des dispositions faites par le premier Consul pour la défense de l'Italie, lors de la reprise des hostilités contre l'Angleterre en 1804.

Un historien a dit, en parlant des guerres fréquentes et des changemens continuels de domination dans l'Italie inférieure : « on voit que la conduite de ces nations » est la même que celle des particuliers ; mêmes fai- » blesses, même instabilité, même fougue dans les ac- » tions des uns que dans celles des autres. » Rien n'est plus vrai, et l'histoire moderne de ces contrées, depuis que de nouveaux états sortirent du chaos de destruction qu'en avaient fait les barbares, n'offre pas

une seule époque où cette réflexion ne soit applicable. Mais peut-on juger du caractère des individus, et, par analogie, de celui d'une nation, tant qu'il n'a pas été éprouvé et développé dans l'état d'indépendance? et peut-on citer une seule époque de l'histoire des sanglantes révolutions de *Naples* où les libertés et les droits des citoyens aient été comptés pour quelque chose? En moins de cinq siècles, depuis le règne de la reine Jeanne Ière jusqu'à la seconde restauration de Ferdinand IV, six dynasties différentes, et toutes étrangères, ont successivement occupé ce trône chancelant. En parcourant cette épouvantable histoire, on voit presque toujours des droits litigieux, la plupart fondés sur les succès du crime, maintenus par la perfidie et la cruauté des vainqueurs. Si quelques bons princes, à l'exemple des Antonins, font respirer l'humanité, ils font de vains efforts pour assurer cette couronne à leur descendance légitime; les habitans de cette belle péninsule, abandonnée comme une proie à la violence du plus fort, versent des torrens de sang pour soutenir les intérêts compliqués des souverains que leur imposent, au gré des caprices de la fortune, la jalousie des puissances prépondérantes, la politique ambitieuse des papes, et la manie des conquêtes.

N'en doutons point; ainsi que les individus, les nations s'éclairent et se fortifient à l'école du malheur: et comme eux aussi, elles sont naturellement inspirées

et conduites par le soin de leur propre conservation : il ne faut point chercher d'autre principe à la dernière révolution de *Naples*, en 1820. Pour la première fois, la cause nationale, celle du peuple, et celle du légitime souverain, s'établissent sur le même droit, se confondent dans le même intérêt; si cet accord contrarie les vues politiques de quelque cabinet, il n'offense aucun droit positif, il ne blesse aucun intérêt des autres nations : le vœu unanime du peuple pour affermir réciproquement le trône et la liberté par des lois constitutionnelles, a rencontré quelques dissentimens, aucune opposition de parti. L'accord est donc certain ; le résultat est produit ; la cause est juste aux yeux de la raison et de l'humanité. Une politique ombrageuse peut méconnaître et repousser cette vérité, taxer de rébellion l'explosion soudaine de sentimens patriotiques, également partagés par le prince et par les sujets, et tenter de dissoudre par la force des armes les liens par lesquels ils se sont indissolublement unis ; mais leur cause commune n'en sera pas moins juste et sacrée : s'ils périssaient ensemble en la défendant, le souvenir d'une si glorieuse défaite suffirait pour reproduire, dans des temps plus heureux, ces sentimens de liberté et d'indépendance nationale qui s'allient si bien et si facilement avec le principe de la légitimité des monarchies héréditaires.

Eh ! qu'aurait-on garanti de plus aux dynasties

régnantes que de conserver leurs droits dans toute leur intégrité? et quand on a vu que l'habitude, la longue possession, les traditions les plus respectables, la religion du serment, n'étaient plus, à cause de l'expansion et de l'abus des lumières, des appuis suffisans, ne doit-on pas reconnaître qu'il en faut d'autres dans un autre état de l'esprit humain? l'expérience des siècles les indiquait, la nécessité les a fait trouver. Quel plus solide appui prétendrait-on donner aux trônes européens qu'on affecte de dire partout ébranlés, que l'existence même des nations dans la plénitude de la vie du gouvernement représentatif, et non dans le sommeil léthargique où les plonge le pouvoir absolu?

Qu'on veuille bien apprécier de bonne foi les valeurs des garanties, et qu'on les compare : d'un côté, la soumission à la loi, soumission certaine, parce que la loi consentie par les pouvoirs constitués, n'est rien moins que la volonté et la force de tous constamment opposées à la volonté et à la force d'un seul : devant ce mur d'airain viennent se briser les priviléges, les hautes ambitions d'usurpation, les vaines théories : le monarque, aussi inviolable que la loi fondamentale, toujours présent, toujours vivant comme elle de la vie successive des générations, ne peut craindre, même dans les agitations et les discordances inévitables, mais passagères, aucune atteinte à sa prérogative ; car, sous ce rapport, les intérêts particuliers fléchissent tou-

jours devant le sien, en ce qu'il est inséparable de l'intérêt général.

Et d'un autre côté, dans la monarchie absolue, ou dans celle qui n'a de moyens de se tempérer que sa propre sagesse, la lice est ouverte aux passions : le frein des lois que le prince seul a dictées est trop souvent impuissant pour les contenir ; on cède à la force par une stupide abnégation de soi-même, on n'obéit pas de cœur et par conviction ; si les vertus du souverain commandent le respect, entraînent même la confiance, ce calme est troublé par l'incertitude de l'avenir ; les fautes et les erreurs des princes, quand ils mettent leur volonté à la place de la loi, leur nuisent plus encore qu'à leurs sujets : s'ils s'obstinent à maintenir les fâcheux effets qu'elles produisent, ils compromettent l'autorité souveraine ; s'ils les redressent, la contradiction de leurs actes législatifs affaiblit les ressorts du gouvernement ; alors les mesures les plus appropriées aux circonstances sont amèrement censurées ; les esprits s'aigrissent ; et bientôt après, quand des dispositions sévères dictées par la nécessité de retenir les mécontens dans l'obéissance, ont aliéné les cœurs, il ne reste plus que la violence qui est le suicide du pouvoir.

Et s'il faut évidemment choisir entre ces deux moyens de soutenir la monarchie héréditaire et les droits de la légitimité, quel homme de sens, quel

cabinet éclairé, quels ministres dévoués à leur souverain autant qu'à leur patrie oseraient préférer le vague et les hasards de l'arbitraire à la sécurité du gouvernement monarchique représentatif? La question ainsi posée, et réduite à ses termes les plus précis, n'admet pas de solution équivoque. Entre ces deux ports, il n'y a pour la monarchie que des écueils et des abîmes; l'un n'est qu'un mouillage peu sûr, *malè fida carinis*, où le pilote vigilant doit se tenir toujours prêt à manœuvrer selon le vent; l'autre est fermé à la fureur des flots; on y peut en repos braver les tempêtes.

Expliquons-nous sans figure : quand le droit héréditaire et légitime d'une dynastie au trône, et les droits non moins légitimes d'une nation à concourir à la formation des lois par lesquelles ses princes doivent la régir, se fondent sur un pacte solennel, soit que ce pacte ait été simultanément et mutuellement consenti des deux parts, soit qu'il ait été offert par l'une des parties et spontanément accepté par l'autre, le contrat est régulier, il est obligatoire pour le prince et pour les sujets, aussi long-temps que vit la dynastie, aussi long-temps que dure l'existence, c'est-à-dire l'indépendance de la nation.

La force des armes étrangères, la conquête peut suspendre l'exercice des droits ainsi consacrés; elle ne peut rompre le contrat, parce que la conquête ne fonde pas la possession : de quelque manière qu'elle ait troublé

l'harmonie sociale, la paix seule et ses conditions librement consenties, peuvent changer la domination et l'existence politique d'un état : ceux qui s'y sont librement soumis sont les seuls obligés : voilà pourquoi les gouvernemens représentatifs ont, pour maintenir l'existence indépendante de la nation, et pour faire revivre les droits légitimes à la couronne, une force morale qui manqua toujours aux gouvernemens absolus.

Si, comme nous le pensons, le droit public de l'Europe repose aujourd'hui sur ces principes incontestables, il faut les opposer avec fermeté aux partisans des utopies républicaines, et aux défenseurs des débris de l'aristocratie féodale ; car les uns et les autres sont également hors du système social, soit en-deçà soit au-delà des limites sagement posées dans le gouvernement monarchique représentatif ; ils ne peuvent faire sortir de l'anarchie qu'ils auraient d'abord et inévitablement produite, aucune institution qui fût en rapport avec les mœurs du siècle et les progrès de l'esprit humain. Il faut pourtant éviter l'un et l'autre écueil ; il faut passer entre Caribde et Sylla.

Qu'a donc de si funeste l'exemple des nations et des souverains qui, conjurant l'orage et devançant de quelques pas la marche du temps et de l'opinion, saisissent d'un commun accord l'instant marqué par la fortune pour donner et accepter les constitutions

et les garanties dont nous avons tâché de démontrer l'efficacité ? Non, la révolution constitutionnelle de *Naples* n'est pas la propagation de l'anarchie : ceux qui la considèrent ainsi prennent l'antidote du poison pour le poison lui-même.

TABLE RAISONNÉE

DES CHAPITRES ET DES MATIÈRES

DU TOME II DES CAMPAGNES DE 1803 ET 1804.

CHAPITRE V.

*Nouvelle situation des puissances. — Nouveaux intérêts après la rupture de la paix d'*Amiens. — *Plan de guerre du premier Consul, offensif et défensif. — Corps d'armée réuni par le général Murat dans la Basse-Italie. — Mis sous les ordres du lieutenant-général Gouvion-Saint-Cyr. — Sa marche et ses opérations. — Dispositions dans la Haute-Italie et sur les côtes de Toscane. — Fortifications d'*Alexandrie. — *Défense de la Hollande.*

Pages 1re à 13.

EFFET de l'occupation du Hanovre. — Résignation des puissances. — Rupture du traité d'*Amiens*. — Efforts de l'Angleterre pour une nouvelle coalition. — L'Espagne seule de bonne foi dans ses relations avec la France. — Conduite généreuse de l'empereur Alexandre. — Impossibilité d'un rapprochement. —

Avantages que donnent à l'Angleterre sa position et ses ressources. — Considérations sur la situation intérieure et de l'esprit public des deux pays. — Reprise des positions de l'armée française en Italie. — Le lieutenant-général Gouvion-Saint-Cyr, commandant en chef de l'armée de *Naples*.

Pages 13 à 19.

Le général Murat rappelé à la subordination militaire. — Témoignages publics de déférence pour le pape, et de respect pour la religion. — Exemption accordée aux villes de l'état ecclésiastique. — Épouvante que jette à *Naples* la proclamation qui précède l'invasion. — Impossibilité de payer les subsides. — Belle conduite du général Saint-Cyr. — Ports de l'*Adriatique* et de la *Méditerranée* fermés aux Anglais. — Arsenal général à *Tarente*. — Travaux de fortifications dans ce port. — La flotte de *Toulon* doit s'y rendre. — Utilité de diviser les forces navales des Anglais pour favoriser l'expédition de *la Manche*.

Pages 19 à 30.

Causes de l'exaspération des esprits dans le royaume de *Naples*. — Désordres dans l'administration. — Mauvais effets du retour des exilés. — Fermeté du général Saint-Cyr. — Mesures énergiques pour les levées d'hommes et d'argent. — Garnisons françaises dans les ports de la Toscane. — *Livourne* en état de

siége. — Saisie des marchandises anglaises. — Vaines réclamations du roi d'Étrurie. — Réunion de *Piombino* à la République. — Importance de la conservation de l'île d'Elbe. — Soulèvement dans la Romagne. — Organisation de colonnes mobiles. — Travaux immenses de fortification à *Alexandrie*. — Apprêts de défense exécutés simultanément en Italie et en Hollande. — Armement de toutes les batteries des côtes. — Troupes hollandaises sous les ordres du général Victor. — Gouvernement particulier de l'île de *Walcheren*. — Établissement d'un arsenal général à *Flessingue*.

CHAPITRE VI.

Projet de descente en Angleterre proclamé par le gouvernement français. — Dispositions générales. — Constructions, armemens en France et en Hollande. — Levées. — Mouvemens excités dans la Vendée. — Capitulation pour la formation des régimens suisses. — Premier rassemblement des troupes françaises.

Pages 30 à 39.

— Lettres de marque accordées aux corsaires anglais avant la déclaration de guerre. — Sévères représailles de Bonaparte. — Inutilité de ces mesures de rigueur. — Moyens qu'il eût été préférable d'employer. — Ils ne peuvent convenir à la politique ni au caractère du

premier Consul. — Difficultés qu'il entrevoit lui-même au succès de l'expédition. — La guerre devient nationale. — Les départemens rivalisent de zèle. — Adresse énergique du conseil municipal et du commerce de *Bordeaux*. — Activité et habileté du vice-amiral Decrès, ministre de la marine. — Bonaparte préside lui-même aux travaux.

Pages 39 à 59.

Construction et armement de la flottille. — Espèces de bâtimens qui la composent. — La Hollande fournit ceux destinés au transport de la cavalerie. — Avantages et inconvéniens du port de *Boulogne*. — Construction d'un fort pour la protection et la sûreté des vaisseaux. — Obstacles à vaincre. — Épreuves nouvelles d'artillerie. — Croisières anglaises dans *la Manche*. — Dispositions pour les éviter et assurer la marche de la flottille batave. — Les ports d'*Ostende*, de *Dunkerque* et de *Calais* destinés à la recevoir. — Batteries élevées sur les côtes. — Opinions contradictoires sur l'expédition. — Motifs qui appuyent la probabilité du succès.

Pages 59 à 66.

Rappel des soldats rentrés dans leurs foyers depuis la paix d'*Amiens*. — Relâchement de la discipline. — Progrès de la désertion. — Rétablissement des conseils de guerre dans les corps. — Emploi des

moyens de rigueur.—Levée de conscription.—Historique de cette institution depuis 1789.— C'est le seul mode d'un recrutement national. — Abus qui s'y introduisent. — Elle est rendue à son principe d'équité. — Le général Jourdan en fait consacrer les bases. — Le directoire se prévaut des circonstances pour s'en écarter. — Injustices et abus du pouvoir dans les levées de 1798.

Pages 66 à 73.

Bonaparte s'empare avec habileté des ressources qu'offre la conscription. — Il assujettit les préfets à des comptes hebdomadaires pour les levées. — Son attention à suivre le mouvement des conscrits jusqu'à leur incorporation. — Ordre de les recevoir dans les corps de leur choix. — Le défaut de taille n'est point un motif de refus. — Formation des compagnies de voltigeurs. — Nouvelle organisation des gardes-côtes. — Encadrement des employés de douanes. — Admission des troupes auxiliaires. — Politique envers la Suisse pour la capitulation de quatre régimens. — Les Hollandais sont traités avec moins de ménagemens.

Pages 73 à 83.

But politique du voyage de Bonaparte dans les provinces de la Belgique.— Effet que produit sa présence. —Il s'occupe des moindres détails de l'administration.

— Empressement des Belges à seconder ses vues. — Il visite toute la côte jusqu'au fort de *l'Écluse*. — Projet de restauration du port d'*Anvers*. — Il indique les travaux préparatoires. — Blocus des bouches de *l'Elbe*. — Tentative de soulèvement dans la Vendée. — Vaines provocations de l'Angleterre. — Fidélité des Vendéens.

Pages 83 à 92.

L'esclavage de la presse favorise les projets de Bonaparte. — Publications apologétiques des actes du gouvernement. — Dispositions pour l'instruction des troupes. — Chaque camp est une école. — Émulation. — Encouragemens. — Supériorité de l'artillerie. — Première base d'organisation de l'armée. — Prévoyance dans la répartition des corps et l'exercice des fonctions. — Esprit des nouvelles institutions. — Concentration du commandement. — Rétablissement de l'unité du pouvoir.

CHAPITRE VII.

Dispositions défensives de l'Angleterre. — Sa situation intérieure. — Celle de la France. — Observation respective; engagemens divers sur les côtes de la Manche; *intrigues du cabinet de* Londres *dans l'étranger. — Conspiration de Georges. — Son arrestation. — Le général Pichegru mêlé*

dans la conspiration. — Le général Moreau compromis. — Leur procès. — Les vues du premier Consul se manifestent. — Napoléon s'élève au trône impérial. — Meurtre du duc d'Enghien. — Réclamation de l'empereur de Russie, du roi de Suède, et de l'électeur de Bade contre cette violation d'un territoire neutre. — Origine de la troisième coalition.

Pages 92 à 111.

Fermentation des esprits en Angleterre. — Les opinions se divisent. — Craintes qu'inspirent les préparatifs de la France. — Alarmes répandues à dessein par le ministère anglais. — Il réunit tous les partis. — Bill pour rassembler les milices. — Pitt veut rendre la guerre offensive. — Vives discussions au parlement. — Levées en masse. — Incorporation des recrues dans la ligne. — Ordres du duc d'York. — Conspiration du colonel Despard. — Témoignages d'attachement au roi. — Emmett, à la tête d'une foule de paysans, s'empare de *Dublin*. — Massacre des magistrats. — L'exécution du chef de l'insurrection rend la tranquillité à l'Irlande.

Pages 111 à 123.

Union des intérêts et des sentimens en Angleterre. — Différence de situation en France. — Agitation des royalistes de l'intérieur. — Leur intelligence avec

les émigrés. — Agens secrets de l'Angleterre accrédités près des cours neutres. — Premier acte officiel de l'expédition. — Formation et occupation des camps. — Généraux qui les commandent. — Mesures pour assurer la neutralité du Portugal.

Pages 123 à 133.

Grandes manœuvres dans les plaines de Neuilly et de Roquemont. — Inspection du général Marmont sur les côtes. — Réparation de divers ports. — Agrandissement du port de *Boulogne*. — Bombardement des Anglais sans succès. — Trait de courage des capitaines de vaisseau Saint-Houen et Pevrieux. — Combats à l'avantage de la flottille. — Situation des croisières anglaises. — Le premier Consul arrive à *Boulogne*.

Pages 133 à 137.

L'amiral Keith prend position pour combattre. — Vive canonnade des Anglais. — La première division de la flottille maintient l'honneur du pavillon français. — Bonaparte est présent au combat. — Ardeur des marins et des troupes de terre. — Dispositions pour le départ de la flotte de *Brest*. — Essais d'embarquement et de débarquement. — Retour de Bonaparte à *Saint-Cloud*.

Pages 137 à 155.

Dispositions des puissances en faveur de l'Angleterre. — Bonaparte demande le rappel du comte de

Marcow. — Oppression des villes anséatiques. — Les cours étrangères cessent de dissimuler. — Elles prennent une attitude hostile. — Système d'espionnage établi et avoué par l'Angleterre. — *Drake*, *Spencer-Smith*, ministres accrédités, en sont les principaux agens. — Comité d'insurrection. — Instructions de Drake. — Projet de pillage, d'incendie, d'assassinat en France. — Il est dupe des rapports mensongers qu'il reçoit. — Publication officielle des preuves de machinations du gouvernement anglais. — Étrange aveu de lord Hawkesbury au parlement. — Épouvantable doctrine de ce ministre. — Réponse du ministère français.

Pages 155 à 200.

Conjuration contre le premier Consul. — *Georges Cadoudal* en est le chef. — Son dévouement à la cause des Bourbons. — Son caractère. — Coopération du général Pichegru. — Nécessité de s'assurer de l'adhésion du général Moreau. — Cadoudal et Pichegru arrivent à *Paris*. — Leurs manœuvres. — Insinuation auprès de Moreau. — Vigilance de la police. — Arrestation de Moreau. — Les conjurés dans l'impossibilité de s'échapper. — Emprisonnement de Pichegru au *Temple*. — Sa fin tragique. — Exécution de Georges et de ses complices. — Procès de Moreau. — Intérêt qu'il inspire. — Son jugement. — Indi-

gnation de la Russie relativement au meurtre du duc d'Enghien. — Vives réclamations de M. d'Oubril. — *Ultimatum* de la Russie. — Bonaparte est proclamé empereur.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME X.

TABLE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DU TOME X.

LETTRE du premier Consul au ministre de la guerre, datée du 11 décembre 1802.. *Page* 201
Idem, du 23 mars 1803..... 203
Lettre du secrétaire d'état au ministre de la guerre, du 13 avril 1803..... 205
Lettre du ministre de la guerre au général Rusca, du 13 avril..... 207
Idem, au général Campredon, du 13 avril.... 210
Lettre du premier Consul au ministre de la guerre, du 16 avril..... 211
Idem, du 18 avril..... 212
Idem, du 20 avril..... 213
Lettre du secrétaire d'état au ministre de la guerre, du 10 juin..... 214
Note du secrétaire d'état au ministre de la guerre, écrite sous la dictée du premier Consul..... 215
Lettre du premier Consul au ministre de la guerre, du 14 juin..... 220
Idem, du 26 juin..... 223
Idem, du 20 novembre 1802..... *ibid.*
Note sur les fortifications d'*Alexandrie*..... 224
Observations sur le mémoire du général Chasseloup, relatif aux fortifications d'*Alexandrie*. 226

Lettre du premier Consul au ministre de la guerre, du 25 février 1803..... *Page* 230
Idem, du 25 février..... 231
Idem, du 13 mai..... 232
Idem, du 13 mai..... 233
Idem, du 19 juin..... 234
Idem, du 5 juillet..... 235
Idem, du 7 juillet..... 236
Idem, du 13 juillet..... 237
Idem, du 17 juillet..... 238
Idem, du 23 juillet..... 242
Idem, du 25 juillet..... *ibid.*
Idem, du 27 juillet..... 245
Idem, du 29 juillet..... 247
Idem, du 2 août..... 248
Idem, du 3 août..... 249
Idem, du 4 août..... 253
Idem, du 8 août..... 258
Idem, du 10 août..... 261
Article VII du projet de capitulation militaire suisse, du 13 août..... 263
Lettre du premier Consul au ministre de la guerre, du 13 août..... 264
Idem, du 18 août..... 266
Idem, du 18 août..... 268
Idem, du 23 août..... *ibid.*
Idem, du 6 septembre..... 269

Note circulaire de lord Hawkesbury à tous les ministres étrangers, résidant à la cour de *Saint-James*, du 30 avril 1804..... *Page* 270
Circulaire du ministre des relations extérieures, à tous les agens de S. M. l'empereur des Français, du 5 septembre 1804..... 276
Lettre du général Moreau au général Bonaparte, premier Consul, datée du *Temple*, le 8 mars. 281
Adresse du Sénat à l'empereur Napoléon, du 18 mai 1804..... 289
Réponse de Napoléon..... 292
Protestation de Louis XVIII, roi de France, contre l'usurpation de Bonaparte, datée de *Varsovie*, le 6 juin 1804..... 293

FIN DE LA TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE RAISONNÉE

DES MATIÈRES DES NOTES

RELATIVES AU TEXTE DU TOME X.

NOTE PREMIÈRE.

Sur les vues et la conduite politique de Bonaparte, premier Consul.

Pages 295 à 300.

Système administratif et politique de Bonaparte. — Principe unique sur lequel il reposait. — Centralisation de tous les pouvoirs. — Emploi de la force. — Circonstances où d'autres moyens lui ont été substitués. — Comment le premier Consul se flattait d'obtenir la paix générale. — Erreur où il était plongé. — Quel mode de gouvernement présente le plus de stabilité. — Preuves tirées des événemens.

NOTE DEUXIÈME.

Sur le royaume de Naples.

Pages 300 à 307.

Réflexions sur les révolutions, et particulièrement sur les révolutions de *Naples*. — Origine des guerres qui ont dévasté ce pays pendant plusieurs siècles. —

Aucune d'elles n'a eu pour objet l'intérêt des peuples. — Grandes et utiles leçons. — Le caractère national comparé à celui des individus. — Révolution de 1820. — Son résultat réunit et confond l'intérêt du prince légitime avec celui du peuple. — La cause est juste. — Le système représentatif offre la plus sûre garantie de la durée des dynasties. — Le pouvoir absolu plus funeste aux souverains qu'aux peuples. — Examen impartial des deux modes de gouvernement.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

WIDENER LIBRARY
HX IQ1N W